



### IMPORTANT

En complément de cet annuaire, on trouve dans le site Web les renseignements sur les horaires des cours et des services, les calendriers d'activités, les tables de frais ainsi que les mises à jour de l'annuaire.

**Le contenu de cet annuaire, à jour le 1<sup>er</sup> mai, est sujet à changement sans préavis.**

Pour tout renseignement, s'adresser au Registrariat :

#### Adresse postale

Registrariat  
HEC Montréal  
3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine  
Montréal (Québec)  
H3T 2A7

#### Adresse civique

Registrariat  
HEC Montréal  
5255, avenue Decelles  
Montréal (Québec)

**Téléphone :** 514 340-6151 (renseignements généraux)  
514 340-6136 (direction administrative du programme)  
514 340-6173 (pour obtenir un rendez-vous avec une agente-conseil)

**Télécopie :** 514 340-6411

#### Courrier électronique :

mcga@hec.ca	(microprogramme en expertise professionnelle-CGA)
dess.ae@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques)
dess.cm@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en communication marketing)
dess.cp@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique)
dess.f@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité)
m.droit.fiscal@hec.ca	(maîtrise en droit, option fiscalité)
dess.g@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion)
dess.gcl@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de la chaîne logistique)
dess.gdd@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion et développement durable)
dess.goc@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels)
dess.gpp@hec.ca	(diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de patrimoine privé)
mce@hec.ca	(maîtrise en commerce électronique)

**Site Web :** <http://www.hec.ca>

### INFORMATION

En vue de simplifier la lecture, on conviendra que, dans cet annuaire, le terme « étudiant » désigne « étudiant et étudiante », de même que le terme « candidat » désigne « candidat et candidate », et ainsi de suite.

#### Ouverture de l'École

Il est très rare que l'École soit dans l'obligation de fermer ses portes. Lorsque se présente une situation d'urgence, comme par exemple une tempête de neige, nous conseillons à l'étudiant de syntoniser les principales stations radiophoniques ou Le Canal Nouvelles TVA (LCN) ou de communiquer avec nous au 340-6000.

Dépôt légal

# Table des matières

<b>Les professeurs de HEC Montréal</b> .....	5
<b>Le microprogramme en expertise professionnelle-CGA</b>	
Son organisation .....	9
La clientèle .....	9
Les objectifs du programme .....	9
Le programme .....	9
La structure du programme .....	9
Cheminement suggéré .....	9
Description des cours .....	10
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques</b>	
Son organisation .....	11
La clientèle .....	11
Les objectifs du programme .....	11
Le programme .....	11
Une passerelle vers le MBA .....	11
La structure du programme .....	11
Description des cours .....	12
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en communication marketing</b>	
Son organisation .....	14
La clientèle .....	14
Les objectifs du programme .....	14
Le programme .....	14
Une passerelle vers le MBA .....	14
La structure du programme .....	15
Description des cours .....	15
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique</b>	
Son organisation .....	16
La clientèle .....	16
Les objectifs du programme .....	16
Le programme .....	16
Le mode pédagogique Virtuose .....	16
Une passerelle vers le MBA .....	16
La structure du programme .....	17
Cheminement dans le programme .....	17
Description des cours .....	18
<b>Les programmes en fiscalité</b>	
• <b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité (D.E.S.S. en fiscalité)</b>	
• <b>La maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M. fiscalité)</b>	
Leur organisation .....	20
La clientèle .....	20
Le D.E.S.S. en fiscalité .....	20
La maîtrise en droit, option fiscalité .....	20
Une passerelle vers le MBA .....	20
La structure du diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité (D.E.S.S. en fiscalité) .....	21
La structure de la maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M. fiscalité) .....	21
Description des cours .....	22
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion</b>	
Son organisation .....	24
La clientèle .....	24
Les objectifs du programme .....	24
Le programme .....	24
Les recommandations .....	24
Une passerelle vers le MBA .....	25
La structure du programme .....	26
Description des cours .....	26
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de la chaîne logistique</b>	
Son organisation .....	30
La clientèle .....	30
Les objectifs du programme .....	30

Le programme .....	30
Une passerelle vers le MBA .....	30
La structure du programme .....	31
Description des cours .....	31
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion et développement durable</b>	
Son organisation .....	33
La clientèle .....	33
Les objectifs du programme .....	33
Le programme .....	33
Une passerelle vers le MBA .....	33
La structure du programme .....	34
Description des cours .....	34
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels</b>	
Son organisation .....	36
La clientèle .....	36
Les objectifs du programme .....	36
Le programme .....	36
Une passerelle vers le MBA .....	36
La structure du programme .....	37
Description des cours .....	37
<b>Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de patrimoine privé</b>	
Son organisation .....	39
La clientèle .....	39
Les objectifs du programme .....	39
Le programme .....	39
Une passerelle vers le MBA .....	39
La structure du programme .....	40
Description des cours .....	40
<b>La M. Sc. en commerce électronique</b>	
Son organisation .....	42
La clientèle .....	42
Les objectifs du programme .....	42
Le programme .....	42
La structure du programme .....	42
Description des cours .....	43
<b>La politique de la qualité de la communication</b>	
Objectif .....	46
Maîtrise du français .....	46
Maîtrise de l'anglais .....	47
Maîtrise de l'espagnol .....	47
Découverte du chinois .....	47
Description de cours .....	47
<b>Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal – Programmes de D.E.S.S., M. Sc. en commerce électronique et Maîtrise en droit, option fiscalité</b>	
1. Définitions .....	50
2. Catégories d'étudiants et d'étudiantes .....	51
3. Admission .....	51
4. Reconnaissance d'acquis .....	52
5. Langue des études .....	53
6. Scolarité .....	53
7. Inscription .....	54
8. Modification de l'inscription .....	55
9. Évaluation .....	56
10. Examens .....	57
11. Résultats .....	57
12. Plagiat et fraude .....	58
13. Conditions de poursuite, promotion, exclusion .....	59
14. Réadmission .....	59
15. Grade, diplôme, certificat et attestation .....	59
16. Frais de scolarité .....	59
17. Carte d'étudiant .....	60
18. Standards informatiques, HEC en ligne et courrier électronique .....	60
19. Droit à l'accès et à la rectification des renseignements personnels .....	60
20. Changement au fichier social de l'étudiant ou de l'étudiante .....	61
21. Règles et marches à suivre .....	61

# Les professeurs de HEC Montréal

## DIRECTEUR DE L'ÉCOLE

Michel PATRY, B.A.A., M. Sc. (économie appliquée), HEC Montréal; Ph. D. (Economics), UBC

## PROFESSEURS ÉMÉRITES

Yves AUBERT-CÔTÉ

Pierre HARVEY

Denyse L. DAGENAIS

Mattio O. DIORIO

## PROFESSEURS TITULAIRES

Omar AKTOUF, L.Ps., D.E.A. (psychologie industrielle), Alger; D.P.G.E. (économie du développement), INPED, Alger; MBA, Ph. D. (administration), HEC Montréal

Benoit A. AUBERT, B. Sc. (mathématiques) Université de Montréal; B.A.A. HEC Montréal; M. Sc. (Management), University of Waterloo; Ph. D. (administration) HEC Montréal

Henri BARKI, B. Sc. (génie électrique), M.A. (recherche opérationnelle et marketing), Istanbul; Ph. D. (Business Administration), Western Ontario

Jean-Pierre BÉCHARD, B. Sp. Ens. (éducation physique), UQAM; M. Éd., Université de Montréal; D.S.A., M. Sc. (management), Ph. D. (administration), HEC Montréal

François BELLAVANCE, B. Sc. (mathématiques), M. Sc. (mathématiques), Ph. D. (statistiques), Université de Montréal

Hugues BOISVERT, L.Sc.comm., HEC Montréal; M.S. (Operations Research), Ph. D. (Engineering Economic Systems), Stanford; C.M.A.

Martin BOYER, B. Sc. (économie), M. Sc. (économie) Université de Montréal; Ph. D. (Risk Management and Insurance), Wharton

Michèle BRETON, B. Sc. A. (génie industriel), M. Ing. (génie industriel), Polytechnique-Montréal; Ph. D. (informatique), Université de Montréal

Alain CHANLAT, Diplôme de l'ESSEC-Paris; MBA, D.B.A., George Washington University

Jean-Charles CHEBAT, Diplôme d'études supérieures (marketing), École Supérieure de Commerce de Paris; MBA, Université Laval; Ph. D. (sociologie), Université de Montréal

François COLBERT, B.A.A. (marketing), MBA, M. Sc. (marketing), HEC Montréal

Jean-Claude COSSET, L.Sc.écon., Toulouse; M.S. (Management), State University of New York; Ph. D., Colombia University;

Louise CÔTÉ, L. Sc., Laval; MBA (finance) HEC Montréal; Ph. D. (stratégie de gestion), UQAM; C.A.

Alain d'ASTOUS, B.Sp.Adm. (marketing), UQAR; M. Sc. (marketing), Sherbrooke; Ph. D. (Business Administration), University of Florida

Christiane DEMERS, B.A., Concordia; M. Sc. (communication), Université de Montréal; Ph. D. (administration), HEC Montréal

Richard DÉRY, B.A.A., M. Sc. (gestion des ressources humaines), HEC Montréal; Ph. D. (management), Université Laval

Jacques DESROSIERS, B. Sc. (mathématiques), M. Sc. (mathématiques), Ph. D. (mathématiques), Université de Montréal

Georges DIONNE, B.A.A., HEC Montréal; M.A. (économie), Ottawa; Ph. D. (économie), Université de Montréal

James DREW, L.Sc.comm., L.Sc.compt., HEC Montréal; C.A.

Ruth DUPRÉ, B. Sc. (économie), Université de Montréal; M.A. (Economics), Ph. D. (Economics), Toronto

Debbie Janice DUPUIS, B.Sc. (mathématique et statistiques), Université de Moncton; M. Sc. (mathématiques et statistiques), Queen's; Ph. D. (mathématiques et statistiques), University of New Brunswick

Jean-Pierre DUPUIS, B. Sc. (sociologie), M. Sc. (sociologie), Ph. D. (anthropologie), Université de Montréal

Christian DUSSART, M.A. (marketing), Sherbrooke; Ph. D. (sciences économiques), Université Catholique de Louvain; Diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières, École Supérieure de Commerce et d'Administration des entreprises d'Amiens

Louis Jacques FILION, B.Sc.Soc., M.A. (sciences politiques), Ottawa; MBA, HEC Montréal; Ph. D. (entrepreneuriat et PME), Lancaster

Jacques FORTIN, B.A.A., MBA, HEC Montréal; C.A. Robert GAGNÉ, B. Sc., M. Sc. (économie), Ph. D. (économie), Université de Montréal

Bernard P. GAUTHIER, B. Sc. (urbanisme), M. Sc. (économie), Université de Montréal; Ph. D. (Applied Economics and Managerial Sciences), Wharton

Alain GOSSELIN, B.A.A., Sherbrooke; M. Sc. (gestion des ressources humaines), HEC Montréal; Ph. D. (Human Resource Management and Strategic Management), Maryland

Michel GUINDON, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Ph. D. (sciences de l'éducation), Université de Montréal; C.A.; F.C.G.A.; C.M.A.

Taïeb HAFSI, Diplôme d'ingénieur (météorologie), Paris; Diplôme d'ingénieur (génie chimique), Alger; M. Sc. (Management), M.I.T.; D.B.A. (Business Policy), Harvard

Pierre HANSEN, Diplôme d'ingénieur (génie chimique), Certificat (recherche opérationnelle), Agrégation de l'Enseignement supérieur (mathématiques), Bruxelles

Louis HÉBERT, B. Sc. (économie); M. Sc. (économie et management), UQTR; Ph. D. (administration), Western Ontario

Réal JACOB, B. Sc. (psychologie), M. Ps. (psychologie industrielle), Université de Montréal; C.E.A. (sciences du travail), Université Catholique de Louvain

Marie-Hélène JOBIN, B.A.A., MBA (gestion des opérations et systèmes de décision); Ph. D. (sciences de l'administration), Université Laval

Joseph KÉLADA, B.Sc.A. (Mechanical Engineering), Alexandrie; MBA, McGill

Réal LABELLE, M.Comm. (comptabilité), Sherbrooke; MBA, McGill; D.E.A., Grenoble; Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (finance), Grenoble; C.A.

Andrée LAFORTUNE, B.A.A., HEC Montréal; MBA (systèmes d'information), Université Laval; C.A.

Simon LALANCETTE, B. Sc. (économie), Université de Montréal; M. Sc. (finance) Sherbrooke; Ph. D. (finance), Concordia

Suzanne LANDRY, M. Fisc., Université de Sherbrooke; Ph. D. (Accounting and Taxation), University of Florida; FAC; CMA

Sylvain LANDRY, B.A.A., HEC Montréal; M. Sc. A., Polytechnique-Montréal; Ph. D. (gestion des opérations et de la production) HEC Montréal; C.F.P.I.M.

Ann LANGLEY, B.A. (Mathematics), Oxford; M.A. (Operational Research), Lancaster; Ph. D. (administration), HEC Montréal

Paul LANOIE, B.A.A., M. Sc. (économie appliquée), HEC Montréal; Ph. D. (Economics), Queen's

Laurent LAPIERRE, B.Péd., B.Hist., Université Laval; MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Management), McGill

Gilbert LAPORTE, B. Sc. (Mathematics), McGill; M.A. (Operational Research), Lancaster; Ph. D. (Operational Research), London School of Economics

Claude LAURIN, B.A.A. (comptabilité de management), UQAM; Ph. D. Business Administration, University of British Columbia

Jean-Pierre LE GOFF, L.Sc.comm., D.E.S. (économie appliquée), HEC Montréal; Ph. D. (Economics), Cornell

Jean-Yves LE LOUARN, D.E.S.C.A.F. (Diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières), Brest; M. Sc. (relations industrielles), Université de Montréal; Ph. D. (gestion des ressources humaines), Cornell

Maurice LEMELIN, L.Sc.comm., HEC Montréal; Ph. D. (Industrial Relations), UCLA

François LEROUX, L.Sc.écon., Poitiers; D.E.S. (sciences économiques), Grenoble; MBA, HEC Montréal; Doc. d'État (sciences économiques), Grenoble

Christian LÉVESQUE, B. Sc. (relations industrielles), M. Sc. (relations industrielles), Université de Montréal; Ph. D. (relations industrielles), Université Laval

Marie-Claire MALO, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (sciences sociales du développement), École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris

Alix MANDRON, D.E.S. (économie et finance), Institut d'études politiques, Paris; Diploma in Management, McGill; M.A. (analyse des systèmes), Sherbrooke; Ph. D. (administration), HEC Montréal; C.G.A.

Maurice N. MARCHON, L.Sc.pol., Fribourg; M.A. (Economics), Ph. D. (Economics), Ohio State  
Louise MARTEL, B.A.A., M. Sc. (finance), HEC Montréal; F.C.A.

Estelle M. MORIN, B.A., Sherbrooke; M.Ps. (psychologie industrielle et organisationnelle), Ph. D. (psychologie), Université de Montréal

Alain NOËL, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Management), McGill

Jean NOLLET, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Business Administration), Western Ontario; C.A.; C.G.A.; C.M.A.

Michel NORMANDIN, B.A.A., M. Sc. (économie), HEC Montréal; Ph. D. (économie), Queen's

- Guy PARÉ, B.A.A., M. Sc. (systèmes d'information), HEC Montréal; Ph. D. (Management Information Systems), Florida International University
- Federico PASIN, B.Ing. (génie industriel), M.Ing. (génie industriel) Polytechnique-Montréal; Ph. D. (génie industriel), École Centrale de Paris
- Michel PATRY, B.A.A., M. Sc. (économie appliquée), HEC Montréal; Ph. D. (Economics), UBC
- Thierry C. PAUCHANT, D.U.T. (Diplôme universitaire de technologie), Grenoble; D.E.S., Panthéon-Sorbonne; MBA, UCLA; Ph. D. (Business Administration), USC
- André PÉRÈS, L.Sc.com., L.Sc.compt., HEC Montréal; C.A.
- Daniel RACETTE, B. Sc. (économie), M. Sc. (économie), Université de Montréal; Ph. D. (Economics), Toronto
- Jacques RAYNAULD, B.A.A., HEC Montréal; M. Sc. (économie), Université de Montréal; Ph. D. (Economics), Queen's
- Bruno RÉMILLARD, B. Sc. (mathématiques); M. Sc. (mathématiques), Laval; Ph. D. (mathématiques), Carleton
- Suzanne RIVARD, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Business Administration), Western Ontario
- Alain RONDEAU, B. Ps., M. Ps. (psychologie industrielle), Ph. D. (psychologie industrielle), Université de Montréal
- Linda ROULEAU, B. Sc. (sociologie), M.A. (sociologie), Université Laval; Ph. D. (sociologie des organisations), HEC Montréal
- Jacques ROY, B.Sc. (mathématiques-physique), Sherbrooke; MBA (majeure recherche opérationnelle – mineure économie); Ph. D. (gestion des opérations); HEC Montréal
- Jean ROY, B. Sc. (mathématiques), UQAM; MBA, Université Laval; Ph. D. (Finance), Wharton
- Francine SÉGUIN, B. Sc. (sociologie), M.A. (sociologie), Université de Montréal; Ph. D. (Sociology), Harvard
- Jean-Guy SIMONATO, B.A.A. (marketing et économie appliquée), M. Sc. (économie appliquée), HEC Montréal; Ph. D.(finance), McGill
- Bernard SINCLAIR-DESAGNÉ, B.Sc.; M.A. (Economics), Université Laval; Ph. D. (Operations Research), Yale
- Patrick SORIANO, B. Ing., M. Sc. A. (recherche opérationnelle), Polytechnique-Montréal; Ph. D. (informatique), Université de Montréal
- Louise ST-CYR, B.A.A., M. Sc. (finance), HEC Montréal; C.A.
- Sylvie ST-ONGE, B.A.A., UQTR; M. Sc. (gestion des ressources humaines), HEC Montréal; Ph. D. (Organization Behavior and Industrial Relation), York
- Jean TALBOT, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Doctorat (sciences gestion), Montpellier II
- Jean-Marie TOULOUSE, B. Ph. (psychologie), L. Ph., Ph. D. (psychologie sociale), Université de Montréal
- Benoît TREMBLAY, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Doctorat de 3e cycle, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris
- Michel TREMBLAY, B.A. (relations industrielles), Université Laval; M. Sc. (gestion des ressources humaines), HEC Montréal; D.E.A.(gestion), D.Sc. (gestion), Aix-Marseille
- Normand TURGEON, B.A.A., UQTR; MBA, Université Laval; Ph. D. (Marketing), Tennessee
- Christian VANDENBERGHE, Licence (psychologie), Licence (sciences du travail), Ph. D. (sciences psychologiques), Université Catholique de Louvain
- Simon van NORDEN, B.A. Honours (Economics), University of British Columbia; Ph. D. (Economics), M.I.T.
- Désiré VENCATACHELLUM, D.E.U.G. (sciences économiques), Université de la Réunion; M.Sc.écon., Magistère (ingénieur économiste), Aix-Marseille; Ph. D. (Economics), Queen's
- Michel VÉZINA, B.A.A., M. Sc. (systèmes d'information), HEC Montréal; D.E.A., D.Sc. (gestion), Montpellier II; C.A.
- Thierry WILS, D.E.S.C.A.F., Lille; M. Sc. (relations industrielles), Université de Montréal; Ph. D. (gestion des ressources humaines et méthodologie et statistiques), Cornell
- Georges ZACCOUR, D.E.U.G. (mathématiques), Lécon. appl., Paris IX-Dauphine; M.Sc. (gestion internationale), Ph. D. (administration), HEC Montréal

### PROFESSEURS AGRÉGÉS

- Marie ALLARD, B. Sc. (mathématiques), M. Sc. (économie), Ph. D. (économie), Université de Montréal
- Paul ANDRÉ, B.A.A., M. Sc. (comptabilité), UQAM; Ph. D. (Accounting), University of Waterloo
- Kodjovi Gakpo ASSOÉ, M. Sc. économiques (gestion), École Supérieure des Techniques Économiques et de Gestion, Université du Bénin; MBA, UQAM; Ph. D. (finance), HEC Montréal
- Gilbert BABIN, B. Sc. (informatique); M. Sc. (informatique), Université de Montréal; Ph. D. (Decision Sciences and Engineering Systems), Polytechnic-Troy
- Pierre BALLOFFET, D.E.S.C.A.F. (Diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières) Grenoble; MBA (marketing), Ph. D. (marketing), Université Laval
- Olivier BAHN, Diplôme d'ingénieur, Institut d'Informatique d'entreprise; Doctorat en sciences économiques et sociales (économie commerciale et industrielle), Université de Genève
- Céline BAREIL, B. Sc. (psychologie), M. Ps. (psychologie industrielle et organisationnelle), Ph. D. (psychologie industrielle et organisationnelle), Université de Montréal
- Denis BÉLANGER, B. Sc. (économie), M.A. (économie), Ph. D. (économie), Université Laval
- Hatem BEN AMEUR, Diplôme statisticien économiste, ENSAE-Paris; Ph. D. (administration), HEC Montréal
- Carmen BERNIER, B. Sc. (administration), MBA, Université Laval; Ph. D. (administration) HEC Montréal
- Jean BOIVIN, M.A. (Economics), Ph. D. (Economics), Princeton University
- Narjess BOUBAKRI, B.Écon., Université de Tunis III; M. Sc. (Economics), Oklahoma State; Ph. D. (finance), Université Laval
- Anne BOURHIS, M. Sc. (gestion) HEC Montréal; Ph. D. (administration), Université Illinois
- Dominique BOUTELLER, Brevet d'État de technicien supérieur, Institut supérieur commercial et administratif de Paris; Diplôme du CELSA; Scolarité de D.E.S.S., Institut des Hautes Études de l'information et de la communication, Paris IV, Sorbonne; M. Sc. (relations industrielles), Ph. D. (relations industrielles), Université de Montréal
- Yves BOZEC, M. Sc. (sciences comptables), UQAM; Ph. D. (administration), HEC Montréal
- Gabrielle A. BRENNER, B. Sc. (mathématiques), M.A. (économie), Jérusalem; Ph. D. (Economics), Chicago
- Fabien CHAUNY, B. Sc. (mathématiques), M. Sc. (mathématiques), Université de Montréal; Ph. D. (mathématiques appliquées), Polytechnique-Montréal
- Denis CHÉNEVERT, BAA (relations industrielles), UQAH; M. Sc., HEC Montréal; D.E.A. (sciences de gestion); Doctorat (sciences de gestion) Université des Sciences Sociales, Toulouse I
- Robert CLARK, B. Sc., Totonto; M.A. (Economics); Ph. D. (Economics), Western Ontario
- Martin COITEUX, B.A., Sherbrooke; M.A. (Economics), Queen's; Doctorat (sciences politiques), Institut universitaire des Hautes Études Internationales, Genève
- Jean-François CORDEAU, B.A.A., M. Sc. (recherche opérationnelle), HEC Montréal; Ph. D. (mathématiques de l'ingénieur), Polytechnique-Montréal
- Daniel CÔTÉ, B.A.A., HEC Montréal; M. Sc. (Economics), M. Sc. (Agribusiness), Ph. D. (Economics), Louisiana State
- Michel DENAUIT, B. Sc. (mathématiques), Ottawa; M.Math. (Combinatorics and Optimization), University of Waterloo; Ph. D. (management), McGill
- Jean-Guy DESFORGES, L.Sc.com., HEC Montréal; M. Sc. (Industrial Administration), Carnegie-Mellon; Ph. D. (Public and International Affairs), Pittsburgh
- Robert DESORMEAUX, L.Sc.com., HEC Montréal; Ph. D. (Business Administration), Condordia
- Benoît DOSTIE, B.A., M.A. (économique), Université Laval; Ph. D. (Economics), Cornell
- Line DUBÉ, B.A.A. (gestion de l'information des systèmes), Sherbrooke; M. Sc. (gestion de projets), UQAM; Ph. D. (systèmes d'information de gestion), Florida International University
- Carole DUHAIME, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Business Administration), Western Ontario
- Louis FABIEN, B.A.A., M. Sc. (marketing), Sherbrooke; D.Sc. (économie appliquée), Louvain-la-Neuve
- Joseph FACAL, B.A. (sciences politiques); M. Sc. (sciences politiques), Université de Montréal; Doctorat (sociologie), Paris IV, Sorbonne
- Pascal FRANÇOIS, Diplôme (finance), ESSEC; DEA (finance de marché et de gestion bancaire), Doctorat (sciences de gestion), Université de Paris I
- Geneviève GAUTHIER, B.Sc. (mathématiques), M. Sc. (mathématiques), UQAM; Ph. D. (mathématiques), Carleton
- Olivier GERBÉ, L.Math. appl., M.Sc. (mathématiques pures), D.E.S.S. (ingénierie des systèmes informatiques), D.E.A. (systèmes informatiques), Université Paris VI; Ph. D. (informatique), Université de Montréal
- Aline GIRARD, B.A.A., UQTR; MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Accounting), Tennessee; C.A.
- Hélène GIROUX, B. Sc. (sciences biologiques), Université de Montréal; MBA, HEC Montréal; Ph.D. (communication), Université de Montréal
- Alain HALLEY, B. Sc. (économie), M. Sc. (gestion des PME), UQTR; Doctorat (logistique et organisation), Aix-Marseille II
- Éric JACQUIER, Diplôme d'ingénieur, École supérieur d'électricité; MBA (International Business and Finance), UCLA; Ph.D. (Finance and Statistics), Chicago

Allain JOLY, B.A.A., M.Sc. (gestion internationale), HEC Montréal; Ph. D. (administration des entreprises), São Paulo

Veronika KISFALVI, B.A., M.A. (littérature anglaise), McGill; MBA, HEC Montréal; Ph. D. (management), McGill

JoAnne LABRECQUE, B.Sc.A., MBA (marketing), Université Laval; Ph. D. (Consumer Economics), Cornell

Claude D. LAROCHE, B.A.A., MBA, HEC Montréal; C.A.

Denis LAROCQUE, B. Sc. (mathématiques); M. Sc. (statistique); Ph. D. (statistique), Université de Montréal

Pierre-Majorique LÉGER, B.A.A., UQAM; M. Sc. A. en management de la technologie (génie industrielle), Ph. D. (génie électrique), Polytechnique Montréal; Postdoctorat (technologies de l'information), HEC Montréal

Pierre Thomas LÉGER, B.Sc.Soc., Ottawa; M.A. (Economics), Ph. D. (Economics) Western Ontario

Chantale MAILHOT, B.A.A. (entrepreneurship), M. Sc. (management), Ph. D. (administration), HEC Montréal

Jean-Sébastien MARCOUX, B.A.A., MBA, UQAM; Ph. D. (Anthropology), University of London

Alexander C. MERSEREAU, B.A.A., University of New Brunswick; D.E.A., D.Sc. (contrôle de gestion), Université Paris-IX-Dauphine; C.M.A.

Anne MESNY, D.E.S.C.A.F. (Diplôme d'études supérieures commerciales, administratives et financières), Rouen; M. Sc. (management), Université Laval; Ph. D. (sociologie), University of Cambridge

Paul MIREAULT, B.A.A., HEC Montréal; M. Sc. (informatique), Université de Montréal; Ph. D. (Management Science), M.I.T.

Danielle MORIN, B.A.A., UQAM; MBA, HEC Montréal; Ph. D. (administration publique), ENAP, C.A.

Raymond MORISSETTE, B.A.A. (comptabilité), UQTR; Ph. D. (Accounting), University of Waterloo; C.M.A.; C.A.

Marjolaine NAUD, B.A.A., UQTR; M.Fisc., Sherbrooke; C.A.

Roch OUELLET, B. Sc., M. Sc. (mathématiques), Ph. D. (mathématiques), Université de Montréal

Gérard OUIMET, B.A., Université Laval; M. Sc. (psychologie), Ph. D. (sciences politiques), Université de Montréal

Nicolas PAPAGEORGIOU, M. Sc. (économie), Université de Montréal; M. Sc. (finance), Imperial College, London; Ph. D. (finance) University of Reading, U.K.

Régis PARENT, B.Sc.A. (mathématiques), Université Laval; M. Sc. (Mathematics), Northern Arizona

Diane PAUL, B.Sc., M. Sc. (comptabilité), HEC Montréal; C.A.

Pierre-Olivier PINEAU, M.A. (philosophie), Université de Montréal, Ph. D. (administration), HEC Montréal

Jean POITRAS, M.Ps. (psychologie), Université Laval; Ph. D. (sciences environnementales), University of Massachusetts

Sylvia PONCE, B. Sc. (chimie), Universidad de Chile, M. Sc. A. (génie chimique), Polytechnique-Montréal; Ph. D. (administration), HEC Montréal

Marlei POZZEBON, D.E.S. (marketing), Université Catholique du Rio Grande do Sul; Maîtrise (production et systèmes), Université Fédérale du Rio Grande do Sul; Ph.D. (management), McGill

Silvana POZZEBON, B.A. Honours (Economics), Concordia; M.S. (Labor Economics), Ph. D. (Industrial and Labor Relations), Cornell

Nicole PRIEUR, LL.M. (fiscalité), HEC Montréal; C.G.A.

Michel PROVOST, B.Sc. (sociologie), Université de Montréal; MBA, HEC Montréal; M.A. (sociologie), Université de Montréal

Jacques ROBERT, B.Sc.Sp. (sciences économiques); M. Sc. (sciences économiques), Université de Montréal; Ph. D. (Economics), Western Ontario

Vital ROY, B.Sc.A. (informatique de gestion), M. Sc. (gestion des petites et moyennes organisations), UQAT; Ph. D. (administration), HEC Montréal

Eduardo SCHIEHL, Diplôme de baccalauréat; Maîtrise (sciences de la gestion en finance), Brésil; Ph. D. (administration) HEC Montréal

Sylvain SÉNÉCAL, B.A.A., Université Laval; M. Sc. (marketing), Ph. D. (marketing), HEC Montréal

Laurent SIMON, D.E.S.C. (management), Rouen; M. Sc. (management), Ph. D. (management), HEC Montréal

Pascal ST-AMOUR, B.A. (Economics); M.A. (Economics), McGill; Ph. D. (Economics), Queen's University

André TCHOKOGUÉ, Certificat d'études supérieures (logistique industrielle), Institut Supérieur de Logistique Industrielle; D.E.A. (sciences de gestion); Doctorat (sciences de gestion), Université Bordeaux I

Marc A. TOMIUK, B.Comm. (psychology), McGill; M. Sc. (marketing), Ph. D. (marketing-achats), Concordia

Johanne TURBIDE, B.A.A., M. Sc. (comptabilité), HEC Montréal; Ph. D. (Industrial and Business), Warwick; C.A.

Nhut VAN THE, B.A.A., MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Accounting), University of Illinois; Urbana-Champaign; C.A.

Martine VÉZINA, B.A.A., M. Sc. (gestion des ressources humaines), HEC Montréal; Doctorat (Sciences de gestion), ESSEC

Jean-Pierre VIDAL, B.A.A. (finance), Sherbrooke; Diplôme en sciences politique, Institut d'Études Politiques de Paris; M.Sc., Ph.D. (sciences économiques), Université de Montréal; C.A., CPA

### PROFESSEURS INVITÉS (AGRÉGÉS)

Renée BÉDARD, B.A., Université de Montréal; Maîtrise (histoire) Lyon II; MBA (management), Laval; Ph. D. (management), HEC Montréal

Jacques BERGERON, B.A.A., M. Sc., MBA, HEC Montréal; C.A.

Johanne BRUNET, MBA, HEC Montréal; Ph. D. (Industrial and Business studies), University of Warwick

Michel CLOUTIER, D.B.A. (C.C.U.); MBA, HEC Montréal; CFPIM, P.log.

René GENDREAU, B.A.A. (marketing), Sherbrooke

Daniel PAILLÉ, B.A.A., HEC Montréal; M. Sc. (économique), UQAM

Pamela SLOAN, M.A. (Economics), University of Cambridge; Ph. D. (administration), HEC Montréal

Michael D. WYBO, M.Sc. (Regional Economic Development) Michigan State University; Ph. D. (Management Information Systems), University of Minnesota

### PROFESSEURS VISITEURS

Patrick COHENDET, DES (sciences économiques), Université de Paris; Doctorat d'État (sciences économiques), Université Louis Pasteur, Strasbourg

### PROFESSEURS ADJOINTS

Yves-Marie ABRAHAM, D.E.A. (sociologie), École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris; Maîtrise (sociologie); Licence (sociologie), Université Rennes 2, Haute Bretagne; Doctorat en Sciences de Gestion (management), HEC Paris

Brahim ALLALI, Diplôme d'études supérieures bancaires, Conservatoire national des arts et métiers, Paris; diplôme du cycle supérieur de commerce international, I.S.C.A.E., Casablanca; Ph.D. (administration), HEC Montréal

Sébastien ARCAND, M.A. (sociologie), Université Laval; Ph. D. (sociologie), Université de Montréal

Caroline AUBÉ, B.A. (psychologie), Université Laval; Ph. D. (recherche/intervention en psychologie industrielle et organisationnelle), Université de Montréal

Moez BENNOURI, Maîtrise, Université Tunis II; D.E.A. (marchés et intermédiaires financiers); Ph. D. (économique), Toulouse I

Jean-Grégoire BERNARD, M. Sc. (systèmes d'information en gestion), HEC Montréal

Hafedh BOUAKEZ, M. Sc. (économie); Ph. D. (économie), Université de Montréal

Ann-Francois CAMERON, Ph. D. (Information Systems), (M. Sc. (Management), Queen's University

Gilles CAPOROSI, M. Sc., HEC Montréal; Ph. D. (mathématiques de l'ingénieur), Polytechnique-Montréal

François CARRILLAT, D.E.S.S. (marketing appliqué), Université Aix-Marseille III; M. Sc. (gestion), Université de Savoie; Ph. D. (Business Administration), University of South Florida

Tolga CENESIZOGLU, B. Sc. (Industrial Engineering), Bogazici University; M.A. (Economics), M. Sc. (Statistics), Ph. D. (Economics) University of California

Albert Lee CHUN, M.S.E. (Computer and Information Science), University of Pennsylvania; M. Sc. (Engineering-Economic Systems and Operations research); M. Sc. (Statistics), Ph. D. (Economics), Stanford University

Luis Felipe CISNEROS MARTINEZ, M. Sc. (administration), Universidad Autonoma de Aguascalientes; DEA (systèmes comptables d'information), Université Paris IX – Dauphine; Doctorat ès sciences (gestion), HEC Paris

Urwana COIQUAUD, Maîtrise dt privé (droit des affaires), Lyon III; D.E.A. (droit économique et social) Université Paris IX Dauphine; Ph. D. (relations industrielles), Université de Montréal

Maud DAMPÉRAT, Doctorat ès sciences de gestion (marketing), Université de Grenoble II

Jonathan DESCHÈNES, M. Sc. (marketing), B.A.A. (marketing), HEC Montréal

Jacqueline DI VITO, M. Sc. (sciences comptables), UQAM; Ph. D. (administration), HEC Montréal

Olivier DOUCET, MBA, Ph. D. (administration), UQAM

Alina Maria DULIPOVICI, B.A.A. (technologies de l'information); M. Sc. (systèmes d'information), HEC Montréal

Andrei FILIP, Licence (comptabilité et informatique de gestion), DEA (décision et contrôle en comptabilité), Académie d'études économiques de Bucarest; D. Sc. (gestion d'entreprise), Université de Genève

Claude FRANCOEUR, MBA, Ph. D. (finance), UQAM; CGA

Marc FREDETTE, B. Sc. (mathématiques); M. Sc. (statistique), Université de Montréal; Ph. D. (Statistics), University of Waterloo

- Olivier IRRMANN, M. Sc. (gestion), Université de Paris 1; M. Phil. (Intercultural Communication and Intercultural Relations), University of Jyväskylä (Finlande); Ph. D. (International Business), Helsinki School of Economics
- Chantal LABBÉ, M. Sc. (mathématiques), Université de Montréal; Ph. D. (Statistics), University of Waterloo
- Patrick LEBLOND, Master of European Business Administration and Business Law, Lund University; M.A. (philosophie), University of Cambridge; Maîtrise (philosophie); Ph. D. (sciences politiques et économiques), Colombia University, CA
- Catherine LEBRUN, B.A. (philosophie), Université de Montréal; D.S.A, M. Sc. (management), Ph. D. (administration), HEC Montréal
- Renaud LEGOUX, B.A. (communication), UQAM; D.E.S.S. (gestion), M. Sc. (marketing), HEC Montréal
- Justin LEROUX, D.E.A. (modélisation et méthodes mathématiques en économie), Université de Paris – I Panthéon Sorbonne; Ph. D. (Economics), Rice University
- Iwan MEIER, Licence (sciences économiques), Ph. D. (sciences économiques), Université de Bern
- Lucie MORISSETTE, B.A. (relations industrielles), M.A. (relations industrielles), Université Laval; Ph. D. (relations industrielles), Université de Montréal
- David OLIVER, International MBA, York University; Doctorat (management), HEC Lausanne
- Jean-François OUELLET, B.A.A. (marketing international); MBA (marketing), Université Laval; Doctorat en sciences de gestion (marketing), Université de Grenoble II; Post-Doctorate (Innovation Management), MIT
- Jahan Ara PEERALLY, M. Sc. (International Business), University of London
- Sylvain PERRON, M. Sc. (gestion), HEC Montréal; Ph. D. (mathématiques de l'ingénieur), Polytechnique Montréal
- Serge POISSON-DE-HARO, M. Sc. (gestion), Université de Paris IX-Dauphine; MBA, ESC Nantes, Deusto, Strathclyde Business School; Ph. D. (management), IESE Business School, Universidad de Navarra
- Philémon RAKOTONJANAHARY, Diplôme supérieur spécialisé; D.E.A. (sciences comptables), INSCAE-Madagascar; M.Sc.(sciences comptables), UQAM; Ph. D.(comptabilité), HEC Montréal; CGA
- Emmanuel B. RAUFFLET, E.S.L.S.C.A., École Supérieure Libre des Sciences Commerciales Appliquées; MBA, Ph. D. (management), McGill
- Claudia REBOLLEDO, M. Sc. (marketing), Ph. D. (administration), HEC Montréal
- Jeroen ROMBOOTS, DEA (statistique); diplôme d'études spécialisées (économétrie); Ph. D. (sciences économiques), UCL Université catholique de Louvain
- Nicolas SAHUGUET, DEA (analyse et politique économique), Delta EHES; Ph. D. (Economics), University of Pennsylvania
- Marc SANTUGINI, Ph. D. (Economics), M.A. (Economics), University of Virginia; M.A. (Economics), University of Nebraska; B.A., Universitas Lasalliana
- Cyrille SARDAIS, DEA (histoire et civilisation), École des Hautes Études en Sciences Sociales; Doctorat (sciences de gestion), HEC Paris
- Louis-Philippe SIROIS, B.A.A.; DESS (comptabilité publique), HEC Montréal; CA
- Joshua SLIVE, B.A. (Economics), Queen's University, Ph. D. (finance), University of British Columbia
- Lars STENTOFF, Ph. D. (Economics), University of Aarhus, Danemark
- Yannik ST-JAMES, M. Sc. (gestion internationale), HEC Montréal; Ph. D. (marketing), Queen's University
- Sihem TABOUBI, Maîtrise en gestion (marketing), Université de Tunis; M. Sc. (marketing); Ph. D. (administration), HEC Montréal
- Sophie TESSIER, B.A.A. (comptabilité), HEC Montréal; MRes (Accounting and Financial Management), Lancaster University; CMA
- Marie-Claude TRUDEL, M. Sc. (gestion), HEC Montréal
- Stephan VACHON, B. Sc. (sciences économiques), M. Sc. (sciences économiques), Université de Montréal; Ph. D. (Business Administration), University of Western Ontario
- Pascale VALÉRY, Maîtrise (sciences économiques); D.E.A. (économétrie), Université Aix-Marseille II; Ph. D. (sciences économiques), Université de Montréal
- Ari VAN ASSCHE, Licentiaat in de Sinologie, Katholieke Universiteit Leuven; Ph. D. (Economics), University of Hawaii at Manoa
- Nicolas VINCENT, Ph. D. (Economics), Northwestern University; M.A. (Economics), Queen's University; B.A.A., HEC Montréal

### PROFESSEURS ASSOCIÉS

- Yvan ALLAIRE, MBA, Université de Sherbrooke; Ph.D. (Management Sciences), Sloan School of Management, MIT
- Claude BEAUDOIN
- Jacques BOUGIE, L.L.L, Université de Montréal; D.S.A., HEC Montréal
- Jean-Paul DUPRÉ, Diplôme, École Supérieure de Commerce de Nantes; Diplôme d'études supérieures financières et comptables, Université Dijon
- André HÉROUX, B.A., Collège militaire de St-Jean
- Bertin NADEAU, B.A., Collège Saint-Louis; L.Sc. Com., HEC Montréal; D.B.A., Indiana University
- Pierre TOTH, M. Sc. (finance), HEC Montréal; M. économie (économétrie), B. droit, Université de Paris

### PROFESSEURS AFFILIÉS

- Jack BRIMBERG, M. (génie mécanique) McGill; MBA, Toronto; Ph. D. (Management Science/systems), McMaster
- Jean-François CHANLAT, B.A.A., HEC-Montréal; M. Sc. (sociologie), Ph.D. (sociologie), Université de Montréal
- Gautam GOWRISANKARAN, Ph. D. (Economics), M. Phil. (Economics), M. A. (Economics), Yale University; B.A. (Economics), Swarthmore College
- Alain B. HAURIE, L.Sc. (mathématiques), D.E.A., Alger; Doctorat de 3<sup>e</sup> cycle (mathématiques appliquées), Paris; Doctorat d'État (sciences), Paris VII
- Howard THOMAS, B. Sc. (Statistics), M. Sc. (Statistics), London University, M.B.A. (Mathematical Methods and Econometrics), University of Chicago, Ph. D. (Decision Analysis), Edinburgh University

### CHARGÉS DE FORMATION

- Marie-Hélène ALLARD, B.A.A, M. Sc. (management), HEC Montréal
- Claude ANANOU, Certificat (marketing), HEC Montréal; B. Sc., Licence en droit (LL.L.), Université de Montréal; MBA, HEC Montréal

- Carol BÉLANGER, M. Sc. (relations industrielles), B. Sc. (relations industrielles), Université de Montréal
- Luc BÉLANGER-MARTIN, B. Sc.(politique), Université de Montréal; M. Sc. (management), HEC Montréal
- Germain BELZILE, B.A. (économie), Université Laval; M. Sc. (économique), UQAM
- Denis CAUCHON, M. Sc. (hygiène du travail et de l'environnement), Université de Montréal; MBA, HEC Montréal
- Sylvie CHOMÉ, B. Sc. (mathématiques), M. Sc. (mathématiques), Université de Montréal
- Gérard DESCHÈNES, B. (pédagogie), Université Laval; MAP, ENAP
- Nathalie ELGRABLY, M. Sc., HEC Montréal
- Johane FRENETTE, B.A.A., MBA, HEC Montréal; CA
- Ghislain, GIROUX-DUFORT, B. Sc. (mathématiques-physique), M. Sc. (mathématiques), Université de Montréal; MBA, Université Mc Gill
- Patrice GOYETTE, M. Sc. (sociologie), Université de Montréal
- Gaétane HAINS, B. Sc., Université de Montréal; MBA, UQAM
- Réal JACQUES, B.A.A., M. Sc. (contrôle de gestion), HEC Montréal, C.A.
- Pierre LAINEY, MBA, UQAM; Adm. A., CMC, CRHA
- Jean MORIN, B.A.A. (comptabilité publique); MBA, HEC Montréal, C.A.
- Housni NAFIS, DESG (marketing et communication), ESIG; M. Sc. (marketing), HEC Montréal
- Louise PÉLOQUIN, B.A.A. (finance - gestion internationale), M. Sc. (management), HEC Montréal
- Linda PEPIN, B.Gest., HEC Montréal; MBA, UQAM
- Danièle PÉRUSSE, B. Sc. (sciences comptables), M. Sc. (sciences comptables), UQAM
- Véronique POIRIER, B. Sc. (mathématiques), Université de Montréal; M. Sc. (modélisation et décision), HEC Montréal
- Marie-Ève QUENNEVILLE, B.A.A. (finance), M. Sc. (contrôle de gestion), HEC Montréal
- Belgacem RAHMANI, B. Sc. (gestion), HEC Montréal; M.A.P., École nationale d'administration publique
- Pierre SIMARD, B.A.A. (gestion des opérations et de la production); M. Sc. (management), HEC Montréal
- Jean-Philippe TARTE, B. Éd. (math.-physique); M. Sc. (finance) Sherbrooke
- Mireille VALLÉE, B.A.A. (économie), M. Sc. (économie), HEC Montréal

### ATTACHÉS D'ENSEIGNEMENT

- Jonathan BÉRUBÉ, B.A.A., UQAR; M. Sc. (finance), Université de Sherbrooke
- Mihaela BOGDAN-DULIPOVICI, Baccalauréat (ingénierie), Université Polytechnique de Bucarest; M. Sc. A. (génie informatique), École Polytechnique de Montréal
- Philippe BOUCHARD, B.A.A.; M. Sc. (gestion), HEC Montréal
- Marie-Claude BROUILLETTE, B.A.A., HEC Montréal, CA
- Mireille DUBÉ, B.A.A. (comptabilité publique), DESS (comptabilité publique), M. Sc. (gestion des ressources humaines), HEC Montréal; C.A.
- Jean-François NADEAU, M. Sc. (sciences de la gestion), HEC Montréal
- Mathieu TANGUAY, B.A.A., M. Sc. (finance), HEC Montréal, CFA

# Microprogramme en expertise professionnelle-CGA

## Son organisation

---

### Direction des programmes

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

[www.hec.ca/registraire/programmes/microprogramme/coordonnees.html](http://www.hec.ca/registraire/programmes/microprogramme/coordonnees.html)

### Direction administrative des programmes

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

---

Ce nouveau microprogramme s'adresse tout particulièrement aux étudiants candidats à la profession CGA. Ce programme constitue une nouvelle exigence du programme d'agrément de l'Ordre des CGA du Québec pour les étudiants qui s'inscrivent à l'Ordre depuis septembre 2007.

## Les objectifs du programme

---

Le nouveau *Microprogramme en expertise professionnelle-CGA* est un programme de deuxième cycle de 15 crédits pour les CGA. Il a pour objectif d'amener les candidats à optimiser leurs capacités d'intégration, d'analyse et de synthèse et à parfaire le développement de leurs compétences en matière d'éthique et d'intégrité, de comptabilité, de certification, de finance, de gestion et de fiscalité.

Ce programme privilégie les apprentissages pratiques afin de permettre aux candidats à la profession de développer leurs habiletés d'intervention tant au sein des organisations commerciales ou publiques qu'au sein des cabinets d'experts-comptables. Il prépare les candidats aux examens d'accréditation nationaux *Expertise professionnelle (PA1)* et *Gestion financière stratégique (PA2)*.

## Le programme

---

Le programme s'étale sur deux sessions pour les étudiants cheminant à temps complet mais il peut également être complété à temps partiel. L'étudiant pourra se présenter à l'examen professionnel CGA de son choix lorsqu'il aura terminé les cours préalables à cet examen.

### Méthodes pédagogiques utilisées :

- Mises en situation
- Approche pratique fondée sur des cas réels
- Simulations professionnelles
- Discussions et présentations

## La structure du programme

---

### Cours obligatoires du programme (15 crédits)

- |          |  |
|----------|--|
| 4-960-08 | Aspects comptables de l'évaluation et du financement de l'entreprise (2 crédits) |
| 4-961-08 | Contrôle stratégique (3 crédits)   |
| 4-962-08 | Planification fiscale (3 crédits)  |
| 4-963-08 | Pratique professionnelle (1 crédit)  |
| 4-964-08 | Stratégie de vérification et certification (3 crédits)                           |
| 4-965-08 | Théorie et application comptable (3 crédits)                                     |

## Cheminement suggéré

---

### Cheminement proposé pour études à temps plein en 2008-2009

#### Automne 2008

##### Cours communs aux examens PA1 et PA2

- |          |                          |
|----------|--------------------------|
| 4-963-08 | Pratique professionnelle |
| 4-962-08 | Planification fiscale    |

##### Préparation à l'examen PA2 pour mars 2009:

- |          |  |
|----------|--|
| 4-960-08 | Aspects comptables de l'évaluation et du financement de l'entreprise |
| 4-961-08 | Contrôle stratégique   |

#### Hiver 2009

##### Préparation à l'examen PA1 pour juin 2009 :

- |          |   |
|----------|---|
| 4-965-08 | Théorie et application comptable              |
| 4-964-08 | Stratégie de vérification et de certification |



## Description des cours

*(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)*

### **4-960-08 Aspects comptables de l'évaluation et du financement de l'entreprise** *2 crédits*

Ce cours particulier au microprogramme en expertise professionnelle CGA vise à développer les habiletés des étudiants en matière de comptabilité financière liée à la gestion des organisations. Les notions abordées par le cours seront abordées sous l'angle de l'intégration, obligeant les étudiants à tenir compte des aspects fiscaux et financiers liés aux stratégies financières et comptables. Le contenu de ce cours est principalement orienté vers les compétences testées par l'examen PA2.

### **4-961-08 Contrôle stratégique** *3 crédits*

Dans le cadre de ce cours, les étudiants seront appelés à évaluer différentes problématiques en lien avec la stratégie et la performance organisationnelle et à proposer des solutions intégrées qui tiennent compte des aspects économiques et des conséquences sur le comportement des gestionnaires. Le contenu de ce cours est principalement orienté vers les compétences testées par l'examen PA2.

Au terme du séminaire, les étudiants auront acquis une compréhension de base des processus et des systèmes de gestion et de la contribution qu'un expert-comptable peut apporter à leur bon fonctionnement.

### **4-962-08 Planification fiscale** *3 crédits*

Ce cours vise à assurer l'approfondissement, l'intégration et l'application des connaissances dans le domaine de la fiscalité. Au terme de ce cours, les étudiants auront acquis une solide compréhension des notions de planification fiscale et de la contribution qu'un expert-comptable peut apporter dans ce domaine. Le contenu de ce cours est orienté vers les compétences testées par les examens PA1 et PA2. Le séminaire permettra aux étudiants de développer leur jugement de même que leurs capacités d'analyse, d'intégration et de communication. Ils seront appelés ainsi à évaluer différentes problématiques en lien avec la fiscalité afin de proposer des solutions réalistes. Au terme du séminaire, les étudiants auront acquis une solide compréhension des notions de planification fiscale et de la contribution qu'un expert-comptable peut apporter dans ce domaine.

### **4-963-08 Pratique professionnelle** *1 crédit*

Ce cours favorise le développement des habiletés des étudiants en matière de services conseils et de comptabilité publique. Il aborde les aspects éthiques et déontologiques liés à la profession CGA. Le contenu de ce cours est orienté vers les compétences testées par les examens PA1 et PA2.

### **4-964-08 Stratégie de vérification et certification** *3 crédits*

Ce cours vise à assurer l'approfondissement, l'intégration et l'application des connaissances dans le domaine de la vérification et de la certification. Dans le cadre de ce cours, les étudiants seront appelés à évaluer différentes problématiques en lien avec la vérification et la certification.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de planifier une mission d'audit des états financiers, d'établir une stratégie d'audit cohérente et appropriée et d'évaluer l'impact, sur son opinion, des problèmes d'audit et de comptabilité auxquels il aura pu être confronté. Ce cours vise également à situer la mission d'audit des états financiers par rapport aux autres missions d'examen et de compilation. Le contenu de ce cours est principalement orienté vers les compétences testées par l'examen PA1.

### **4-965-08 Théorie et application comptable** *3 crédits*

Ce cours vise à permettre aux étudiants de développer la compréhension des modalités d'application des normes comptables établies dans un contexte professionnel tout en prenant en considération certains aspects inhérents aux disciplines connexes telles que la fiscalité, la finance et la certification.

Au-delà de la compréhension des modalités d'application des normes comptables établies, le cours vise à permettre aux étudiants d'intégrer certaines notions fiscales et/ou financières reliées aux problématiques comptables discutées. Le contenu de ce cours est principalement orienté vers les compétences testées par l'examen PA1.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques

## Son organisation

---

### Direction des programmes

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessae/page14447.html>

### Direction administrative des programmes

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

---

Ce programme s'adresse tout particulièrement aux bacheliers en administration, en informatique, en sciences économiques, en génie industriel ainsi qu'à des bacheliers en toute autre discipline connexe. Aucune expérience de travail n'est requise.

## Les objectifs du programme

---

Le programme a pour objectifs principaux de :

- former une nouvelle génération d'analystes et de gestionnaires spécialisés qui sera aguerrie aux concepts et réalités du commerce électronique et qui comprendra les nouvelles façons de faire des affaires dans l'économie numérique;
- développer chez l'étudiant les habiletés pour concevoir et réaliser des sites Web de commerce électronique, à prévoir la portée des changements à venir et à aborder les questions de mise en marché;
- développer chez l'étudiant le sens stratégique nécessaire pour saisir les occasions d'affaires qu'offrent Internet et la nouvelle économie numérique.

## Le programme

---

Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

Le D.E.S.S. en affaires électroniques mène à une expertise répondant aux besoins du monde des affaires. Il traite en profondeur, entre autres sujets, de la compréhension des modèles propres à Internet et des enjeux qui modifieront les pratiques de gestion dans les années à venir, des changements qu'entraînera le commerce électronique en ce qui a trait au fonctionnement des marchés, des enjeux réglementaires et de la conception d'un site Web transactionnel.

## Une passerelle vers le MBA

---

Tout étudiant du D.E.S.S. en affaires électroniques qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit:

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir totalisé, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA, 15 crédits parmi les cours énumérés ci-dessous :

4-170-00 Marketing électronique

4-467-00 Stratégie et e-business

4-715-06 Affaires électroniques

4-720-00 Conception de sites Web

4-723-04 Technologies de l'information et réingénierie des processus d'affaires

4-798-XX Séminaire en commerce électronique

4-870-00 Économie numérique

4-970-02 Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en affaires électroniques admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

## La structure du programme

Ce programme de 30 crédits est d'une durée d'un an pour les étudiants inscrits à temps complet et d'une durée maximale de quatre ans pour les étudiants inscrits à temps partiel. Chaque cours conduit à l'obtention de trois crédits. Les cours du programme se répartissent ainsi :

### Bloc « spécialisation » (21 crédits)

#### • Cours de base (3 crédits)

4-715-06 Affaires électroniques <sup>(1)</sup>

#### • Analyse en affaires électroniques (9 crédits)

4-702-04 Analyse et conception de systèmes d'information <sup>(1)</sup>

4-720-00 Conception de sites Web <sup>(1)</sup>

4-723-04 Technologies de l'information et réingénierie des processus d'affaires (préalable : 4-702-04) <sup>(1)</sup>

#### • La gestion des affaires électroniques (9 crédits)

4-075-00 Droit du commerce électronique <sup>(2)</sup> [DRT6903A]

4-170-00 Marketing électronique

4-467-00 Stratégie et e-business

4-798-XX Séminaire en commerce électronique

4-870-00 Économie numérique

4-970-02 Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique

### Bloc « Habiletés en gestion » (9 crédits au choix)

4-409-99 Direction et leadership des projets

4-420-95 Gestion des PME

4-460-01 Gestion du changement stratégique

4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique

4-600-04 Modèles d'aide à la décision

4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion

## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)

La description des cours 4-409-99 Direction et leadership des projets, 4-420-95 Gestion des PME, 4-460-04 Gestion du changement stratégique, 4-600-04 Modèles d'aide à la décision, 4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique et 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion est publiée dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion.

### 4-075-00 Droit du commerce électronique 3 crédits

Internet conduit l'ensemble des acteurs de la vie économique et sociale à reconsidérer l'encadrement juridique devant s'appliquer aux activités commerciales se déroulant par l'entremise d'un tel environnement électronique. Cet encadrement ne peut plus s'envisager au regard du seul droit étatique, il doit également prendre en considération les normes internationales, l'autorégulation, les usages, la technique. Cette idée s'illustre notamment en matière de contrat, de protection des renseignements personnels.

Partant de ce constat, le cours aura pour objectif de présenter certaines des questions qu'il est possible de rencontrer dès lors que l'on envisage exercer ou participer à une activité commerciale sur Internet.

### 4-170-00 Marketing électronique 3 crédits

L'objectif de ce cours est de préparer les étudiants à cette nouvelle réalité des affaires qu'est le commerce électronique. Par commerce électronique, l'on entend aussi bien les transactions entre entreprises et consommateurs que les transactions interorganisationnelles.

L'objectif de ce cours est aussi de fournir aux étudiants une compréhension articulée des principaux enjeux qui vont bouleverser les pratiques de gestion au cours des années à venir. Le cours traitera principalement des aspects stratégiques du commerce électronique, les aspects plus techniques tels que le développement de pages Web étant traités dans d'autres cours. En plus de l'environnement Internet, d'autres aspects du commerce électronique seront couverts tels que l'utilisation de données vues optiquement pour des fins de recherche commerciale et de stratégies de commercialisation.

Le cours exige une connaissance fonctionnelle des principaux outils informatiques tels que Windows, Word, Excel, Netscape Composer; on fera évidemment une utilisation intensive d'Internet.

Ce cours vise à mieux faire comprendre la nature du marketing dans un univers d'affaires électronique. À cet égard, quatre grands volets seront couverts : le marketing industriel (business to business) et en particulier son impact sur les fonctions de ventes et de distribution, les comportements des consommateurs dans Internet, le commerce de détail incluant la convivialité des sites et la gestion des prix et enfin la publicité.

### 4-467-00 Stratégie et e-business 3 crédits

Ce cours se subdivise en trois parties :

La première partie du cours abordera les bases de la stratégie eBusiness et le volet des modèles d'affaires.

Dans la deuxième partie, il sera question des composantes inhérentes à la stratégie et aux modèles d'affaires.

La 3<sup>e</sup> partie du cours met l'emphase sur les différents modèles de revenus sur Internet. Nous appliquerons les connaissances acquises lors des deux premières parties pour comprendre l'approche stratégique dans chacun des modèles.

### 4-702-04 Analyse et conception de systèmes d'information (cours obligatoire) 3 crédits

Les systèmes d'information sont un élément essentiel du fonctionnement des organisations en général et des processus d'affaires en particulier. Tout gestionnaire devrait avoir la maîtrise des systèmes qu'il ou elle utilise, c'est-à-dire, être en mesure, d'évaluer l'état de leur fonctionnement et d'être le maître-d'oeuvre de leurs éventuelles transformations. Le but du cours est de donner à l'étudiant ces capacités. Cet objectif sera atteint en effectuant l'analyse de divers processus d'affaires et systèmes d'information qui leur correspondent. Par la suite, à partir de contextes de gestion donnés, on concevra de nouveaux processus et systèmes. L'étudiant se familiarisera ainsi avec les étapes du cycle de transformation d'un système d'information. Il pourra alors relever le défi que représente l'adaptation des organisations aux nouvelles réalités d'affaires.

### 4-715-06 Affaires électroniques (cours obligatoire) 3 crédits

La venue d'Internet et plus particulièrement du World Wide Web a révolutionné la conduite des affaires.

L'objectif de ce cours est de faire comprendre aux étudiants les changements profonds associés à l'utilisation des technologies Internet, principalement à partir d'études de cas. À la fin du cours, l'étudiant comprendra :

- en quoi la numérisation des échanges vient modifier les échanges commerciaux;
- les modèles d'affaires propres à Internet;
- les changements dans la nature de certaines industries;
- comment intégrer Internet à la stratégie des entreprises.

Ce cours obligatoire cherche à donner à l'étudiant une vision stratégique du commerce électronique. Il sert de toile de fond aux autres cours du programme.

### 4-720-00 Conception de sites Web (cours obligatoire) 3 crédits

Le site Web d'une entreprise devient sa vitrine sur le monde. Concevoir, dans un écran de 800 par 600 pixels, un site qui permet de naviguer à travers des milliers de pages d'information ou de commander des milliers de produits est un défi de taille. L'objectif de ce cours est de fournir aux étudiants les concepts, techniques et outils qui leur permettront de

(1) Cours obligatoire

(2) Cours offert par la Faculté de droit de l'Université de Montréal

concevoir des sites Web de haute qualité. Le cours ira au-delà des aspects techniques et insistera plus particulièrement sur la qualité de l'interaction entre l'utilisateur et le site Web.

À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de :

- comprendre les différentes technologies de développement de sites Web (html, xml, JavaScript);
- évaluer les produits des différents fournisseurs;
- concevoir et réaliser des sites Web de haute qualité;
- gérer des sites Web complexes;
- agir comme webmestre dans une entreprise.

**4-723-04 Technologies de l'information et réingénierie des processus d'affaires** 3 crédits  
(cours obligatoire) (préalable : 4-702-04)

Une condition essentielle à la réalisation des bénéfices liés à l'introduction des nouvelles technologies dans les organisations est la transformation préalable des façons de faire. L'expérience montre que c'est par la réalisation rigoureuse d'une réingénierie des processus que les entreprises peuvent obtenir l'effet de levier maximisant leurs investissements dans les technologies de l'information.

La réingénierie des processus d'affaires (RPA) et l'implantation de technologies de l'information sont indissociables. Elles doivent être menées simultanément afin d'obtenir le meilleur ajustement entre les technologies et les processus. Cet ajustement exige de considérer le rôle des technologies de l'information comme des infrastructures qui supporteront dorénavant les processus et non plus les fonctions ou les structures administratives. En modifiant le rôle des technologies de l'information, les entreprises seront alors en position d'améliorer prioritairement leur efficacité organisationnelle et possiblement leur efficacité opérationnelle.

Par ailleurs, l'arrivée sur le marché de progiciels intégrés (connus sous le vocable ERP : Enterprise Resource Planning Systems) modifie rapidement le paysage organisationnel. Ces logiciels sont de puissants outils de réingénierie et transforment profondément les processus d'affaires d'une organisation. En même temps, ils modifient la façon de mener des projets de réingénierie et d'implanter de nouveaux logiciels.

**4-798-XX Séminaire en commerce électronique** 3 crédits  
Réservé à un professeur invité ou à l'introduction d'un nouveau cours.

**4-870-00 Économie numérique** 3 crédits

Le commerce électronique connaît une évolution vertigineuse. La plupart des marchés et des industries ont vu ou verront au cours des prochaines années les règles de la concurrence qui les régissent être profondément modifiées par le raz-de-marée du commerce électronique. Toutes les entreprises, y compris celles produisant des biens physiques, sont happées par le commerce électronique.

Le cours vise à repérer le phénomène, à le mesurer et à donner aux étudiants les fondements analytiques nécessaires à sa compréhension. Le cours cherche notamment à apporter des éléments de réponse aux questions suivantes : comment se développera le commerce électronique au cours des prochaines années, comment ce changement modifiera-t-il le fonctionnement des marchés, quelles stratégies d'entreprise sont les mieux adaptées à cette nouvelle donne compétitive, quels sont les enjeux réglementaires et politiques de cette transformation, etc.?

**4-970-02 Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique** 3 crédits

Au cours des dernières années, le commerce électronique a connu un essor considérable. Toutefois, l'implantation du commerce électronique dans les organisations comporte certains risques qu'il ne faut pas négliger. Par conséquent, il est essentiel que les personnes impliquées dans ce type de projet soient conscientes de ces risques et qu'elles disposent d'outils adéquats pour prévenir, détecter et corriger les événements indésirables. Elles doivent également être en mesure de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des contrôles mis en place.

Misant sur les connaissances déjà acquises dans le cadre des autres cours du programme, ce cours permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances propres à la gestion du risque inhérent au commerce électronique qui les aideront à :

- bien saisir l'importance de la gestion du risque;
- se familiariser avec un modèle de gestion du risque;
- identifier les risques et les conséquences possibles;

- déterminer les contrôles appropriés pour une gestion adéquate du risque;
- connaître les techniques relatives à la vérification des contrôles en place;
- être en mesure d'analyser des situations complexes afin de déterminer un programme de gestion du risque approprié.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en communication marketing

## Son organisation

### Direction pédagogique du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/desscm/desscm-direction.html>

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Ce programme s'adresse tout particulièrement aux bacheliers en administration, option marketing, en communication, en publicité et en toute autre discipline. Il vise les jeunes professionnels du milieu de la communication marketing qui possèdent une expérience de travail pertinente d'au moins un an.

## Les objectifs du programme

Le programme a pour principaux objectifs de :

- communiquer à l'étudiant une vision intégrée de la communication marketing au centre de laquelle se retrouve la préoccupation constante de la persuasion;
- transmettre les connaissances techniques les plus récentes touchant les façons de faire dans le milieu;
- développer des habiletés de communication et le sens critique.

De façon spécifique, l'étudiant qui termine le programme aura les compétences pour concevoir un projet, planifier son déroulement, analyser le marché et traduire ces informations en termes créatifs, orchestrer la mise en oeuvre du projet et procéder à son évaluation, en étant pleinement conscient de la nécessaire complémentarité de toutes les facettes de la communication marketing.

## Le programme

Le programme est offert à temps partiel selon un format intensif qui permet à l'étudiant de terminer ses études en 2 ans.

Certains cours sont offerts en mode habituel, c'est-à-dire à raison de 3 heures par semaine. Un grand nombre d'entre eux seront offerts les vendredis et les samedis en alternance, à raison de 6 heures ou de 12 heures par semaine, selon la méthode pédagogique associée au contenu de chacun.

## Une passerelle vers le MBA

Tout étudiant du D.E.S.S. en communication marketing qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir totalisé, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA, 15 crédits parmi les cours énumérés ci-dessous :

4-116-03	Histoire de la publicité et de la communication (3 crédits)
4-117-00	La marque (3 crédits)
4-119-00	L'art du briefing (1 crédit)
4-165-00	Les médias : rôles et utilisations (3 crédits)
4-167-03	Créativité marketing transversale (2 crédits)
4-169-00	L'évaluation post-campagne (1 crédit)
4-170-00	Marketing électronique (3 crédits)
4-185-03	Enjeux contemporains et stratégie de communication marketing (2 crédits)

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en communication marketing admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

## La structure du programme

Ce programme de 30 crédits est d'une durée normale de 2 ans et d'une durée maximale de 4 ans. Les cours du programme sont de 1, 2 ou 3 crédits selon l'importance relative des sujets. Les cours du programme se répartissent ainsi :

### Bloc « Spécialisation » (21 crédits)

4-116-03	Histoire de la publicité et de la communication	3 crédits
4-117-00	La marque	3 crédits
4-118-00	La recherche au service du communicateur	3 crédits
4-119-00	L'art du briefing	1 crédit
4-165-00	Les médias : rôles et utilisations	3 crédits
4-167-03	Créativité marketing transversale	2 crédits
4-169-00	L'évaluation post-campagne	1 crédit
4-170-00	Marketing électronique	3 crédits
4-185-03	Enjeux contemporains et stratégie de communication marketing (ce cours doit être suivi comme dernier cours du bloc « Spécialisation »)	2 crédits

### Bloc « Habiletés en gestion » (9 crédits au choix)

4-043-95	Méthodes et pratiques de la négociation
4-101-06	Approche marketing et enjeux environnementaux
4-130-94	Marketing
ou	
4-131-03	Marketing de services
4-190-95	Stratégies de marketing (préalable : 4-130-94 ou 4-131-03 ou formation équivalente)
4-435-94	Management : les milieux et la pratique
4-400-94	Comportement humain au travail
4-470-94	Habiletés de direction des personnes
4-900-04	Information comptable : états financiers et outils de gestion

## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)

La description des cours 4-043-95 Méthodes et pratiques de la négociation, 4-130-94 Marketing, 4-131-03 Marketing de services, 4-190-95 Stratégies de marketing, 4-400-94 Comportement humain au travail, 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique, 4-470-94 Habiletés de direction des personnes et 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion est publiée dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion. La description du cours 4-101-06 Approche marketing et enjeux environnementaux se trouve dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion et développement durable et la description du cours 4-170-00 Marketing électronique se trouve dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques.

### 4-116-03 Histoire de la publicité et de la communication 3 crédits

Le secteur de la communication marketing présente plusieurs particularités qui le différencient des autres secteurs industriels. Caractérisée par une structure organisationnelle à la fois fragmentée et hautement spécialisée mais aussi fortement concentrée et généraliste, l'industrie de la communication marketing regroupe des acteurs de différents champs professionnels : de l'agence-conseil en communication marketing à la maison de production, en passant par les médias et les photographes pigistes.

### 4-117-00 La marque 3 crédits

La marque est l'objet même de la communication marketing, au-delà du produit et de ses caractéristiques. Le cours porte tant sur les connaissances théoriques et conceptuelles du domaine que sur des applications précises dans le domaine de la communication. L'accent sera donc principalement mis sur tous les aspects de communication de la marque plutôt que sur les aspects de gestion d'une marque.

#### Les objectifs spécifiques de ce cours sont de :

- fournir aux étudiants une synthèse des connaissances sur la marque;
- initier les étudiants aux enjeux stratégiques de la gestion de la marque;
- familiariser les étudiants aux réalités actuelles de la communication marketing

### 4-118-00 La recherche au service du communicateur 3 crédits

Aider les étudiants à prendre de meilleures décisions communication marketing basées sur une utilisation judicieuse de la recherche.

Plus spécifiquement, faire des étudiants de meilleurs utilisateurs et surtout de meilleurs interprètes de la recherche secondaire et primaire.

Le cours a une vocation très pratique, voire même pragmatique et vivra à travers un grand nombre d'invités, l'utilisation de plusieurs cas réels et une application immédiate des notions acquises au travail des étudiants et des décisions qu'ils ont à prendre.

### 4-119-00 L'art du briefing 1 crédit

Permettre de connaître, comprendre, assimiler et appliquer la structure du briefing publicitaire, promotionnel, interactif et de marketing direct. Une fois l'information du marché recueillie, traitée et analysée, le communicateur doit traduire ces faits en termes déclencheurs de la création. Le briefing fait à l'intention de l'équipe créative de l'agence résulte d'une analyse particulière de l'information du marché qui est présentée de façon à faciliter le travail des créateurs.

### 4-165-00 Les médias : rôles et utilisations 3 crédits

- Définir les caractéristiques ainsi que les forces et faiblesses des différents supports médiatiques ;
- Présenter les principaux outils de recherche de la gestion des médias ;
- Détailler le processus de planification médiatique en lien avec l'utilisation d'outils d'aide à la décision ;
- Développer la capacité des participants à réaliser des choix stratégiques en fonction des modes de communication sélectionnés et des budgets alloués ;
- Exposer les participants aux réalités des nouveaux médias en mettant en évidence les mécanismes de leur intégration dans les plans médiatiques plus traditionnels.

### 4-167-03 Créativité marketing transversale 2 crédits

Les objectifs spécifiques de ce cours sont de :

- sensibiliser les étudiants à la gestion de l'image et à l'utilisation du mot dans la communication marketing;
- comprendre la gestion de l'idée créative selon les supports de communication utilisés;
- développer un sens critique en regard des idées créatives et de leurs expressions en fonction de leur intégration dans le plan de communication.

### 4-169-00 L'évaluation post-campagne 1 crédit

Exposer les étudiants et les étudiantes aux méthodes employées pour mesurer l'efficacité d'une campagne de publicité

### 4-185-03 Enjeux contemporains et stratégie de communication marketing 2 crédits

Ses objectifs sont les suivants :

- confronter les étudiants à des idées nouvelles dans le milieu de la communication de masse et du comportement du consommateur;
- stimuler leur esprit de synthèse et leur esprit critique en regard des nouvelles tendances.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité publique

## Son organisation

---

### Direction pédagogique du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/desscp/desscp-direction.html>

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6140)

France CHARBONNEAU, directrice

Louise LOCAS, agente-conseil principale

Jocelyne BOUCHARD, agente-conseil

Frédérique CHARLES, agente-conseil

Amélie GÉLINAS, agente-conseil

Any HUBERT, agente-conseil

Nathalie JANELLE, agente-conseil

Julie BOUCHER, agente aux activités

## La clientèle

---

Le programme s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat spécialisé en comptabilité professionnelle qui se destinent à la profession de comptable agréé.

## Les objectifs du programme

---

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Permettre à l'étudiant d'intégrer la formation comptable acquise au 1<sup>er</sup> cycle de façon à l'appliquer dans le cadre de l'exercice de la profession comptable tant en ce qui a trait aux domaines précis de la comptabilité qu'en ce qui concerne l'aspect comptable des autres domaines de la gestion.
- Permettre à l'étudiant d'accroître son autonomie dans la conception, la planification et l'exécution des différentes missions propres à la pratique comptable.
- Développer chez l'étudiant les habiletés spécifiques de la profession comptable et l'analyse réflexive sur les divers devoirs disciplinaires sous-jacents à la pratique de la profession.

## Le programme

---

Le programme propose un plan de formation cohérent aux étudiants intéressés par la profession de comptable agréé. On étudiera la pratique de la production de l'information financière, de la certification, du conseil en gestion et du contrôle, de la planification fiscale et de l'administration des biens d'autrui. L'enseignement est conçu de façon à rendre le candidat autonome pour tout ce qui concerne la conception, la vente, la planification et l'exécution des différentes missions propres à chacune des matières citées. L'intégration des connaissances et le développement d'habiletés spécifiques de la pratique de la profession de comptable agréé compteront parmi les priorités du programme.

## Le mode pédagogique Virtuose

---

Figurant au nombre des programmes offerts en mode Virtuose, le D.E.S.S. en comptabilité publique requiert l'usage d'un ordinateur portable. Il va de soi que la nature même de ce programme exige une utilisation intensive et quotidienne de l'ordinateur portable et que, pour développer des habiletés techniques supérieures, les étudiants doivent travailler avec des outils technologiques de pointe, dont une gamme de logiciels spécialisés.

Le mode pédagogique Virtuose comprend également une gamme d'accessoires et des logiciels préinstallés ainsi qu'un atelier de formation gratuit et une variété de services, dont l'accès au Centre d'aide Virtuose.

Pour plus d'information sur l'achat d'un des modèles d'ordinateurs suggérés ou sur la mise à niveau de votre appareil selon les normes de l'École : [www.coophec.com](http://www.coophec.com), rubrique Informatique, ou [www.hec.ca/virtuose](http://www.hec.ca/virtuose).

## Une passerelle vers le MBA

---

Tout étudiant ayant complété un D.E.S.S. en comptabilité publique et obtenu le titre de comptable agréé qui souhaite être admis au MBA et obtenir une équivalence pour les cours suivis au D.E.S.S. doit satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA.

L'étudiant admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 28,5 crédits pour les étapes 1 et 2 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra réussir 28,5 crédits de cours, soit 14 cours au choix de l'étape 3 et le projet de consultation supervisé en entreprise s'il fait le MBA intensif ou 17 cours au choix de l'étape 3 s'il fait le MBA en action. Il devra en outre respecter les exigences de l'étape 4 ainsi que les exigences linguistiques.

Si l'étudiant en provenance du D.E.S.S. n'a pas suivi au cours de sa formation un cours de stratégie, il devra réussir les deux cours 52-401-02 Gestion stratégique I et 52-402-02 Gestion stratégique II de l'étape 2 du programme de MBA. Il aura alors deux cours au choix de l'étape 3 de moins à faire pour satisfaire aux exigences du programme.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

## La structure du programme

Ce programme de 30 crédits est d'une durée de 15 mois pour les étudiants inscrits à temps complet et d'une durée maximale de trois ans pour les étudiants inscrits à temps partiel. Les cours du programme se répartissent ainsi :

### Bloc A : cours de la discipline (18 crédits)

4-901-95	Éthique et pratique professionnelle	1 crédit
4-902-96	Séminaire de contrôle stratégique	3 crédits
4-903-96	Vérification externe : stratégie	3 crédits
4-904-96	Planification fiscale des sociétés	3 crédits
4-907-96	Attestation	1 crédit
4-929-02	Séminaire de théorie comptable et sujets spécialisés	3 crédits
4-936-07	Sujets d'actualité en expertise comptable	3 crédits
4-950-07	Certification des environnements technologiques complexes	1 crédit

### Bloc B : cours de soutien (3 crédits)

4-212-95	Gestion financière pour l'expertise comptable	3 crédits
----------	---	-----------

### Bloc C : cours et activités d'intégration (9 crédits)

4-921-02	Services conseils en comptabilité publique	3 crédits
4-922-02	Séminaire d'intégration en comptabilité publique	3 crédits
4-923-96	Stage en comptabilité publique <sup>(1)</sup>	3 crédits
	ou	
4-924-96	Cours-projet en comptabilité publique	3 crédits

## Cheminement dans le programme

<b>Été 2008</b>		<b>3 ou 6 crédits</b>
4-212-95	Gestion financière pour l'expertise comptable	(3 crédits)
et, au trimestre d'été ou d'automne,		
4-904-96	Planification fiscale des sociétés	(3 crédits)
<b>Automne 2008</b>		<b>14 ou 17 crédits</b>
4-901-95	Éthique et pratique professionnelle	(1 crédit)
4-902-96	Séminaire de contrôle stratégique	(3 crédits)
4-903-96	Vérification externe : stratégie	(3 crédits)
4-921-02	Services conseils en comptabilité publique	(3 crédits)
4-929-02	Séminaire de théorie comptable et sujets spécialisés	(3 crédits)
4-950-07	Certification des environnements technologiques complexes	(1 crédit)
et, au trimestre d'été ou d'automne		
4-904-96	Planification fiscale des sociétés	(3 crédits)
<b>Hiver 2009</b>		<b>3 crédits</b>
4-923-96	Stage en comptabilité publique	(3 crédits)
<b>Été 2009</b>		<b>7 crédits</b>
4-907-96	Attestation	(1 crédit)
4-922-02	Séminaire d'intégration en comptabilité publique	(3 crédits)
4-936-07	Sujets d'actualité en expertise comptable	(3 crédits)

## NOUVEAU

### M. Sc. option comptabilité publique – *Cheminement avec projet supervisé*

HEC Montréal offre aux étudiants du D.E.S.S. en comptabilité publique l'opportunité d'ajouter 15 crédits au programme de D.E.S.S. et, ainsi, obtenir une Maîtrise ès sciences de la gestion – option comptabilité publique. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire aux cours suivants :

6-001-76	Économie et organisations	3 crédits
6-917-08	Mentorat en expertise comptable	3 crédits
6-002-08	Projet supervisé	9 crédits

Pour de plus amples informations sur ce programme, veuillez consulter l'annuaire du programme de Maîtrise ès sciences de la gestion, ou notre site Web : [http://www.hec.ca/registraire/programmes/msc/cours\\_compta\\_projet.html](http://www.hec.ca/registraire/programmes/msc/cours_compta_projet.html)

(1) Dans la mesure du possible, on offrira un stage à chaque étudiant. À défaut d'un stage, l'étudiant s'adonnera, dans le cadre d'un cours-projet, à une activité nécessitant l'application des connaissances.



## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code.)

### 4-212-95 Gestion financière pour l'expertise comptable 3 crédits

L'objectif du cours est de permettre à l'étudiant d'approfondir les notions de base de gestion financière acquises au baccalauréat. Dans ce cours, les décisions financières les plus importantes de l'entreprise sont présentées, tant celles ayant trait au financement que celles abordant la gestion des investissements. À la fin du cours, l'étudiant devrait maîtriser les principaux outils lui permettant d'équilibrer la structure financière de l'entreprise et de gérer ses investissements. Une attention particulière est accordée à l'évaluation d'entreprise, aux réorganisations et aux fusions et acquisitions.

### 4-901-95 Éthique et pratique professionnelle 1 crédit

Ce cours présente le cadre éthique, professionnel et juridique dans lequel le futur comptable agréé exercera sa profession. À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de comprendre ses responsabilités individuelles et professionnelles.

### 4-902-96 Séminaire de contrôle stratégique 3 crédits

La fonction première du contrôle stratégique est de s'assurer que les systèmes de gestion et les décisions des gestionnaires sont cohérents avec l'orientation stratégique de l'organisation et contribuent à la création de valeur pour ses partenaires socio-économiques, actionnaires et/ou autres. Par conséquent, l'objectif fondamental du séminaire est de familiariser les étudiants aux outils de contrôle disponibles permettant de réaliser la stratégie de l'entreprise mais contribuant également à la formation de cette dernière. De plus, ce séminaire portera une attention particulière aux effets des contrôles choisis sur les comportements au sein des organisations. Les concepts, les techniques et les pratiques pertinents seront vus et approfondis dans la résolution de problèmes concrets de structure organisationnelle, de planification stratégique, de gestion des risques, d'exécution de la stratégie, de suivi de la performance, de conflits d'intérêt, de motivation et de rémunération des gestionnaires. De fait, le contrôle stratégique est envisagé dans une perspective multidimensionnelle où les outils de contrôle sont complémentaires.

### 4-903-96 Vérification externe : stratégie 3 crédits

Ce cours vise à approfondir et à intégrer les connaissances de base en vérification acquises dans les cours du programme de B.A.A. À la fin du cours, l'étudiant sera en mesure de planifier une mission de vérification d'états financiers, d'établir une stratégie de vérification cohérente et appropriée et d'évaluer l'impact, sur son opinion, des problèmes de vérification et de comptabilité auxquels il aura pu être confronté.

### 4-904-96 Planification fiscale des sociétés 3 crédits

Ce cours vise à assurer l'approfondissement, l'intégration et l'application des connaissances dans le domaine de la fiscalité. Il porte sur les aspects fiscaux particuliers des sociétés et des sociétés de personnes dans un contexte de planification et de prise de décisions face aux différents missions que l'étudiant doit remplir dans différents contextes tels le regroupement d'entités, les entreprises en difficulté, la planification financière personnelle ou les occasions d'affaires. Après analyse et compréhension du cadre fiscal propre à ces missions, l'étudiant pourra développer ses habiletés d'intégration par l'utilisation de cas. Le cours abordera les distributions de surplus, le transfert de biens à une société, les problèmes liés à l'expansion et à la dissolution de sociétés, la fiscalité des sociétés de personnes ainsi que l'incidence de la taxe sur les produits et services.

### 4-907-96 Attestation 1 crédit

Ce cours présente un cadre conceptuel des missions d'attestation et à étudier l'objet, la portée et les normes de celles qui diffèrent de la vérification des états financiers. On y abordera le cadre conceptuel des missions d'attestation, les missions d'examen et de compilation, les missions d'attestation autres que la vérification ou l'examen d'états financiers et les missions propres au secteur public.

### 4-921-02 Services conseils en comptabilité publique 3 crédits

Le cours de services conseil en comptabilité publique vise à illustrer l'utilisation de l'information comptable en contexte de prise de décisions et à intégrer les différents domaines de compétence du comptable agréé

dans le cadre de missions de conseil. Dans ce cours, on insiste sur l'analyse diagnostic, le classement des problèmes selon leur importance relative, sur le choix des outils nécessaires au traitement des problèmes identifiés, sur la formulation de recommandations logiques et pratiques ainsi que sur la rédaction des rapports qui rendront compte utilement du travail accompli.

Les situations auxquelles les étudiants et les étudiantes sont exposés dans ce cours simulent les réalités de l'activité de conseil en comptabilité publique en utilisant un format de présentation analogue à celui que l'on retrouve à l'examen uniforme de l'Institut canadien des comptables agréés. En cela, elles nous permettent de travailler à la fois sur l'apprentissage du métier de consultant en comptabilité professionnelle et sur le développement des compétences et des habiletés nécessaires à la réussite de l'épreuve synthèse de l'examen uniforme.

### 4-922-02 Séminaire d'intégration en comptabilité publique 3 crédits

Ce cours permet de parfaire ses techniques de résolution de cas de type EFU, soit des questions globales et multidisciplinaires. Ce cours permettra à l'étudiant d'appliquer et d'intégrer les connaissances théoriques acquises au diplôme de deuxième cycle en comptabilité publique et de développer ses compétences de futur comptable agréé.

Le cours comprendra :

- Une simulation d'une question globale suivie d'une rétroaction portant sur le plan, la lecture du cas et la correction.
- Des séances de simulations de questions multidisciplinaires, suivies de rétroactions de groupe. Une rétroaction individuelle d'une durée de 45 minutes sera aussi offerte aux étudiants.
- Des séances sur la finance à l'EFU.
- Des séances sur les technologies à l'EFU.

### 4-923-96 Stage en comptabilité publique 3 crédits

En donnant au programme de D.E.S.S. (comptabilité publique) une dimension coopérative, nous souhaitons favoriser la concrétisation des connaissances théoriques acquises par l'étudiant au cours de ses études de premier et de deuxième cycle. Ainsi, nous espérons accroître son niveau d'assimilation et de rétention des connaissances transmises.

Le stage sera d'une durée minimale de trois mois et se réalisera soit dans un cabinet d'experts-comptables, soit dans un service de vérification interne d'une grande entreprise. Il devrait amener l'étudiant à couvrir différentes étapes d'un mandat de vérification. Plus spécifiquement, on souhaiterait qu'il ait participé à la planification d'une mission, à l'évaluation du contrôle interne ainsi qu'à l'application de tests de corroboration sur au moins deux ou trois postes de bilan.

### 4-924-96 Cours-projet en comptabilité publique 3 crédits

Ce cours servira de substitut au stage en comptabilité publique pour le candidat qui n'aura pas réussi à obtenir un stage en cabinet ou en entreprise. Il devra permettre à l'étudiant de concrétiser, par une observation de la pratique, les connaissances théoriques qu'il aura acquises au cours de ses études de premier et de deuxième cycle. Ainsi, nous espérons accroître son niveau d'assimilation et de rétention de ces connaissances par l'étudiant.

On demandera à l'étudiant de choisir une entreprise de petite ou de moyenne dimension et, sous la gouverne d'un professeur, de simuler une mission de vérification et de produire le dossier qui en est issu. Plus spécifiquement, on souhaiterait retrouver dans ce dossier un plan de travail, une évaluation du contrôle interne, une analyse de quelques-uns des principaux postes des états financiers ainsi qu'une preuve de corroboration qu'il aura menés.

### 4-929-02 Séminaire de théorie comptable et sujets spécialisés 3 crédits

Dans ce cours nous chercherons à doter les étudiants de références théoriques et culturelles de haut niveau en comptabilité de façon à ce que ceux-ci soient en mesure, en pratique ou en situation d'examen professionnel, de recommander et de justifier une pratique comptable qu'ils auront choisie en exerçant leur jugement professionnel.

Les réalités économiques complexes et changeantes que la comptabilité doit exprimer aujourd'hui exigent, de ceux et celles qui pratiquent cet art, bien plus qu'une simple compréhension des modalités d'application des normes comptables établies.

Elles exigent d'eux qu'ils saisissent précisément la substance des transactions dont ils ont à rendre compte et qu'ils sachent lier la substance de ces transactions aux objectifs de l'information financière. Elles exigent d'eux également qu'ils participent à la critique et à l'évolution des normes existantes.

#### **4-936-07 Sujets d'actualité en expertise comptable** 3 crédits

Ce cours permet de faire une mise à jour sur les exposés sondages et les chapitres du Manuel de l'ICCA parus au cours de la dernière année, autant en comptabilité financière qu'en certification. Tout sujet jugé important sera aussi traité. (Les sujets couverts sont modifiés à chaque année car il est important de mettre à jour les étudiants sur les nouvelles normes de comptabilité financière et de certification. Ces sujets sont connus avant le 1 avril de chaque année). Ce cours permet aussi de parfaire ses techniques de résolution de cas de type EFU, soit des questions globales et multidisciplinaires.

#### **4-950-07 Certification des environnements technologiques complexes** 1 crédit

Le vérificateur externe est confronté à des environnements technologiques de plus en plus complexes. Les entreprises effectuent des transactions de commerce électroniques, utilisent des technologies et des systèmes de pointes (EDI, ERP) et sont reliées par des réseaux complexes. Le vérificateur doit être en mesure d'identifier et de comprendre les différents contrôles et traitements automatisés qui sont présents dans les applications des environnements technologiques complexes. Il doit également maîtriser les outils et techniques pour vérifier l'intégrité des informations financières produites par ce type de systèmes, plus particulièrement les techniques de vérification informatisées reliées à la vérification des logiciels ou la vérification des données. Ces types de techniques de vérification informatisées poursuivent des objectifs différents et donnent des résultats différents. La vérification continue sera également abordée dans cette même optique. De plus, le vérificateur externe est confronté aux défis reliés à la certification des systèmes de contrôle permettant la déclaration en ligne des différents rapports destinés aux autorités réglementaires. La maîtrise des enjeux liés à la télédéclaration, entre autres la conformité aux enjeux de la loi Sarbanes-Oxley ainsi que des technologies particulières à ce type d'activités, entre autres le langage XBRL et les technologies actuelles permettant la télédéclaration en ligne sont au coeur des besoins de formation des vérificateurs qui oeuvreront dans ces activités de certification.

Le cours vise à approfondir certaines notions vues dans les cours de contrôle interne et de vérification, ainsi qu'à amener l'étudiant à acquérir et maîtriser certains concepts et outils importants qui lui permettra de pouvoir effectuer ce type de mission de vérification de façon efficace et efficace.

# Les programmes en fiscalité

- Le diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité (D.E.S.S. en fiscalité)
- La maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M. fiscalité)

## Leur organisation

### Direction des programmes

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

[http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessf/dessf\\_direction.html](http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessf/dessf_direction.html)

### Direction administrative des programmes

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Les programmes de fiscalité s'adressent aux titulaires d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en droit, en sciences comptables ou en économie avec ou sans expérience de travail, désirant faire de la fiscalité leur domaine principal d'activité.

## Le D.E.S.S. en fiscalité

Créé par l'École des Hautes Études Commerciales en 1992, le diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité est un programme de courte durée comprenant 30 crédits. Il procure aux étudiants une formation multidisciplinaire qui les amène à maîtriser chacune des dimensions de la fiscalité. Intégrant les aspects juridiques, administratifs et économiques de la fiscalité, et particulièrement axé sur la prise de décision, ce programme répond aux exigences de la pratique professionnelle.

L'obtention du D.E.S.S. en fiscalité ouvre la voie à la maîtrise en droit, option fiscalité.

## La maîtrise en droit, option fiscalité

Offert conjointement par HEC Montréal et la Faculté de droit de l'Université de Montréal, ce programme s'adresse aux étudiants ayant déjà obtenu le D.E.S.S. en fiscalité. Il leur permet de compléter leur formation par des connaissances en droit fiscal et de développer leur sens critique. En se spécialisant ainsi davantage, ils acquièrent un haut degré d'autonomie professionnelle de même que les habiletés nécessaires pour faire face à la complexité croissante de la fiscalité.

La maîtrise offre un éventail de cours intéressant dans lequel s'insère la réalisation d'un projet de recherche et la possibilité d'un stage de pratique exclusive en fiscalité. Elle comporte 45 crédits, incluant les 30 crédits du D.E.S.S. en fiscalité.

## Une passerelle vers le MBA

Tout étudiant du D.E.S.S. en fiscalité qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir totalisé, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA, 15 crédits parmi les cours énumérés ci-dessous :

4-091-98	Droit fiscal administratif
4-092-98	Planification successorale
4-908-92	Fiscalité et décisions
4-909-98	Aspects fiscaux des transactions internationales
4-913-92	Principes fiscaux I
4-914-92	Principes fiscaux II
4-915-92	Principes fiscaux III
4-917-92	Taxes à la consommation
4-918-03	Particularités fiscales des sociétés (2 crédits)
4-919-03	Politique de taxation (1 crédit)
4-925-98	Fiscalité américaine

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en fiscalité admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

## La structure du diplôme d'études supérieures spécialisées en fiscalité (D.E.S.S. en fiscalité)

Ce programme de 30 crédits est d'une durée maximale de quatre ans. Chaque cours, à l'exception des cours 4-919-03 Politique de taxation (1 crédit) et 4-918-03 Particularités fiscales des sociétés (2 crédits), conduit à l'obtention de trois crédits universitaires. Les cours du programme se répartissent ainsi :

### Cours de mise à niveau hors programme

4-999-00 Règles et notions fiscales

### Cours initiaux (0 à 6 crédits)

4-090-98 Droit et fiscalité <sup>(1)</sup> [DRT 6210]  
(pour les candidats sans formation suffisante en droit)  
4-905-92 Comptabilité et fiscalité  
(pour les candidats sans formation suffisante en comptabilité)

### Cours obligatoires (21 crédits)

4-091-98 Droit fiscal administratif <sup>(1)</sup> [DRT 6215]  
4-908-92 Fiscalité et décisions (préalable : 4-915-92)  
4-910-98 Méthodologie de recherche en droit fiscal  
4-913-92 Principes fiscaux I  
4-914-92 Principes fiscaux II (préalable : 4-913-92)  
4-915-92 Principes fiscaux III (préalable : 4-914-92)  
4-918-03 Particularités fiscales des sociétés (préalable : 4-914-92)  
(2 crédits)  
4-919-03 Politique de taxation (1 crédit)

### Cours à option (3 à 9 crédits)

4-092-98 Planification successorale <sup>(1)</sup> [DRT 6220]  
(préalable 4-915-92)  
4-094-98 Litige fiscal <sup>(1)</sup> [DRT 6230]  
4-909-98 Aspects fiscaux des transactions internationales  
(préalable : 4-913-92)  
4-917-92 Taxes à la consommation  
4-925-98 Fiscalité américaine

### Cours au choix (0 à 3 crédits)

En fin de programme ou avant, les étudiants ayant été dispensés au moment de leur admission de suivre un des deux cours initiaux ont la liberté de choisir un cours au choix. Il peut s'agir d'un cours à option du programme ou de tout autre cours de 2<sup>e</sup> cycle offert à HEC Montréal ou à la Faculté de droit de l'Université de Montréal ou encore, d'une autre université. Ce choix est conditionnel à l'approbation du responsable du programme et à la satisfaction des exigences relatives aux cours préalables.

## La structure de la maîtrise en droit, option fiscalité (LL.M. fiscalité)

Ce programme de 45 crédits est d'une durée maximale de quatre ans. Les cours du programme se répartissent ainsi :

### Cours initiaux (0 à 6 crédits)

4-090-98 Droit et fiscalité <sup>(1)</sup> [DRT 6210] (pour les candidats sans formation suffisante en droit)  
4-905-92 Comptabilité et fiscalité (pour les candidats sans formation suffisante en comptabilité)

### Cours obligatoires (27 crédits)

4-091-98 Droit fiscal administratif <sup>(1)</sup> [DRT 6215]  
4-092-98 Planification successorale <sup>(1)</sup> [DRT 6220]  
(préalable 4-915-92)  
4-908-92 Fiscalité et décisions (préalable : 4-915-92)  
4-909-98 Aspects fiscaux des transactions internationales  
(préalable : 4-913-92)  
4-910-98 Méthodologie de recherche en droit fiscal  
4-913-92 Principes fiscaux I  
4-914-92 Principes fiscaux II (préalable : 4-913-92)  
4-915-92 Principes fiscaux III (préalable : 4-914-92)  
4-918-03 Particularités fiscales des sociétés (2 crédits)  
(préalable : 4-914-92)  
4-919-03 Politique de taxation (1 crédit)

### Cours à option (6 à 12 crédits)

4-094-98 Litige fiscal <sup>(1)</sup> [DRT 6230]  
4-095-98 Stage de pratique exclusive en fiscalité <sup>(1)</sup> [DRT 6240]  
4-917-92 Taxes à la consommation  
4-925-98 Fiscalité américaine  
4-927-98 Stage de pratique exclusive en fiscalité

### Cours au choix (0 à 3 crédits)

En fin de programme, ou avant, les étudiants ont la liberté de choisir un cours. Il peut s'agir d'un cours à option du programme ou de tout autre cours de 2<sup>e</sup> cycle offert à HEC Montréal ou à la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Ce choix est conditionnel à l'approbation des codirecteurs du programme et à la satisfaction des exigences relatives aux cours préalables.

### Travail dirigé obligatoire (6 crédits)

4-928-98 Travail dirigé  
4-096-98 Travail dirigé <sup>(1)</sup> [DRT 6250]

(1) Cours de l'Université de Montréal

## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)

### 4-090-98 Droit et fiscalité 3 crédits

(pour les candidats sans formation suffisante en droit)

Le cours vise principalement à ce que l'étudiant qui ne dispose pas déjà d'une formation juridique acquière des connaissances de base en droit et puisse reconnaître et identifier la plupart des principes et les réalités juridiques que vise et utilise la fiscalité.

Au terme de la démarche, l'étudiant devrait être raisonnablement familier avec les grandes notions de droit civil en matière de biens, de propriété, de libéralités et de successions, d'obligations, de contrats, de régimes matrimoniaux et de sûretés. Il devrait également être à l'aise avec les principes de base quant aux diverses formes juridiques de l'entreprise, avec une insistance particulière sur les compagnies et leur capital-actions.

### 4-091-98 Droit fiscal administratif 3 crédits

L'objectif de ce cours est d'initier l'étudiant aux principes d'administration fiscale. Les obligations fiscales des contribuables quant à la production des déclarations d'impôts ainsi que certains des actes ou mesures administratifs qui en découlent, soit la cotisation, l'opposition, la perception et l'appel sont étudiés. La négociation de règlements fiscaux et les grandes questions d'interprétation fiscale sont également analysées. Le cours est concentré surtout sur les aspects administratifs propres aux impôts sur les revenus, mais comporte une séance sur la TPS et la TVQ.

### 4-092-98 Planification successorale 3 crédits

Préalable : 4-915-92 Principes fiscaux III

Ce cours se propose :

- d'examiner les règles de base de l'imposition au décès;
- de cerner les fondements fiscaux (minimisation du fardeau fiscal lors et à la suite d'un décès), financiers, familiaux, civils et pratiques (tant au niveau des principes généraux que des nombreuses règles techniques) de la planification testamentaire et de la rédaction de testaments;
- d'examiner les règles de base de l'imposition des fiducies testamentaires et non testamentaires et l'utilisation pratique des fiducies entre vifs;
- d'analyser l'application des règles d'attribution surtout dans le contexte de l'utilisation de fiducies et de sociétés;
- d'initier les étudiants aux stratégies de planification « post-mortem »;
- d'analyser les techniques de transmission d'entreprise : gel et dégel successoral;
- d'analyser les règles fiscales régissant la transmission des actions suite à un décès dans le cadre d'une convention entre actionnaires; de conscientiser les étudiants aux problèmes humains soulevés lors d'une planification successorale et, également de donner un aperçu des considérations légales pour effectuer une planification successorale, notamment les droits matrimoniaux.

### 4-094-98 Litige fiscal 3 crédits

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir les connaissances et habiletés pour défendre une partie à un litige fiscal. Le cours sera divisé en deux. Partie 1 – les notions théoriques concernant l'appel d'une cotisation devant les tribunaux : la procédure, la preuve, l'accès au dossier, le paiement des impôts, la réclamation des frais, le secret professionnel, etc. Partie 2 – les habiletés pratiques grâce à la simulation de procès.

### 4-095-98 ou

### 4-927-98 Stage de pratique exclusive en fiscalité 3 crédits

Le stage de pratique en fiscalité a pour objectif premier de permettre à l'étudiant de se familiariser avec le contexte réel de l'expertise fiscale. Pendant le stage, l'étudiant verra en pratique la rédaction des opinions fiscales, l'élaboration des planifications fiscales, la documentation utilisée et les relations d'affaires entretenues par les experts en fiscalité et leurs clients. Le stage permettra aussi à l'étudiant d'identifier les champs de spécialisation à l'intérieur de l'expertise où il voudrait parfaire sa formation et y trouver son sujet de travail dirigé. Le stage d'un étudiant devra être préalablement autorisé par la direction du programme et supervisé par un praticien spécialisé en fiscalité. Il devra faire l'objet d'un rapport final par le stagiaire et d'une appréciation motivée de son superviseur, tous deux remis aux codirecteurs du programme.

### 4-905-92 Comptabilité et fiscalité 3 crédits

Ce cours s'adresse aux candidats qui n'ont pas reçu, au préalable, une formation jugée suffisante en comptabilité et en fiscalité pour être en mesure de retirer tous les avantages prévus par les autres cours du programme. **Comptabilité et fiscalité** se propose tout d'abord de fournir à l'étudiant les connaissances académiques et pratiques nécessaires pour mieux comprendre les états financiers et leurs composantes, de façon à lui permettre de saisir davantage les différences entre le traitement comptable et fiscal des transactions financières qui lui seront proposées.

Par la suite, il sera fait une revue sommaire des règles générales affectant l'imposition des sociétés (REEA, DPE, BFT, sociétés associées, Parties IV et I.3 etc.). À la fin du trimestre, l'étudiant devrait être en mesure de produire et de réviser les déclarations de revenus d'une société à partir des états financiers qui lui sont présentés. Quelques dispositions visant les réorganisations corporatives seront aussi abordées dans le cadre de ce cours.

### 4-908-92 Fiscalité et décisions 3 crédits

Préalable : 4-915-92 Principes fiscaux III

Les objectifs du cours sont de permettre aux étudiants d'acquérir et d'intégrer les connaissances techniques sur les réorganisations d'entreprise afin de les aider à prendre des décisions éclairées dans les contextes suivants :

1. distribution de surplus
2. utilisation d'attributs fiscaux à l'intérieur d'un groupe
3. regroupement et répartition de sociétés
4. achat et vente d'une entreprise
5. utilisation de l'exonération pour gains en capital (purification et planification)

### 4-909-98 Aspects fiscaux des transactions internationales 3 crédits

Familiariser les étudiants avec les règles fiscales canadiennes applicables au niveau des transactions internationales, notamment au niveau des conséquences canadiennes liées aux investissements par les non-résidents au Canada et inversement des investissements des Canadiens à l'étranger. Développer les principes d'application et d'interprétation des conventions fiscales internationales et fournir un aperçu général des techniques de planification fiscale internationale. Sensibiliser l'étudiant à la fiscalité des prix de transfert.

### 4-910-98 Méthodologie de recherche en droit fiscal 3 crédits

Ce cours sensibilise les fiscalistes à l'ensemble des outils existants et nécessaires, dont les outils informatiques, à la mise à jour et à la recherche en fiscalité. Les étudiants utiliseront également ces outils pour s'initier à la rédaction d'opinions fiscales et de représentations auprès des autorités fiscales.

### 4-913-92 Principes fiscaux I 3 crédits

Ce cours consiste principalement à analyser diverses dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu et les règlements applicables aux particuliers afin de découvrir les éléments essentiels, de saisir les rapports et d'acquiescer un schéma de l'ensemble. Il porte essentiellement sur les éléments suivants :

- assujettissement à l'impôt;
- calcul du revenu;
- revenu ou perte provenant d'une charge ou d'un emploi, d'une entreprise ou d'un bien;
- règles d'attribution;
- autres sources de revenu;
- déductions lors du calcul du revenu;
- sommes exclues du calcul du revenu.

### 4-914-92 Principes fiscaux II 3 crédits

Préalable : 4-913-92 Principes fiscaux I

L'objectif du cours est de permettre aux étudiants d'appliquer et d'analyser les connaissances techniques sur les règles fiscales concernant :

- le gain en capital
- la déduction pour gains en capital
- le calcul du revenu imposable des particuliers

- le calcul de l'impôt des particuliers
- les impôts des sociétés

Par la réalisation d'un travail **d'équipe**, les étudiants doivent être en mesure de discuter, juger et critiquer (ou défendre) une situation fiscale donnée.

#### **4-915-92 Principes fiscaux III** 3 crédits

Préalable : 4-914-92 Principes fiscaux II

Les objectifs du cours sont de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances techniques sur certaines dispositions fiscales touchant les sociétés et les réorganisations d'entreprise. Les sujets analysés sont les suivants :

- distribution de surplus des sociétés
- transfert de biens à une société par actions
- traitement des pertes résultant d'un transfert d'immobilisation entre personnes affiliées
- vente d'actions en cas de lien de dépendance
- réorganisation du capital-actions d'une société
- règles fiscales concernant les sociétés de personnes

#### **4-917-92 Taxes à la consommation** 3 crédits

Ce cours permet aux participants d'acquérir une connaissance suffisante des principes de base concernant les taxes à la consommation (fédérales, provinciales et droits de douane). Il vise plus particulièrement à fournir aux participants les outils nécessaires pour répondre aux problèmes d'ordre pratique touchant les taxes à la consommation et la douane.

#### **4-918-03 Particularités fiscales des sociétés** 2 crédits

Préalable : 4-914-92 Principes fiscaux II

Les objectifs du cours sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances techniques et pratiques relativement à certaines particularités fiscales importantes touchant les sociétés.

- Taxe sur le capital du Québec  
Impôt de la partie I.3 (fédéral)
- Incitatifs fiscaux reliés à la recherche et développement au Canada et au Québec
- Particularités et incitatifs fiscaux du régime fiscal québécois

#### **4-919-03 Politique de taxation** 1 crédit

Ce cours s'intéresse aux aspects économiques, politiques et administratifs de la fiscalité. Il vise à sensibiliser le fiscaliste aux divers raisonnements à la base de l'évolution de la fiscalité au Canada. Plus particulièrement, ce cours cherche à fournir à l'étudiant des connaissances de base nécessaires à l'analyse des politiques fiscales et à lui permettre de comprendre les raisonnements économiques et politiques derrière l'évolution des lois fiscales au Canada.

#### **4-925-98 Fiscalité américaine** 3 crédits

Le cours vise à familiariser l'étudiant avec les règles de base de la fiscalité américaine (impôt personnel, corporatif et successoral). L'étudiant devra être en mesure d'identifier certaines situations où les aspects fiscaux américains sont différents des aspects fiscaux canadiens. À la fin du cours, l'étudiant devra appliquer ces concepts de base à des situations rencontrées fréquemment par des canadiens.

#### **4-928-98 ou**

#### **4-096-98 Travail dirigé** 6 crédits

L'étudiant à la maîtrise en droit, option fiscalité, terminera son programme d'études par la rédaction d'un travail d'analyse approfondie sous la supervision de son directeur de recherche (professeur ou praticien en fiscalité). L'étudiant pourra choisir, notamment, entre les deux types de travail dirigé. Dans le premier cas, le travail dirigé consistera en une analyse détaillée de la jurisprudence et de la doctrine associées à des règles précises et d'actualité contenues dans la législation fiscale. L'étudiant devra faire une synthèse des écrits sur ces règles, montrer leur évolution probable et les problèmes d'interprétation les concernant. Dans un deuxième type de travail dirigé, l'étudiant pourra faire une analyse détaillée des diverses possibilités de planification fiscale associées à une situation pratique et complexe. L'étudiant devra présenter ces possibilités et leurs difficultés d'application en se basant sur une analyse des règles fiscales les concernant. Les objectifs poursuivis par ce travail dirigé

sont de fournir à l'étudiant l'occasion d'analyser en détail plusieurs règles fiscales en tenant compte de ses intérêts, puis de développer sa capacité de synthèse et de rédaction.

L'évaluation du travail dirigé est faite par son directeur de recherche ainsi que par un lecteur désigné par la direction du programme (ce jury doit comprendre au moins un professeur).

#### **4-999-00 Règles et notions fiscales** 3 crédits

L'objectif de ce cours de propédeutique vise dans un premier temps à communiquer à l'étudiant les principales règles et notions fiscales concernant le calcul des différentes sources de revenus d'un contribuable canadien, le calcul de son revenu imposable et de ses impôts à payer. Par la suite, les règles fiscales concernant les principaux surplus d'une société ainsi que les conséquences fiscales de leurs distributions seront analysées. Enfin, un survol des principales réorganisations corporatives les plus fréquemment rencontrées en planification fiscale ainsi que le fonctionnement général des sociétés de personnes et des fiducies seront étudiés.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion

## Son organisation

### Direction pédagogique du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme : [www.hec.ca/registraire/programmes/dessg/desg-direction.html](http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessg/desg-direction.html)

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Le D.E.S.S. en gestion s'adresse aux diplômés universitaires de 1<sup>er</sup> cycle de toutes les disciplines **autres que la gestion**.

Aucune expérience de travail n'est exigée de la part des candidats.

Ce programme de courte durée est conçu pour les personnes qui veulent maximiser leurs chances de décrocher un premier emploi à la mesure de leur talent et pour celles à qui des connaissances générales en gestion permettront de progresser dans leur carrière.

## Les objectifs du programme

Le programme a pour principaux objectifs de :

- fournir une formation générale en gestion à des personnes qui ont réussi des études de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline autre que la gestion et qui recherchent une formation complémentaire;
- permettre, par sa structure, un certain degré d'individualisation de cette formation complémentaire;
- permettre, par sa pédagogie, un apprentissage de la gestion à des personnes qui ne sont pas nécessairement des cadres expérimentés;
- permettre, s'il y a lieu, l'accès à d'autres programmes de 2<sup>e</sup> cycle.

Doté d'une structure souple, il offre beaucoup de possibilités de choix de cours tout en exigeant des étudiants qu'ils choisissent des cours dans au moins six disciplines de la gestion.

L'étudiant est incité également à faire des choix qui complètent sa formation antérieure, c'est-à-dire à profiter de son passage à HEC Montréal pour aborder de nouvelles disciplines.

## Le programme

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion comporte l'obligation de réussir 30 crédits répartis entre des cours de tronc commun et des cours au choix.

Ces 10 cours doivent être choisis en fonction des exigences suivantes :

- cinq cours dans cinq blocs du tronc commun dont :
  - deux cours dans les blocs 1 ou 2 (Administration, Comportement);
  - un cours dans les blocs 3, 4 ou 5 (Comptabilité, Économie, Méthodes quantitatives);
  - un cours dans les blocs 6, 7 ou 8 (Gestion des ressources humaines, Marketing, Systèmes d'information);
  - un cours dans les blocs 9 ou 10 (Gestion des opérations et de la production, Finance);
- un sixième cours dans n'importe quel bloc du tronc commun.
- quatre cours dans le tronc commun ou dans les cours au choix.

Les exigences relatives au respect de la structure du programme peuvent être satisfaites soit par la réussite de cours ou par la reconnaissance de dispenses accordées sur la base de la formation antérieure.

## Les recommandations

Il est préférable lorsque l'étudiant n'a aucune expérience de travail de suivre en début de programme le cours 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique et le cours 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion. Par la suite, il sera souhaitable de s'inscrire à un ou deux cours appartenant aux blocs des fonctions de l'entreprise.

Pour tout étudiant qui souhaiterait avoir une connaissance générale de la gestion et s'initier aux principales fonctions de l'entreprise, un cheminement semblable au suivant est suggéré :

- 4-130-94 Marketing
  - ou
- 4-131-03 Marketing de services
- 4-230-94 Finance (préalable : 4-900-04)
- 4-330-94 Gestion des ressources humaines
- 4-400-94 Comportement humain au travail
  - ou
- 4-410-94 Individu, organisation et société
- 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique
- 4-530-03 Gestion des opérations
- 4-705-96 Systèmes d'information en gestion
- 4-830-94 Économie managériale
- 4-835-94 Macroéconomie
- 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion

## Une passerelle vers le MBA

---

Tout étudiant du D.E.S.S. en gestion qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour les cours suivis doit :

- satisfaire aux conditions d’admissibilité du MBA, incluant le minimum de trois années d’expérience de travail pertinente;
- avoir réussi au D.E.S.S. en gestion, durant les trois années qui précèdent la demande d’admission au MBA, les cinq cours suivants :
  - 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique
  - 4-470-94 Habiletés de direction des personnes
  - 4-600-04 Modèles d’aide à la décision
  - 4-830-94 Économie managérialeou
  - 4-835-94 Macroéconomie
  - 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion

L’étudiant en provenance du D.E.S.S. en gestion admis au MBA obtiendra une équivalence de 15 crédits sur les 16,5 crédits de l’étape 1 du programme. Seuls les étudiants qui auront réussi les cinq cours pourront obtenir une équivalence. Aucune autre équivalence ne sera accordée. De plus, aucune dispense obtenue pour les cours du D.E.S.S. sur la base de cours de premier cycle ne sera reconnue.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l’étudiant devra réussir le cours de 1,5 crédit de l’étape 1 51-401-02 Gérer une entreprise simulation, et remplir les exigences des étapes 2, 3 et 4 du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l’admission au MBA n’est pas automatique. La capacité d’accueil étant limitée, l’École ne s’engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l’admission au MBA.**



## La structure du programme

Ce programme de 30 crédits est d'une durée minimale d'un an pour les étudiants inscrits à temps plein et d'une durée maximale de quatre ans pour les étudiants inscrits à temps partiel. Chaque cours conduit à l'obtention de trois crédits universitaires.

TRONC COMMUN				
	COURS QUALITATIFS		COURS QUANTITATIFS	
DISCIPLINES DE BASE	<i>BLOC 1</i>	<i>ADMINISTRATION</i> <input type="checkbox"/> 4-420-95 Gestion des PME <input type="checkbox"/> 4-422-01 Création d'entreprise <input type="checkbox"/> 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique <input type="checkbox"/> 4-450-94 Enjeux stratégiques : défis et nouvelles réalités <input type="checkbox"/> 4-460-01 Gestion du changement stratégique	<i>BLOC 3</i>	<i>COMPTABILITÉ</i> <input type="checkbox"/> 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion
	<i>BLOC 2</i>	<i>COMPORTEMENT</i> <input type="checkbox"/> 4-400-94 Comportement humain au travail <input type="checkbox"/> 4-410-94 Individu, organisation et société	<i>BLOC 4</i>	<i>ÉCONOMIE</i> <input type="checkbox"/> 4-830-94 Économie managériale <input type="checkbox"/> 4-835-94 Macroéconomie
FONCTIONS DE L'ENTREPRISE	<i>BLOC 6</i>	<i>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</i> <input type="checkbox"/> 4-330-94 Gestion des ressources humaines	<i>BLOC 9</i>	<i>GESTION DES OPÉRATIONS ET DE LA PRODUCTION</i> <input type="checkbox"/> 4-530-03 Gestion des opérations
	<i>BLOC 7</i>	<i>MARKETING</i> <input type="checkbox"/> 4-130-94 Marketing	<i>BLOC 10</i>	<i>FINANCE</i> <input type="checkbox"/> 4-230-94 Finance (préalable: 4-900-04)
	<i>BLOC 8</i>	<i>SYSTÈMES D'INFORMATION</i> <input type="checkbox"/> 4-705-96 Systèmes d'information en gestion		

COURS AU CHOIX			
4-002-xx	Séminaire en gestion	*4-409-99	Direction et leadership des projets
4-043-95	Méthodes et pratiques de la négociation	*4-470-94	Habilités de direction des personnes (préalable : 1 cours du bloc « Administration » ou 4 ans d'expérience en gestion)
4-084-95	Développement durable, politiques environnementales et gestion	4-475-96	La gestion sociopolitique de l'entreprise
4-131-03	Marketing de services	4-485-94	Les aspects juridiques de la gestion
4-190-95	Stratégies de marketing (préalable : 4-130-94 ou 4-131-03)	4-499-06	Management de l'entreprise familiale
4-335-06	Médiation des conflits en milieu de travail	4-501-95	Gestion des approvisionnements et de la logistique
4-401-03	Éthique et organisations	4-702-04	Analyse et conception des systèmes d'information
4-403-06	Responsabilité sociale des entreprises	4-834-95	Évaluation économique des projets (préalable: 4-830-94)

\* Les cours 4-409-99 *Direction et leadership des projets* et 4-470-94 *Habilités de direction des personnes* sont mutuellement exclusifs (équivalents).

## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)

**4-002-XX Séminaire en gestion** 3 crédits  
 Réservé à un professeur invité, à l'introduction d'un nouveau cours ou encore pourra se prêter à de la formation sur mesure.

**4-043-95 Méthodes et pratiques de la négociation** 3 crédits  
 Ce cours se veut une introduction à la négociation comme outil de gestion utilisé par des individus dans et entre les organisations. Il vise l'apprentissage des principaux modèles de négociation. De façon concrète, les étudiants seront amenés à faire des expériences de négociations à l'intérieur de divers contextes.

**4-084-95 Développement durable, politiques environnementales et gestion** 3 crédits  
 De manière spécifique, ce cours invite les étudiants à comprendre et à affronter les enjeux environnementaux qui risquent d'affecter l'avenir et

la survie des entreprises. En d'autres mots, envisager dès à présent une pratique de gestion et des processus décisionnels qui intègrent les notions de récupération, de recyclage, de valorisation, de rationalisation des ressources renouvelables et non renouvelables, et d'équité intergénérationnelle.

Pour atteindre les objectifs théoriques et pédagogiques de ce cours, deux approches principales seront mises à contribution :

- l'analyse économique : le problème des externalités, la réglementation, les modes d'incitation économique de contrôle de la pollution, l'évaluation monétaire des coûts et des bénéfices de la protection environnementale, le développement durable, l'industrie de l'environnement (déchets, recyclage et récupération);
- la gestion : gestion écologique de l'entreprise, gestion des crises environnementales, dimensions stratégiques de la gestion du plan environnemental de l'entreprise, les aspects internationaux des problèmes environnementaux.

#### 4-130-94 Marketing

3 crédits

Ce cours initie les étudiants aux principaux concepts de la gestion du marketing dans le contexte des entreprises offrant des produits au marché de consommation (particuliers). Le cours aborde, en première partie, les aspects analytiques de la gestion du marketing : l'analyse de la demande, l'analyse de la concurrence, l'analyse du macro environnement, le système d'information marketing et l'analyse du comportement du consommateur. En deuxième partie, le cours aborde les stratégies de marketing de produits : la stratégie de segmentation, les stratégies de positionnement et de différenciation, la gestion de produits et le service à la clientèle, la distribution, la promotion et le prix.

#### 4-131-03 Marketing de services

Ce cours initie l'étudiant aux principaux concepts de la gestion du marketing dans le contexte des entreprises offrant des services au marché de consommation (particuliers). La première partie du cours est consacrée aux concepts fondamentaux de la gestion du marketing : l'analyse de la demande, de la concurrence et du macro-environnement, l'étude des comportements des utilisateurs de services, le système d'information marketing, la segmentation des marchés, la stratégie de positionnement et de différenciation. La deuxième partie du cours aborde les stratégies de marketing propres aux entreprises de services : la gestion de l'offre de service, la stratégie de recouvrement de la clientèle, les systèmes de livraison des services, la communication avec la clientèle, la tarification, la gestion du personnel en contact et la gestion de l'environnement physique. Ce cours intéressera particulièrement les personnes oeuvrant dans le secteur du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration, des services récréo-touristiques, des services financiers, des services de technologies de l'information, des services de télécommunications, du secteur des transports, du secteur des soins de santé, des soins et entretien du corps, des services à domicile (ex. entretien, réparation, etc.) et des services offerts par des entreprises artistiques (musée, théâtre, expositions, etc.)

#### 4-190-95 Stratégies de marketing

3 crédits

Préalable : 4-130-94 Marketing  
ou 4-131-03 Marketing de services

Afin de permettre aux étudiants d'intégrer et de mettre en pratique les concepts étudiés, une simulation (business game) est utilisée. Pour tirer le maximum de ce cours, il est très fortement recommandé d'avoir suivi auparavant un cours en comptabilité, un cours sur l'analyse des données et de posséder une bonne familiarité avec les chiffres.

#### 4-230-94 Finance

3 crédits

Préalable : 4-900-04 Information comptable : état financiers et outils de gestion

Ce cours vise à fournir une connaissance générale en matière d'évaluation et d'analyse financière des sociétés. Les notions de mathématiques de l'intérêt, l'analyse de la situation financière des entreprises et de leurs besoins en fonds de roulement, l'étude des décisions d'investissement et de financement à long terme occupent une place prépondérante. À la fin du cours, l'étudiant devrait être en mesure d'apprécier la situation financière d'une entreprise et de proposer des correctifs ou une démarche à suivre pour résoudre les difficultés financières.

#### 4-330-94 Gestion des ressources humaines

3 crédits

Face aux nouveaux défis des organisations, comment la gestion des ressources humaines peut-elle devenir un avantage compétitif? Comment ainsi mobiliser les employés? Comment accroître leurs compétences? Comment gérer les performances? De quelles façons peut-on tirer avantage des conflits?

#### 4-335-06 Médiation des conflits en milieu de travail

3 crédits

Selon de récentes études, les gestionnaires peuvent consacrer près de 20 % de leur temps à contenir, éviter ou encore gérer les conflits entre collègues. En effet, les conflits interpersonnels et intra-organisationnels peuvent nuire considérablement à l'efficacité d'une organisation. Les conflits peuvent produire un climat de travail malsain, saper la motivation du personnel et rendre difficiles la coordination et l'intégration des tâches. Conséquemment, l'une des tâches principales du gestionnaire est le maintien d'un climat de concorde au sein des organisations.

Pour le gestionnaire, la médiation s'avère un outil d'intervention précieux pour éviter que les conflits ne prennent des proportions incontrôlées et pour trouver des solutions visant à rétablir un climat de concorde. Le

cours a pour objectif de familiariser les gestionnaires avec la pratique de la médiation comme méthode de gestion de conflits en milieu de travail. Le cours favorise à la fois l'acquisition de connaissances théoriques et le développement d'habiletés pratiques. Il permettra plus précisément aux étudiant(e)s inscrit(e)s :

- de comprendre les fondements de la médiation;
- d'appliquer les concepts centraux d'une intervention de médiation;
- d'analyser les dynamiques relationnelles négatives;
- de planifier des stratégies pour débloquer les impasses;
- d'évaluer la pertinence d'utiliser la médiation pour résoudre un conflit.

#### 4-400-94 Comportement humain au travail

3 crédits

Le cours Comportement humain au travail vise le développement de plusieurs habiletés comme l'habileté à tenir compte des différences individuelles et en tirer profit dans la progression des activités, la capacité d'apprendre de ses expériences, l'habileté à gérer les conflits et à développer l'esprit de coopération dans une équipe de travail, l'habileté à mobiliser les énergies productives dans le présent, etc. Le développement de telles habiletés implique cependant la maîtrise de plusieurs concepts et d'une variété de modèles psychologiques.

Ce cours offre une véritable introduction aux fondements psychologiques du comportement humain appliqués dans des situations de travail. Dans ce sens, il vise à fournir aux personnes intéressées au métier de gestionnaire divers outils conceptuels et pratiques pour mieux comprendre leurs propres comportements et ceux des autres que ce soit dans un milieu de travail ou dans les autres activités de la vie.

#### 4-401-03 Éthique et organisations

3 crédits

L'efficacité de nos technologies, de nos organisations et de nos pratiques de gestion a permis des progrès gigantesques et un accroissement de richesse dans de nombreux pays. Ces progrès ont cependant engendré des problématiques majeures en termes de dignité humaine, de justice sociale, de conditions de travail, d'accès à l'emploi, de répartition des richesses, de risques technologiques ou de viabilité écologique. Étant donné que les organisations et leurs modes de management ont des effets considérables sur notre monde humain et naturel, il est impératif de développer une réflexion éthique d'envergure et d'habiller les gestionnaires à encourager des décisions et des activités éthiques dans leur organisation.

Offert dans un programme professionnel, son objectif est à la fois d'exposer les participants et participantes aux grandes traditions qui ont abordé l'éthique à travers les siècles et de les aider à développer de nouvelles habiletés pour le développement de l'éthique en organisation.

#### 4-403-06 Responsabilité sociale des entreprises

Ce cours vise à familiariser les étudiants avec les débats principaux et les notions-clés liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), à les former à évaluer des plans et des actions portant sur la RSE à différents niveaux d'analyse. En tant que tel, il ne vise pas à prendre parti pour ou contre, mais plutôt à permettre aux étudiants de réfléchir sur ces pratiques et discours en vue de les aider du point de vue de l'action dans les organisations.

#### 4-409-99 Direction et leadership des projets

3 crédits

Les gestionnaires de projets sont souvent confrontés à la situation délicate de devoir exercer du pouvoir sans détenir une autorité hiérarchique clairement définie. Cela commande une qualité spéciale de gestion.

Gérer, c'est diriger; et ce sont toujours des personnes qui dirigent. Quels que soient les changements, les révolutions ou les modes technologiques, théoriques ou idéologiques que connaissent les organisations, quels que soient les types d'entreprises ou de fonctions dirigés, la dynamique individuelle des personnes qui sont dirigées et surtout, la personnalité des gestionnaires en position d'autorité, leur style cognitif, leurs modes d'exercice du contrôle et du pouvoir sont toujours des constantes dans les enseignements de base et les enseignements fonctionnels en gestion.

#### 4-410-94 Individu, organisation et société

3 crédits

Qu'est-ce que l'entreprise? Telle est la question qui fonde ce cours. L'entreprise y est envisagée comme une institution humaine, fondée sur une vision du monde et des rapports humains bien particuliers, propres aux sociétés occidentales modernes, au moins à l'origine.

D'une part, on explorera les caractéristiques de cette vision du monde (quêtes de profit, de rationalité, d'innovation, etc.) et de ces rapports sociaux (division du travail, salariat, échange marchand, etc.) fondateurs de l'entreprise. Pour ce faire, on prendra appui principalement sur des textes classiques en sciences sociales.

#### 4-420-95 Gestion des PME

3 crédits

Ce cours s'adresse aux étudiant(e)s intéressé(e)s par le monde de la PME. Il vise à faire connaître les particularités de la gestion en contexte de PME. Il vise à développer les modes de pensée propres aux propriétaires-dirigeants de PME. Le cours permettra de se familiariser et d'acquérir des compétences managériales pour diriger ce type d'organisation. De façon plus spécifique, le cours devrait permettre aux participants :

- de connaître, se familiariser, comprendre la PME;
- de comprendre les différences majeures entre la PME et la grande entreprise;
- de connaître les activités managériales de base du propriétaire-dirigeant;
- d'identifier les variables clés de la gestion stratégique d'une PME;
- de réaliser une analyse diagnostique d'une PME;
- de se préparer à oeuvrer au sein d'une PME à titre de propriétaire-dirigeant ou d'employé.

#### 4-422-01 Création d'entreprise

3 crédits

Maîtriser la rédaction d'un plan d'affaires constitue une compétence distinctive de base de la formation en sciences administratives. Cet apprentissage servira tant celles et ceux qui se lancent en affaires que les autres. En effet, la rédaction d'un plan d'affaires constitue une approche par excellence pour comprendre la systémicité d'une organisation : l'interrelation de complémentarité entre les composantes ainsi que l'interrelation de l'ensemble avec l'environnement. Il s'agit aussi là d'un travail de synthèse qui oblige à intégrer autour d'un projet, le sien, l'ensemble des apprentissages réalisés tant en sciences administratives qu'ailleurs.

#### 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique

3 crédits

Quelle que soit l'activité pratiquée, il est capital de comprendre ce qu'est une entreprise, le type de relations qu'elle peut entretenir avec son milieu, ainsi que les bases à partir desquelles elle est gérée. Dans ce cours d'introduction au management, sont présentées les grandes conceptions qui existent actuellement en mettant en relief à la fois leurs communs dénominateurs mais aussi ce qui les distingue et les oppose. À partir de cela, l'étudiant peut découvrir les différentes manières d'être dirigeant et se demander quelles sont celles qui lui conviennent le mieux. Les grands axes de réflexion du cours sont : les métiers de manager et d'entrepreneur, les entreprises comme milieu d'action des managers et les éléments de la pratique du management que sont l'orientation de l'entreprise, sa structuration et son animation.

Le contenu du cours et l'approche pédagogique favorisent la compréhension :

- de différents types d'organisations comme milieux d'action des managers;
- de la distinction entre le rôle de spécialiste d'un domaine particulier d'activités et celui de gestionnaire;
- des différentes fonctions de l'entreprise;
- des activités de la gestion que sont : la planification stratégique et sa mise en oeuvre, la structuration de l'organisation et du travail, la direction des personnes et l'appréciation des résultats;
- de l'influence sur la vie de l'entreprise de son environnement général et de son contexte plus particulier;
- des défis que pose la gestion du changement.

#### 4-450-94 Enjeux stratégiques : défis et nouvelles réalités

3 crédits

L'environnement concurrentiel dans lequel évoluent toutes les entreprises se transforme radicalement. Ces transformations provoquées par les changements liés à la mondialisation des économies, les changements technologiques, etc., nous laissent tous dans une position inconfortable, difficile même, quel que soit le poste que nous occupons dans une entreprise. Comprendre le sens et la nature de ces changements est devenu une nécessité. C'est dans ce contexte que s'inscrit le cours.

Ce cours vise deux objectifs principaux : d'abord initier l'étudiant aux concepts fondamentaux sur la stratégie d'entreprise. Ce premier volet permettra à l'étudiant de se familiariser avec divers thèmes tels les dia-

gnostics stratégiques internes et externes. Seront ainsi traitées des questions clés telles l'avantage concurrentiel de l'entreprise et les règles du jeu propres à l'arène concurrentielle où cette dernière évolue. La formulation d'une stratégie ainsi que sa mise en oeuvre seront également couverts. D'autres enjeux seront traités dans le cadre de ce cours. Nous retiendrons la globalisation, les valeurs et l'entreprise citoyenne, la responsabilisation sociale et la notion de stakeholders.

#### 4-460-01 Gestion du changement stratégique

3 crédits

Dans le contexte actuel de mondialisation des marchés, de développements technologiques accélérés et de concurrence croissante, le changement est de plus en plus présent dans les organisations. C'est pourquoi la compréhension de la dynamique du changement et une réflexion sur les façons de réaliser un changement stratégique deviennent indispensables.

Ce cours vise à sensibiliser les étudiants aux questions liées à la mise en oeuvre de la stratégie et à les familiariser avec une variété de changements stratégiques, ainsi que différentes façons de les aborder en tenant compte, notamment des types d'organisations et de contextes. Les thèmes suivants y seront abordés : l'importance des structures, des processus et des systèmes, les processus de changement, les agents de changement et la résistance au changement.

#### 4-470-94 Habiletés de direction des personnes

3 crédits

Ce cours vise à permettre aux étudiants de développer certaines habiletés utiles pour assumer adéquatement les activités et les responsabilités associées à la direction des personnes. Le terme «habiletés» est entendu ici dans le sens de savoir-faire qui sont : 1) adaptés à une situation donnée, 2) propres à la personne qui les pratique et 3) susceptibles de conduire à l'obtention des résultats désirés. Le jugement sur la valeur d'une habileté de direction porte sur quatre dimensions : une bonne analyse de la situation (explicite ou implicite, intuitive ou rationalisée), une décision éclairée quant à l'action à poser, une mise en application adéquate de la décision prise et l'atteinte des objectifs visés.

#### 4-475-96 La gestion sociopolitique de l'entreprise

3 crédits

Examen d'un modèle de gestion sociopolitique des conflits, des crises, des menaces et des incertitudes dans le cadre des relations que l'entreprise privée entretient avec les autres partenaires économiques, politiques et sociaux. Analyse des grands enjeux qui menacent la survie et la légitimité de l'entreprise privée tant sur le plan local qu'au niveau international : réglementation, normes internationales, environnement, communautés culturelles, sida, inégalités sociales, etc.

Ce cours vise à permettre aux étudiants et étudiantes d'approfondir leurs connaissances des structures et processus des organisations qui appartiennent à l'environnement externe de la firme et dont les décisions, actions et stratégies affectent le fonctionnement et la légitimité de l'entreprise privée.

Ce cours vise également à doter les étudiants et étudiantes des outils conceptuels et de gestion nécessaires à la formulation et à la mise en oeuvre par l'entreprise de réponses appropriées aux défis que lui pose l'environnement sociopolitique au sein duquel elle évolue.

#### 4-485-94 Les aspects juridiques de la gestion

3 crédits

La prolifération et l'incidence croissantes des législations et réglementations ont comme conséquence que ni l'entreprise ni ses gestionnaires ne peuvent impunément ignorer le droit. En effet, ceux-ci sont légalement présumés le connaître... Souvent perçu comme une contrainte uniquement, le droit est aussi et même surtout d'ordre stratégique; une gestion globale et internationale compétente se doit donc d'en tenir compte.

Ce cours vise à sensibiliser l'étudiant aux incidences inéluctables du droit des affaires sur la gestion.

Les thèmes suivants seront abordés :

- le rôle du gestionnaire dans le processus de l'élaboration des lois;
- les mécanismes judiciaires et alternatifs de solution de litiges et de différends;
- la protection de la propriété intellectuelle et de ses dirigeants;
- la responsabilité légale de l'entreprise, de son conseil d'administration et de ses comités;
- la formation, le fonctionnement et la fin de l'entreprise;
- la mise sur pied de conseils d'administration et la tenue légale de réunions et d'assemblées;

- la protection de l'information, des renseignements et de l'innovation;
- la sélection stratégique des principaux contrats d'affaires pertinents, leur négociation et les conditions et conséquences de ceux-ci;
- les aspects juridiques des alliances dites « stratégiques »;
- la protection du crédit de l'entreprise.

#### **4-499-06 Management de l'entreprise familiale** 3 crédits

Diverses études ont montré que les entreprises familiales surpassent les autres entreprises en ce qui concerne les rendements, la fidélité des employés, la durée dans le temps, la réputation sur le marché, etc. Ces entreprises sont vitales pour l'économie québécoise et canadienne en général. Malgré cela, leur taux de mortalité est très élevé. Bien qu'elles soient nombreuses, peu d'institutions d'éducation supérieure offrent des cours sur la gestion de ce type d'entreprises.

Le cours de management de l'entreprise familiale s'adresse d'abord aux étudiants intéressés par la reprise du flambeau de l'entreprise familiale, aux personnes de destinant à travailler, pour ou dans des entreprises familiales, de même qu'à toute personne intéressée à en savoir davantage sur l'entreprise familiale. Le cours se focalise sur les particularités du contexte de l'entreprise familiale et ses enjeux. Il vise à familiariser les étudiants avec la planification en vue de développer en parallèle tant la famille que l'entreprise ainsi qu'à préparer la succession. Ce cours essaie d'être un appui à cette demande latente de connaissances, de techniques et d'outils pour développer les entreprises familiales.

#### **4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique** 3 crédits

Savez-vous que la gestion de la logistique chapeaute la plupart des activités directement impliquées dans la chaîne de valeur de toute organisation? Peu importe votre secteur d'activité, toute organisation trouve en la gestion des approvisionnements et de la logistique les principaux potentiels d'amélioration de la productivité. C'est au coeur de cette problématique que plonge ce cours en abordant des questions actuelles telles que la coordination de la chaîne d'approvisionnement, la négociation et la sélection des fournisseurs, les impacts du juste-à-temps et de l'échange de documents informatisés, de même que les phénomènes d'impartition et l'émergence des entreprises réseaux.

#### **4-530-03 Gestion des opérations** 3 crédits

Les organisations ont toutes un système opérationnel qui transforme des intrants en extrants, biens ou services, selon leurs objectifs stratégiques. La fonction opération regroupe la majorité des ressources humaines, matérielles et financières de ces organisations et est responsable de concevoir, de reconcevoir et de gérer ce système opérationnel. Ce cours traite de la conception (technologie, produit, processus, organisation et méthodes, aménagement, localisation) et du pilotage (planification et contrôle de la production et des stocks, approvisionnement, qualité, etc.) du système opérationnel.

#### **4-600-04 Modèles d'aide à la décision** 3 crédits

L'objectif de ce cours est de présenter les outils quantitatifs d'aide à la décision les plus utilisés en pratique, ainsi que les situations de gestion auxquels ils s'appliquent. À l'aide de cas stylisés, les étudiants apprendront à reconnaître plusieurs types de problèmes de décision et à identifier les techniques appropriées à leurs solutions. Les modèles d'aide à la décision présentés dans ce cours sont regroupés en quatre grandes familles, c'est-à-dire les modèles descriptifs, qui permettent de comprendre le comportement de systèmes complexes, les modèles d'analyse de risque, qui aident à prendre des décisions éclairées en présence d'incertitude, les modèles de sélection, qui servent à choisir parmi un éventail de possibilités, et les modèles d'optimisation qui suggèrent la meilleure façon d'affecter ses ressources. À la fin du cours, les étudiants auront acquis une connaissance de base des principales techniques supportées par ces modèles qui leur permettra de traiter des problèmes de décision courants à l'aide de logiciels spécialisés attachés à des tableurs EXCEL, d'interpréter les résultats fournis par de tels logiciels et d'implémenter les solutions proposées. Une connaissance minimale du logiciel EXCEL est requise des étudiants.

#### **4-702-04 Analyse et conception des systèmes d'information** 3 crédits

Les systèmes d'information sont un élément essentiel du fonctionnement des organisations en général, et des processus d'affaires en particulier. Tout gestionnaire devrait avoir la maîtrise des systèmes qu'il ou

elle utilise, c'est-à-dire, être en mesure, d'évaluer l'état de leur fonctionnement et d'être le maître-d'oeuvre de leurs éventuelles transformations. Le but du cours est de donner à l'étudiant ces capacités. Cet objectif sera atteint en effectuant l'analyse de divers processus d'affaires et systèmes d'information qui leur correspondent. Par la suite, à partir de contextes de gestion donnés, on concevra de nouveaux processus et systèmes. L'étudiant se familiarisera ainsi avec les étapes du cycle de transformation d'un système d'information. Il pourra alors relever le défi que représente l'adaptation des organisations aux nouvelles réalités d'affaires.

#### **4-705-96 Systèmes d'information en gestion** 3 crédits

Les systèmes d'information sont un élément essentiel du fonctionnement des organisations en général, et des processus d'affaires en particulier. Tout gestionnaire devrait avoir la maîtrise des systèmes qu'il ou elle utilise, c'est-à-dire, être en mesure, d'évaluer l'état de leur fonctionnement et d'être le maître-d'oeuvre de leurs éventuelles transformations. Le but du cours est de donner à l'étudiant ces capacités. Cet objectif sera atteint en effectuant l'analyse de divers processus d'affaires et systèmes d'information qui leur correspondent. Par la suite, à partir de contextes de gestion donnés, on concevra de nouveaux processus et systèmes. L'étudiant se familiarisera ainsi avec les étapes du cycle de transformation d'un système d'information. Il pourra alors relever le défi que représente l'adaptation des organisations aux nouvelles réalités d'affaires.

#### **4-830-94 Économie managériale** 3 crédits

Ce cours veut initier l'étudiant aux fondements de l'analyse micro-économique et mettre en évidence les principales contributions à la formation d'un gestionnaire. Il porte essentiellement sur le fonctionnement de marchés et l'analyse de la concurrence. Tout au long du cours, nous retrouvons en toile de fond la prise de décision, l'élaboration d'un plan d'affaires et l'appréciation de situations concurrentielles dans une optique de stratégie d'entreprise.

#### **4-834-95 Évaluation économique des projets** 3 crédits

Préalable : 4-830-94 Économie managériale

Les méthodes d'évaluation de projets sont des aides précieuses à la prise de décision, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. L'objectif de ce cours est de familiariser l'étudiant avec les principes fondamentaux et les outils essentiels de l'évaluation économique des projets (analyse avantages-coûts). Après avoir fait ressortir les principales différences entre la rentabilité économique et la rentabilité financière, le cours met l'accent sur les pièges et les difficultés propres au calcul de rentabilité économique. Une attention spéciale est portée à l'évaluation des avantages et des coûts des projets, en particulier quand ils sont intangibles. Des applications concrètes sont prévues.

#### **4-835-94 Macroéconomie** 3 crédits

Principales questions macroéconomiques contemporaines : croissance et fluctuations économiques, inflation, chômage, taux d'intérêt, taux de change, déficits budgétaires gouvernementaux, politique monétaire canadienne.

#### **4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion** 3 crédits

Le cours se divise en trois parties :

Concepts et composantes des états financiers. Ce premier bloc permet à l'étudiant de se familiariser avec le langage comptable et d'intégrer le modèle des états financiers.

Analyse des états financiers. Le deuxième bloc de ce cours permet d'approfondir l'utilisation des notions de base, étudiées dans la première partie du cours. C'est en se servant de ces données que l'étudiant est maintenant en mesure de procéder à des interprétations des états financiers.

L'utilisation des outils de comptabilité de management et analyse critique des états financiers. Ce troisième bloc permet d'aborder l'utilisation des outils de comptabilité de management, particulièrement dans le contexte de prise de décision, à l'aide de données internes.

Nous complétons le cours par une analyse critique des états financiers et une mise en contexte des comportements éthiques à l'égard de l'information financière particulièrement en ce qui a trait aux opérations de manipulation des résultats (earnings management).

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de la chaîne logistique

## Son organisation

### Direction du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessgcl/dessgcl-direction.html>

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de la chaîne logistique s'adresse aux candidats en exercice qui possèdent une expérience de travail d'au moins deux ans et qui détiennent un baccalauréat en administration, en sciences économiques, en informatique, en génie ou dans tout domaine connexe.

## Les objectifs du programme

À la fin de ce programme, les étudiants auront acquis les compétences requises pour faire face aux défis de la gestion moderne de la chaîne logistique. Plus spécifiquement, ils auront une compréhension approfondie du processus logistique global ainsi que des sous-processus suivants : gestion de la relation avec les clients et prévision de la demande, traitement des commandes, planification de la production et des stocks, gestion des approvisionnements et de la relation avec les fournisseurs, gestion des activités de transport, d'entreposage et de distribution. Ce programme vise également à développer les compétences des étudiants en matière de gestion de projets, d'amélioration de processus et de travail d'équipe. De plus, un accent tout particulier est mis sur l'apprentissage d'outils modernes d'aide à la décision. Ce programme traite des principaux enjeux stratégiques et nouvelles tendances en gestion de la chaîne logistique et notamment ceux reliés au commerce électronique, à la conception et au développement durable de réseaux logistiques en contexte international.

## Le programme

La chaîne logistique représente un élément stratégique de la performance des entreprises. De l'approvisionnement à la distribution en passant par la production, le transport et les relations entre partenaires, elle a en effet pour double finalité la satisfaction des consommateurs et le succès des entreprises. Ce programme vous préparera adéquatement à relever les défis de la gestion moderne de la chaîne logistique. Le programme peut être suivi à temps complet ou à temps partiel.

## Une passerelle vers le MBA

Tout étudiant du D.E.S.S. en gestion de la chaîne logistique qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir réussi, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA les cinq cours suivants :

4-056-02	Optimisation des réseaux logistiques et de transport
4-100-02	Gestion des canaux de distribution
4-501-95	Gestion des approvisionnements et de la logistique
4-502-03	Gestion des opérations de transport
4-503-02	Planification des activités de production et de distribution

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en gestion de la chaîne logistique admis au MBA qui aura respecté les exigences, obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

## La structure du programme

Ce programme de 30 crédits est d'une durée minimale d'un an pour les étudiants inscrits à temps plein et d'une durée maximale de quatre ans pour les étudiants inscrits à temps partiel. Chaque cours conduit à l'obtention de trois crédits universitaires. Le programme se répartit ainsi :

### Bloc « spécialisation » (21 crédits)

#### • Cours obligatoires (15 crédits)

- 4-056-02 Optimisation des réseaux logistiques et de transport
- 4-502-03 Gestion des opérations de transport
- 4-503-02 Planification des activités de production et de distribution
- 4-504-02 Atelier de synthèse – projet d'intégration (atelier de fin de programme)
- 4-530-03 Gestion des opérations\*

#### • Choix de 2 cours sur 4 (6 crédits)

- 4-100-02 Gestion des canaux de distribution
- 4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique
- 4-507-07 Gestion de projets logistiques
- 4-508-07 Gestion de la performance et des processus logistiques

### Bloc « Habiletés en gestion » (9 crédits)

#### • Choix de 3 cours sur 6

- 4-330-94 Gestion des ressources humaines
- 4-467-00 Stratégie et e-business
- 4-600-04 Modèles d'aide à la décision
- 4-715-06 Affaires électroniques
- 4-830-94 Économie managériale
- 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion

## Description des cours

*(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)*

La description des cours 4-330-94 Gestion des ressources humaines, 4-530-03 Gestion des opérations, 4-600-04 Modèles d'aide à la décision, 4-830-94 Économie managériale et 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion se retrouve dans la section réservée au D.E.S.S. en gestion. La description des cours 4-467-00 Stratégie et e-business et 4-715-06 Affaires électroniques se retrouve dans la section réservée au D.E.S.S. en Affaires électroniques.

#### **4-056-02 Optimisation des réseaux logistiques et de transport** 3 crédits

La conception de réseaux logistiques performants est un enjeu stratégique majeur dans les entreprises. La logistique est aussi un champ d'application privilégié pour les outils informatisés d'aide à la décision. Le cours vise à initier les étudiants aux différents outils d'optimisation disponibles pour résoudre les nombreux problèmes de planification de la chaîne logistique et du transport aux niveaux stratégique, tactique, opérationnel et même en temps réel.

#### **4-100-02 Gestion des canaux de distribution** 3 crédits

Ce cours a comme objectif de fournir les bases conceptuelles à la gestion stratégique des canaux de distribution dans une entreprise. Plus spécifiquement, le cours cherche à faire comprendre les fondements de l'émergence des canaux, le rôle et la place des intermédiaires, l'impact de l'environnement et du comportement des organisations au sein du réseau de distribution, la formulation et la gestion d'une stratégie de distribution dans le cadre du mixte marketing et la place de la distribution dans le commerce électronique, les services et la mondialisation des marchés. Le cours s'articule selon deux axes principaux : la structure des canaux de distribution et leur fonctionnement et deuxièmement, le choix d'un réseau de distribution et son gestion.

#### **4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique** 3 crédits

Savez-vous que la gestion de la logistique coordonne la plupart des activités directement impliquées dans la chaîne de valeur de toute organisation? Peu importe le secteur d'activité, toute organisation trouve en la gestion des approvisionnements et de la logistique les principaux potentiels d'amélioration de la productivité. C'est au coeur de cette problématique que plonge ce cours en abordant des questions actuelles telles que la coordination de la chaîne d'approvisionnement, la négociation et la sélection des fournisseurs, les impacts du juste-à-temps et de l'échange de documents informatisés, de même que les phénomènes d'impaction et l'émergence des entreprises réseaux.

#### **4-502-03 Gestion des opérations de transport** 3 crédits

L'objectif de ce cours est de permettre aux étudiants de mieux comprendre le rôle et l'importance des différents modes de transport utilisés dans la chaîne logistique. De façon plus spécifique, ce cours décrit le processus de planification et de contrôle des opérations dans les entreprises de transport de marchandises.

Le cours introduit également les principales techniques et technologies d'aide à la décision qui peuvent être utilisées afin d'améliorer la gestion opérationnelle d'une compagnie de transport de marchandises.

#### **4-503-02 Planification des activités de production et de distribution** 3 crédits

Le but général du cours est d'amener l'étudiant à un niveau de compréhension des systèmes de planification de la production et de la distribution (PPD) et des approches de gestion intégrée de la chaîne logistique afin qu'il soit apte à :

- a) utiliser pleinement les possibilités des modules de PPD à l'intérieur d'un système de planification des ressources de l'entreprise (ERP)
- b) reconnaître et à mettre en pratique les possibilités de l'intégration de la chaîne d'approvisionnement;
- c) évaluer la performance d'un système de PPD et en identifier les améliorations possibles;
- d) situer le rôle des modules de PPD dans le fonctionnement de la chaîne logistique de l'entreprise.

\* Ce cours est un préalable aux cours du Bloc «Spécialisation». Les étudiants qui ont déjà suivi un cours de base en gestion des opérations et de la production au cours des huit années ayant précédé leur admission dans le programme pourront formuler une demande de reconnaissance des acquis auprès de la direction du programme. En cas de réponse favorable à leur demande, les étudiants pourront choisir un 3e cours parmi les 4 cours optionnels du Bloc « Spécialisation ».

À cette fin, l'étudiant aura pour objectifs :

- a) d'acquérir une solide connaissance des principaux modules d'un système de PPD, de leurs liens par rapport à l'ensemble des modules, de leurs liens par rapport aux autres activités de l'entreprise ainsi que de leurs liens par rapport aux intervenants en amont ou en aval de la chaîne logistique;
- b) de comprendre les éléments fondamentaux à maîtriser pour l'utilisation d'un système de PPD dans une entreprise donnée;
- c) de saisir l'impact des contraintes imposées par les conditions pratiques dans lesquelles doit fonctionner un système de PPD dans une entreprise;
- d) de savoir identifier certains des principaux problèmes que pose la PPD.

#### **4-504-02 Atelier de synthèse – projet d'intégration** 3 crédits

L'objectif principal de ce cours est de permettre aux étudiants d'intégrer l'ensemble des apprentissages de ce programme en réalisant un projet d'intervention en entreprise. Ce projet consiste en l'étude d'une problématique bien définie. Il comprend une définition et une mise en contexte de la problématique, une revue des connaissances pertinentes, un plan de travail incluant une partie sur le terrain, la cueillette et l'analyse de données, l'élaboration de recommandations et la présentation en classe de conclusions.

#### **4-507-07 Gestion de projets logistiques** 3 crédits

Ce cours vise à permettre à l'étudiant d'assimiler les concepts de base en gestion de projets et d'acquérir une maîtrise des pratiques et méthodes les plus souvent utilisées en gestion de projets logistiques. L'emphase est mise sur la nécessité de bien planifier un projet de nature logistique et de contrôler adéquatement son exécution afin de corriger les écarts possibles avec la planification initiale.

Les techniques, pratiques et les processus reliés aux différentes phases d'un projet logistique, à savoir : l'initiation, la planification, l'exécution, le suivi, le contrôle et la fermeture, constituent la structure d'apprentissage de base du cours. Seront aussi abordées, les méthodologies de définition de projets en contexte de gestion intégrée de la chaîne logistique, les méthodes de réduction de l'échéancier de leur réalisation, ainsi que les méthodes avancées de suivi et de contrôle de leur exécution. L'étudiant aura ainsi à se familiariser avec les processus décisionnels propres à la gestion de projets en contexte de chaîne logistique.

#### **4-508-07 Gestion de la performance et des processus logistiques** 3 crédits

Ce cours vise à développer chez l'étudiant des capacités d'analyse des processus logistiques et d'intervention en vue de les améliorer. Le cours prend une coloration très pragmatique et cherche à doter l'étudiant d'outils d'analyse, d'évaluation et de mise en oeuvre performants afin d'améliorer la performance logistique dans les organisations.

Le programme de lectures et d'activités proposées vise en premier lieu à arrimer le développement des compétences logistiques sur les fondements en matière d'analyse de la stratégie d'opération. Il intègre aussi la conduite des activités logistiques et le pilotage des projets d'amélioration dans un cadre de gestion de la performance organisationnelle.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion et développement durable

## Son organisation

### Direction du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessgdd/page14211.html>

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Ce programme s'adresse particulièrement aux personnes qui détiennent un diplôme de premier cycle **dans une discipline autre que la gestion**. Le programme encourage des candidatures de personnes ayant suivi des formations techniques et spécialisées dans les sciences et techniques de l'environnement et désireuses d'acquérir des savoirs et savoir-faire en gestion et des connaissances sur les enjeux liés au développement durable.

Aucune expérience de travail n'est requise.

## Les objectifs du programme

Le programme a pour objectifs principaux de :

- Former une nouvelle génération de gestionnaires qui seront capables de comprendre les enjeux du développement durable.
- Donner aux personnes des savoir-faire et habiletés qui leur permettront d'agir dans les organisations, entreprises, secteur public, secteur bénévole, dans les questions transversales liées au développement durable.

Il se positionne comme un complément de formation initiale.

## Le programme

Le programme peut être suivi à temps plein et à temps partiel.

Les défis que rencontrent les organisations dans le domaine de l'environnement et du développement durable sont complexes et multidimensionnels. Il est rare que les réponses apportées par une seule discipline ou un seul champ d'expertise soient suffisantes. Cette formation vise à équiper les gestionnaires pour comprendre ces défis dans leur complexité (les savoirs) et agir de façon intégrée (les savoir-faire).

Pour faire face aux problématiques de gestion propres au développement durable et à l'environnement, ce D.E.S.S. en gestion et développement durable (orienté vers l'action) est un complément de formation pour les personnes ayant fait des études de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine autre que la gestion.

## Une passerelle vers le MBA

Tout étudiant du D.E.S.S. en gestion et développement durable qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir réussi, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA, les cinq cours suivants :

4-101-06	Approche marketing et enjeux environnementaux
4-402-06	Gestion environnementale dans l'entreprise et développement durable
4-506-06	Gestion environnementale des opérations et de la production
4-801-06	Analyse économique des enjeux environnementaux
4-9XX-06	Comptabilité de management

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en gestion et développement durable admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**



## Structure du programme

### Bloc « Spécialisation »

#### Bloc I (12 crédits)

- 4-101-06 Approche marketing et enjeux environnementaux
- 4-402-06 Gestion environnementale dans l'entreprise et développement durable
- 4-506-06 Gestion environnementale des opérations et de la production
- 4-801-06 Analyse économique des enjeux environnementaux
- 4-9XX-06 Comptabilité de management

#### Bloc II (3 crédits)

À choisir parmi les cours suivants proposés par l'Université de Montréal et l'École Polytechnique (veuillez compléter une autorisation d'études hors établissement) :

- 35-533-06 Santé et environnement (MSN6115 – UdeM)
- 35-530-06 Impacts des projets sur l'environnement (CIV6205 – Poly)

#### Cours à option (6 crédits)

À choisir parmi les cours suivants ou parmi les autres cours des D.E.S.S. en développement durable à l'Université de Montréal ou à l'École Polytechnique, avec l'approbation préalable du responsable pédagogique du D.E.S.S. en gestion et développement durable de HEC Montréal.

- AME6113 Écologie du paysage (UdeM)
- CIV6214 Gestion des catastrophes et environnement (Poly)
- ENV6000 Modélisation et environnement (UdeM)
- ENV6003 La protection de l'environnement (UdeM)
- GCH6304 Contrôle de la pollution industrielle (Poly)
- GEO6295 Territoires et développement durable (UdeM)
- IND6126 Analyse et gestion des risques technologiques majeurs (Poly)
- IND8138 Gestion de projets internationaux (Poly)
- MSN6018 Toxicologie industrielle (UdeM)
- MSN6111 Hygiène industrielle I (UdeM)
- MSN6144 Perception et communication du risque (UdeM)
- MSN6146 Modèles en analyse du risque (UdeM)
- TXL6014 Toxicologie de l'environnement (UdeM)
- TXL6016 Toxicologie agro-alimentaire (UdeM)
- URB6771 Développement urbain durable (UdeM)
- URB6773 Gestion environnementale du territoire (UdeM)
- 4-416-06 Stage supervisé en gestion et développement durable (3 crédits) Préalables : Bloc I et II

### Bloc « Habiletés en gestion » (9 crédits)

- 4-043-95 Méthodes et pratiques de la négociation
- 4-403-06 Responsabilité sociale des entreprises
- 4-409-99 Direction et leadership des projets
- 4-435-94 Management : les milieux et la pratique
- 4-600-04 Modèles d'aide à la décision

## Descriptions des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)

La description des cours 4-043-95 Méthodes et pratiques de la négociation, 4-409-99 Direction et leadership des projets, 4-403-06 Responsabilité sociale des entreprises, 4-435-94 Management : les milieux et la pratique et 4-600-04 Modèles d'aide à la décision se retrouve dans la section réservée au D.E.S.S. en gestion.

#### 4-101-06 Approche marketing et enjeux environnementaux 3 crédits

Par le biais d'exposés, de conférences et d'études de cas, ce cours vise à donner une bonne compréhension des fondements du marketing environnemental. De façon plus spécifique, à l'issue de ce cours, l'étudiant devrait maîtriser les concepts de l'approche marketing appliquée aux enjeux environnementaux; mieux comprendre les comportements de consommation liés aux préoccupations environnementales; s'être familiarisé avec certaines des contraintes propres au contexte légal et réglementaire en matière environnementale lorsque ce contexte affecte la conception, l'emballage, l'étiquetage, la distribution et la promotion de produits et services; connaître les principes de la sensibilisation et de la communication relatives aux problèmes et risques environnementaux.

#### 4-402-06 Gestion environnementale dans l'entreprise et développement durable 3 crédits

Ce cours s'adresse à des étudiants qui veulent comprendre le rôle et la place de la gestion environnementale dans les organisations en général et dans l'entreprise privée en particulier. Il n'exige aucun préalable en matière de biologie, de chimie ou autres disciplines connexes mais il suppose de la part des étudiants un intérêt pour mieux comprendre le fonctionnement de l'entreprise, la place des marchés et le contexte de la mondialisation.

Ce cours se divise en quatre parties : le contexte général, les actions de l'entreprise, les grands dossiers de la gestion environnementale et du local au global.

#### 4-416-06 Stage supervisé en gestion et développement durable 3 crédits

Le stage de pratique en gestion et développement durable a pour objectif premier de permettre à l'étudiant de se familiariser avec le contexte réel du développement durable dans les organisations. Pendant le stage, l'étudiant verra en pratique les défis liés au développement durable, mais aussi les réponses apportées par une organisation au niveau de processus, structures, actions, programmes etc. Le stage d'un étudiant devra être préalablement autorisé par la direction du programme et supervisé par un praticien de l'organisation où s'effectue le stage. Le formulaire décrivant le stage, dûment rempli, doit être approuvé par la direction du programme. À noter que l'étudiant est le seul responsable de se trouver un stage s'il désire en effectuer un; il revient aussi à l'étudiant de trouver un professeur à l'École qui supervisera son stage.

Ce stage devra faire l'objet d'un rapport final par le stagiaire et d'une appréciation motivée de son superviseur, tous deux remis à la direction du programme.

#### 4-506-06 Gestion environnementale des opérations et de la production 3 crédits

Accroître la performance globale tout en améliorant la performance environnementale est aujourd'hui une nécessité. D'ailleurs, les entreprises constatent de plus en plus qu'il leur est possible d'atteindre leurs objectifs financiers en mieux composant avec les exigences environnementales provenant des législateurs, des clients et d'une variété de groupes d'intérêt. La pollution liée aux rejets générés par l'entreprise, en est un exemple. Ce type de pollution est en partie la manifestation des inefficiences du système de production; donc, en réduisant les rejets, l'entreprise améliore l'utilisation de ses ressources.

Dans la perspective de gestion des opérations et de la production, les gains environnementaux peuvent se situer à chacune des étapes de la vie des produits, qu'il s'agisse de la conception du produit, du choix du processus de fabrication, du choix des matières premières, des sources d'énergie, de la sélection des sources d'approvisionnement, des modes de livraison, de la distribution ou de la logistique à rebours.

Ce cours aborde principalement les questions environnementales de la production industrielle dans leur rapport aux exigences de la norme ISO

14 000. Plus spécifiquement, les thèmes de gestion des opérations et de la production discutés dans ce cours se structurent autour de la notion de cycle de vie du produit. Le cours ne restreint pas la notion d'environnement au milieu naturel mais englobe aussi le contrôle des rejets et de la pollution en milieu de travail. Nous présentons, entre autres, les sources de pollution liées aux différentes étapes du cycle de vie des produits, en faisant ressortir la manière d'en mesurer, d'en réduire voire d'éliminer les impacts.

De façon plus spécifique, le cours a pour objectifs :

- De présenter un ensemble de concepts et d'outils constituant des éléments de base d'un système de gestion environnementale (ISO 14 000).
- D'introduire un vocabulaire et des notions de base liées aux différentes disciplines associées dont la géologie, l'hydrologie, la pédologie, l'écologie et la toxicologie, dans le but d'être en mesure de travailler et de définir des indicateurs de performance environnementale.
- De décrire des stratégies et technologies en vue de prévenir, réduire, atténuer ou remédier les impacts sur l'environnement dont notamment la pollution générée par le système de production et les produits.
- De présenter et discuter des décisions de gestion des opérations et de la production pouvant influencer l'impact de l'entreprise sur son environnement.
- D'identifier les grandes zones d'arbitrage et de discuter des solutions à apporter.

#### **4-801-06 Analyse économique des enjeux environnementaux**

3 crédits

Ce cours vise à ce que les étudiants se familiarisent avec les enjeux économiques des problèmes environnementaux actuels. À la fin du cours, les étudiants devront être en mesure d'appliquer une grille d'analyse économique à diverses problématiques environnementales et en tirer des enseignements utiles pour la prise de décision des entreprises et des gouvernements.

Entre autres, les étudiants se familiariseront avec le concept d'externalité qui implique que les gouvernements ont un rôle à jouer dans le domaine du contrôle de la pollution. Les principaux modes d'intervention à leur disposition (réglementation, fiscalité, permis échangeables) seront également examinés et comparés. Cette intervention du gouvernement entraîne la création d'une industrie de l'environnement. Nous allons étudier les principaux secteurs de cette industrie et les enjeux économiques qui guident le comportement des différents acteurs y oeuvrant. Enfin, le cours se terminera sur une perspective plus internationale où on analysera des questions comme les problèmes environnementaux qui touchent plusieurs pays, le lien entre le développement économique et le développement durable, ou la libéralisation des échanges commerciaux et son impact sur la qualité de l'environnement.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels

## Son organisation

### Direction du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessgoc/dessgoc-direction.html>

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion d'organismes culturels s'adresse aux diplômés universitaires de 1<sup>er</sup> cycle dans un domaine **autre que la gestion**, provenant préférentiellement des domaines culturels et artistiques (cinéma, arts d'interprétation, arts visuels, littérature, édition, industrie du disque, médias électroniques, agences gouvernementales, etc.).

## Les objectifs du programme

Les objectifs du programme sont les suivants :

- fournir aux gestionnaires actuels ou aux futurs gestionnaires d'organismes culturels les connaissances pertinentes à l'exercice de la direction;
- favoriser l'amélioration du fonctionnement des organismes culturels par la formation ou le perfectionnement de leurs gestionnaires;
- offrir un enseignement en gestion qui tient compte des particularités de la pratique artistique.

## Le programme

Le programme fournira aux gestionnaires actuels et futurs d'organismes culturels les connaissances de base propres à l'exercice de leur profession. L'enseignement en gestion tiendra compte des particularités de la pratique artistique. Il favorisera ainsi l'amélioration du fonctionnement des organismes culturels.

## Une passerelle vers le MBA

Tout étudiant du D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir réussi, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA, cinq cours parmi ceux énumérés ci-dessous :

4-040-88	Les politiques culturelles
4-114-07	Séminaire en gestion d'organismes culturels
4-142-02	Industries culturelles et marché mondial
4-170-00	Marketing électronique
4-422-01	Création d'entreprise
4-440-02	Management et entreprises artistiques
4-442-02	Management et industries culturelles
4-445-88	Le contexte juridique dans le domaine culturel

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en gestion d'organismes culturels admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

## La structure du programme

Ce programme de 30 crédits est d'une durée minimale d'un an pour les étudiants inscrits à temps plein et d'une durée maximale de quatre ans pour les étudiants inscrits à temps partiel. Chaque cours conduit à l'obtention de trois crédits universitaires. Le programme se répartit ainsi :

### Bloc « spécialisation »

(minimum 15 crédits – maximum 21 crédits)

#### Cours communs aux deux profils

- 4-114-07 Séminaire en gestion d'organismes culturels
- 4-041-88 Cours-projet
- 4-140-88 Le marketing d'organismes culturels
- 4-445-88 Le contexte juridique dans le domaine culturel

#### Profil gestion des arts

- 4-040-88 Les politiques culturelles
- 4-102-07 Marketing et sources de revenus des entreprises artistiques (préalable 4-140-88)
- 4-440-02 Management et entreprises artistiques
- 4-940-02 La gestion comptable dans les entreprises artistiques

#### Profil gestion des industries culturelles

- 4-142-02 Industries culturelles et marché mondial
- 4-442-02 Management et industries culturelles
- 4-842-02 Économie des industries culturelles
- 4-942-02 Gestion comptable, financière et fiscale des industries culturelles

### Bloc « Habiletés en gestion »

(au choix, minimum 9 crédits – maximum 15 crédits)

Les cours du bloc « Habiletés en gestion » doivent être choisis dans cette liste. Si vous voulez y apporter une modification, vous devez justifier votre demande auprès de votre responsable pédagogique qui doit approuver votre demande. Seules les demandes d'ordre pédagogique seront considérées.

- 4-170-00 Marketing électronique
- 4-330-94 Gestion des ressources humaines
- 4-400-94 Comportement humain au travail
- 4-410-94 Individu, organisation et société
- 4-422-01 Création d'entreprise
- 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique

### IMPORTANT

Les cours « Économie des industries culturelles » et « Économie managériale » au D.E.S.S. (gestion) sont mutuellement exclusifs (équivalents).

## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code.)

La description des cours 4-330-94 Gestion des ressources humaines, 4-400-94 Comportement humain au travail, 4-410-94 Individu, organisation et société, 4-422-01 Création d'entreprise et 4-435-94 Le management : les milieux et la pratique est publiée dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion. La description du cours 4-170-00 Marketing électronique se trouve dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques.

#### 4-040-88 Les politiques culturelles 3 crédits

Il est important que les gestionnaires des arts et de la culture aient une connaissance minimale de la question des politiques culturelles. Il leur faut être en mesure d'aller au-delà des idées préconçues et des discours de revendications traditionnelles des gens du milieu. Une action efficace impose une rigueur d'analyse, une familiarité avec les différents modèles existants, avec les structures bureaucratiques mis en place, ainsi qu'une maîtrise exposants les diverses facettes de la question. Elle impose aussi une capacité à poser un regard critique tant sur les actions, ou inactions, des gouvernements, que sur les besoins des citoyens et des artistes.

#### 4-041-88 Cours-projet 3 crédits

L'objectif du cours projet est de permettre aux étudiants de rédiger un travail dans lequel ils appliquent les concepts, modèles ou techniques étudiés durant les cours à une situation concrète relativement complexe. Cette situation peut être une expérience intéressante qu'ils ont vécue ou observée dans l'entreprise ou un projet qu'ils comptent mettre en oeuvre éventuellement ou encore la rédaction d'un cas accompagné de son solutionnaire ou d'une recherche appliquée sur un sujet pertinent au domaine culturel. L'étudiant désireux de s'inscrire à un cours-projet doit proposer un plan de travail concret, détaillé et appuyé d'un échéancier. Il doit également intéresser un professeur à prendre la direction de ce projet. L'inscription au cours-projet doit être soumise sur un formulaire prévu à cet effet, disponible au comptoir d'accueil du bureau du registraire et approuvée par la direction du programme.

#### 4-102-07 Marketing et sources de revenus des entreprises artistiques 3 crédits

Préalable : 4-140-88 Le marketing des organismes culturels

Le cours aborde principalement trois sources de revenus d'une entreprise artistique : la levée de fonds et la recherche de commandites, la gestion de la billetterie et des abonnements, et la vente d'un spectacle en tournée. De façon plus précise, on s'intéresse à la gestion de la marque, aux différentes formes de partenariats avec le secteur privé, à la structure de prix et aux programmes de fidélisation, à la gestion de la clientèle, aux relations publiques, à la gestion des produits dérivés, à la gestion efficace d'un site Internet. On y aborde en plus la vente de spectacles en tournée et les commandites gouvernementales.

#### 4-114-07 Séminaire en gestion d'organismes culturels 3 crédits

Réservé à un professeur invité ou à l'introduction d'un nouveau cours.

#### 4-140-88 Le marketing des organismes culturels 3 crédits

Le cours aborde les principaux concepts de marketing et leur application au secteur culturel. On se penche sur la définition traditionnelle du marketing et on discute des particularités de l'approche marketing dans le domaine culturel, notamment de la place centrale de l'oeuvre et de l'artiste dans toute démarche de mise en marché.

On s'interroge sur l'entreprise et ses produits, sur l'entreprise et ses marchés dont la spécificité du consommateur culturel en ce qui a trait à son profil sociodémographique. On s'intéresse à la stratégie marketing des entreprises, aux variables de la composition commerciale (produit, prix, distribution, promotion) et au système d'information marketing.

Le cours met à profit l'expérience des participants; il fait appel à la méthode de cas mais aussi à l'exposé théorique.

À la fin du cours, l'étudiant maîtrisera les principaux concepts en marketing et saura les appliquer au domaine culturel. Il aura appris à analyser une situation à l'aide du schéma de marketing, à diagnostiquer un problème marketing, à évaluer les différentes composantes et à développer les stratégies les plus appropriées pour résoudre le problème posé.

**4-142-02 Industries culturelles et marché mondial** 3 crédits

Les objectifs de ce cours sont :

- Situer la place du Canada dans les différents marchés en regard des exportations et importations de produits culturels;
- Connaître les différents acteurs économiques et politiques impliqués dans une décision d'internationalisation de l'entreprise culturelle;
- Comprendre les mécanismes d'offre et de demande de produits culturels à l'échelle mondiale;
- Présenter les différents modes d'internationalisation de l'entreprise culturelle;
- Diagnostiquer les cas de succès et les cas d'échec de mise en marché internationale des produits culturels.

**4-440-02 Management et entreprises artistiques** 3 crédits

La gestion est une pratique principalement fondée sur le jugement. On apprend une pratique par la pratique, c'est-à-dire par l'expérience et une réflexion sur sa propre expérience et celle des autres. Quant au jugement, il se forme à partir de ce qui se passe autour de soi, de la jurisprudence, en quelque sorte. Ce cours est donc l'occasion de mettre l'étudiant en contact avec un certain nombre de pratiques de gestion d'entreprises oeuvrant au sein des industries culturelles (des cas écrits ou audiovisuels), de rencontrer des dirigeants et de mieux connaître les réalités économiques, politiques, sociales et managériales des industries culturelles. L'objectif est de permettre à l'étudiant d'apprendre à apprendre. Il est invité à se construire une grille de réflexion qui lui soit propre et qui soit adaptée aux caractéristiques des entreprises artistiques (des produits et services qu'elles offrent et des personnes qui y oeuvrent) et à développer ses capacités d'auto-éducation permanente.

Ce cours vise donc à informer sur ce que sont les entreprises artistiques et sur un certain nombre de pratiques des gestionnaires qui y travaillent, à permettre aux étudiants de maîtriser et d'utiliser des connaissances, des concepts ou des théories qui serviront à analyser et à comprendre ces pratiques et à esquisser pour eux-mêmes des modes d'action réalistes. Des questions de politique générale d'entreprise (considérations stratégiques), de management (processus de gestion) et d'habiletés de direction et de gestion sont abordées.

**4-442-02 Management et industries culturelles** 3 crédits

Le paysage culturel québécois a considérablement évolué depuis les vingt dernières années. Un grand nombre de facteurs pourraient sans aucun doute expliquer le contexte d'une telle situation (élaboration de politiques gouvernementales, investissements dans plusieurs infrastructures, développement de nouvelles compétences, etc.). À cela, il faudrait encore ajouter le phénomène de la mondialisation, qui contribue à une circulation de plus en plus importante des biens culturels. Un grand nombre d'articles et d'études, de rapports de toutes sortes et de statistiques nous permettent de mieux comprendre certains aspects des industries culturelles québécoises (l'importance de leurs chiffres d'affaires, leurs retombées économiques directes et indirectes sur les autres secteurs de l'activité économique, le tourisme par exemple, les créations d'emploi, ainsi de suite).

Ce cours vise à offrir un accès privilégié au domaine des industries culturelles, non pas par le biais du discours économique, mais par celui de la pratique. Si les chiffres, rapports financiers et autres calculs constituent des indicateurs importants, il est indéniable que le jugement (pratique) demeure et demeurera toujours le point fondamental de tout management et de tout leadership.

**4-445-88 Le contexte juridique dans le domaine culturel** 3 crédits

Sensibiliser l'étudiant(e) aux mutations survenues dans l'environnement juridique de la création et de la diffusion des produits culturels;

Familiariser l'étudiant avec l'instrument de gestion qu'est le droit;

Fournir des connaissances de base sur les lois qui régissent la création et l'exploitation des oeuvres ainsi que le fonctionnement des entreprises culturelles au Québec;

Alimenter une réflexion critique sur les changements législatifs éventuellement nécessaires à la protection de la culture dans un contexte de mondialisation des échanges.

**4-842-02 Économie des industries culturelles** 3 crédits

Le cours cherche à permettre aux étudiants de saisir les enjeux et comprendre les comportements des entreprises dans les différentes industries culturelles, en ayant en toile de fond les développements en économie de l'information.

**4-940-02 La gestion comptable dans les entreprises artistiques** 3 crédits

Dans un environnement où il faut toujours faire plus avec moins et où la performance d'une entreprise s'évalue notamment à la lecture des états financiers, le gestionnaire d'un organisme culturel doit de plus en plus se familiariser avec le langage et les outils comptables.

Ce cours vise principalement à sensibiliser l'étudiant(e) au vocabulaire de la comptabilité, aux conventions comptables et aux outils de base de la comptabilité financière et de la comptabilité de gestion adaptés aux entreprises artistiques à but non lucratif.

**4-942-02 Gestion comptable, financière et fiscale des industries culturelles** 3 crédits

Familiariser l'étudiant(e) aux notions de base en matière de vocabulaire de la comptabilité, de conventions comptables, d'outils de base de la comptabilité financière et de la comptabilité de gestion, de coûts, revenus, sources de fonds et crédits d'impôts spécifiques aux industries culturelles.

Sensibiliser les étudiants aux particularités comptables (en termes de structure de coûts et de revenus) du milieu des industries culturelles.

Comprendre la conception, le suivi et l'évaluation des budgets de production et de trésorerie.

Connaître les différents outils disponibles pour l'obtention des fonds nécessaires à la réalisation d'un projet artistique et présenter les intervenants potentiels et leurs caractéristiques.

# Le diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion de patrimoine privé

## Son organisation

### Direction du programme

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/dessgpp/direction.html>

### Direction administrative du programme

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Ce programme s'adresse aux personnes oeuvrant dans les institutions financières, aux spécialistes en droit, en comptabilité et en administration qui désirent acquérir des connaissances et habiletés en gestion de patrimoine privé. Il s'adresse également à toute personne détentrice d'un premier cycle en gestion intéressée par la gestion de patrimoine. Aucune expérience de travail n'est requise.

## Les objectifs du programme

- Former des généralistes en gestion de patrimoine privé possédant à la fois les connaissances techniques et les habiletés requises pour coordonner le travail des spécialistes intervenant en gestion de patrimoine privé.
- Fournir aux diplômés un cadre déontologique et éthique de pratique professionnelle dans ce domaine.

## Le programme

Le programme aborde l'ensemble des dimensions relatives à la gestion du patrimoine. Les cours de spécialisation couvrent l'ensemble du champ de pratique en gestion de patrimoine privé. Plus spécifiquement, les sujets abordés sont les suivants :

- gestion du patrimoine entrepreneurial, couvrant les aspects managériaux, fiscaux, financiers avec une emphase sur les problématiques reliées à la transmission d'entreprise
- gestion du patrimoine personnel, y compris la finance, la fiscalité, la gestion de portefeuille et la gestion des risques
- aspects juridiques et fiscaux de la gestion du patrimoine fiduciaire.

Certains cours visent également à donner aux étudiants la capacité de développer des habiletés de coordination et de gestion en plus d'aborder les aspects déontologiques et éthiques de la pratique professionnelle. Il est possible que des cours de mise à niveaux soient nécessaires pour certains étudiants.

## Une passerelle vers le MBA

Tout étudiant du D.E.S.S. en gestion de patrimoine privé qui souhaite être admis au programme de MBA et obtenir une équivalence pour des cours suivis au D.E.S.S. doit :

- satisfaire aux conditions d'admissibilité du MBA incluant le minimum de trois années d'expérience de travail pertinente;
- avoir totalisé, durant les trois années qui précèdent la demande d'admission au MBA, 15 crédits parmi les cours énumérés ci-dessous :

4-201-06	Gestion de patrimoine privé, processus de pratique professionnelle et déontologique*
4-202-06	Gestion des aspects financiers des PME
4-203-06	Gestion des risques
4-204-06	Produits financiers et gestion de portefeuille
4-335-06	Médiation des conflits en milieu de travail
4-404-06	Transmission d'entreprise
4-420-95	Gestion des PME
4-932-06	Aspects fiscaux de la gestion du patrimoine
4-933-06	Gestion fiduciaire : aspects fiscaux et juridiques (préalable 4-932-06)

L'étudiant en provenance du D.E.S.S. en gestion de patrimoine privé admis au MBA qui aura respecté les exigences obtiendra une équivalence de 15 crédits à l'étape 3 du programme.

Pour obtenir le diplôme de MBA, l'étudiant devra remplir les exigences de chacune des étapes du programme. Il devra, en outre, satisfaire aux exigences linguistiques.

Il est à noter que l'admission au MBA n'est pas automatique. La capacité d'accueil étant limitée, l'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats jugés admissibles.

**Les dispenses obtenues sur la base de cours de 1<sup>er</sup> cycle ne sont pas reconnues pour l'admission au MBA.**

\* Ce cours est le cours synthèse du programme et doit être pris à la fin du programme, après que tous les autres cours obligatoires aient été suivis.

## Structure du programme

### Bloc « Spécialisation » (18 à 21 crédits)

#### Cours obligatoires (12 crédits)

- 4-201-06 Gestion de patrimoine privé, processus de pratique professionnelle et déontologique
- 4-404-06 Transmission d'entreprise
- 4-932-06 Aspects fiscaux de la gestion du patrimoine
- 4-933-06 Gestion fiduciaire : aspects fiscaux et juridiques (préalable 4-932-06)

#### Cours au choix (6 à 9 crédits)

- 4-202-06 Gestion des aspects financiers des PME
- 4-203-06 Gestion des risques
- 4-204-06 Produits financiers et gestion de portefeuille

### Bloc « Habiletés en gestion » (9 à 12 crédits)

#### Cours obligatoire (3 crédits)

- 4-409-99 Direction et leadership des projets

#### Cours au choix (6 à 9 crédits)

- 4-335-06 Médiation des conflits en milieu de travail
- 4-420-95 Gestion des PME
- 4-485-94 Les aspects juridiques de la gestion
- 4-705-96 Systèmes d'information en gestion
- 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion

## Descriptions des cours

*(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)*

La description des cours 4-409-99 Direction et leadership des projets, 4-900-04 Information comptable : états financiers et outils de gestion, 4-420-95 Gestion des PME, 4-485-94 Les aspects juridiques de la gestion et 4-705-96 Systèmes d'information en gestion se retrouvent dans la section réservée au D.E.S.S. en gestion.

#### **4-201-06 Gestion de patrimoine privé, processus de pratique professionnelle et déontologique**

Ce cours à une fonction de synthèse et doit, en conséquence, être pris après que tous les cours obligatoires du programme ont été suivis.

Dans un premier temps, les aspects éthiques et déontologiques liés à l'exercice de la profession de gestionnaire de patrimoine privé sont présentés.

Ensuite, un grand nombre de situations pratiques sont examinées. En premier lieu, dans le cadre de la gestion de patrimoine du particulier, les cas étudiés traiteront entre autres de la retraite et de la succession, de la gestion des placements, ou encore de la gestion internationale. Puis, dans le cadre de la gestion de patrimoine d'affaires, les cas auront pour thèmes le démarrage d'entreprise, le plan d'affaires, la gestion des capitaux et aussi la gestion des aspects juridiques reliés à la propriété de l'entreprise. Enfin, des cas relatifs à la gestion de patrimoine fiduciaire seront présentés : pertinence de la constitution d'une fiducie, mise en place, gestion et dissolution d'une fiducie.

Lors des deux dernières séances de cours, les étudiants présenteront les plans de gestion de patrimoine qu'ils auront élaborés. À l'issue de ce cours, les étudiants auront mis en perspective les connaissances acquises tout au long du programme de D.E.S.S. Ils devront par ailleurs être capables d'exercer le métier de gestionnaire de patrimoine privé de manière conforme à un code de déontologie et à des principes éthiques.

#### **4-202-06 Gestion des aspects financiers des PME**

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont confrontées à des défis spécifiques en comparaison aux entreprises de grande taille bien établies. Ils peuvent se résumer en quatre thèmes transversaux :

La gestion de la croissance. Le cours développe les stratégies de croissance des PME et aborde les dangers d'une croissance non maîtrisée. Le cours donne ainsi l'opportunité d'examiner la situation de détresse financière et de présenter les outils permettant de bien gérer le fonds de roulement.

Le financement. Les diverses sources de financement des PME et leurs caractéristiques sont abordées, soit : les institutions financières, les anges financiers, et les fonds de capital de risque. Les modalités d'introduction en bourse (PAPE) sont aussi examinées.

La gestion immobilière. Les méthodes d'évaluation permettant d'évaluer un projet immobilier sont examinées de même que les sources de financement et véhicules spécifiques pouvant être mis en place.

La cession. Les PME étant le plus souvent des sociétés non cotées, se pose la question de leur évaluation. Le cours aborde donc les méthodes pouvant être utilisées à cette fin de même que le financement du transfert de propriété d'une entreprise familiale.

Chaque séance fera l'objet d'une étude de cas et des éclairages théoriques seront apportés sur des notions essentielles de finance (ex : théorie des coûts d'agence). Après avoir complété le cours, les étudiants seront en mesure d'identifier les défis auxquels les PME sont confrontées sur le plan financier. Ils disposeront aussi d'une palette d'outils et de connaissances pour y apporter des solutions.

#### **4-203-06 Gestion des risques**

Ce cours se concentre sur la gestion des risques financiers encourus par les particuliers. Les étudiants apprendront à identifier les risques et les différents comportements/stratégies possibles face à ces risques : réduction de l'exposition à la situation risquée, acceptation du risque et de ses conséquences, auto-assurance et assurance.

L'assurance fera l'objet d'une étude attentive. En premier lieu, l'assurance sur la vie, est examinée, à la fois comme assurance décès et véhicule d'épargne. Puis, l'assurance invalidité, l'assurance santé, l'assurance collective et l'assurance de dommages sont présentés.

À la fin du cours, deux séances sont consacrées au calcul des rentes, ce qui permettra d'introduire des notions de mathématiques financières. Le cours donnera lieu à des exposés magistraux, complétés par des études de cas.

#### **4-204-06 Produits financiers et gestion de portefeuille**

Ce cours couvre l'ensemble des étapes de la gestion de portefeuille d'un particulier : définition du profil de l'investisseur, proposition d'une politique de placement, sélection des titres/supports, évaluation de la performance.

Pour bien comprendre le cadre global du fonctionnement des marchés financiers, les travaux fondateurs des co-prix Nobel 1990 seront présentés : la théorie moderne de portefeuille (Harry Markowitz) et le modèle d'équilibre des actifs financiers, ou CAPM, de William Sharpe.

Des séances seront consacrées à l'étude des principaux titres / produits financiers : actions, obligations, options et contrat à terme, fonds de placement. Par ailleurs, l'étudiant sera familiarisé avec les outils et indicateurs utilisés en analyse technique et en analyse fondamentale.

À la fin du cours, les étudiants possèdent une bonne connaissance des outils de gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et auront acquis une bonne connaissance du fonctionnement des marchés financiers.

#### **4-335-06 Médiation des conflits en milieu de travail**

La médiation est un outil de gestion au moyen duquel un tiers aide des personnes en conflit à trouver elles-mêmes une solution. Au travail, pour résoudre rapidement les conflits, promouvoir un climat de consensus et maintenir de bonnes relations entre les employés, il est important que le gestionnaire possède certaines habiletés de médiateur. Le cours a pour objectif de familiariser les gestionnaires avec la pratique de la médiation comme méthode de gestion de conflits en milieu de travail. Le cours favorise à la fois l'acquisition de connaissances théoriques et le développement d'habiletés pratiques.

#### **4-404-06 Transmission d'entreprise**

Ce cours a pour objectif de fournir à l'étudiant les connaissances et habiletés nécessaires à la réalisation d'une transmission d'entreprise. Le cours vise également à aborder le phénomène de la transmission d'entreprise de la façon la plus complète possible.

En conséquence, non seulement les aspects managériaux de la transmission sont-ils abordés, mais également certaines séances traitent des aspects financiers entourant le phénomène. De même, les divers enjeux reliés à la transmission d'une entreprise sont examinés dans plusieurs contextes : transferts non familiaux, transferts familiaux, transferts à des cadres et à des salariés de l'entreprise.

Enfin, le cours fait ressortir l'importance de la préparation et de la planification de l'ensemble du processus (avant, pendant et après transfert) et de l'accompagnement du dirigeant tout au long de ce processus.

Après avoir complété le cours, l'étudiant sera en mesure d'accompagner un client ou de s'impliquer lui-même dans un processus de transmission et ce, quel que soit le type de transmission.

#### **4-932-06 Aspects fiscaux de la gestion du patrimoine**

L'enseignement proposé dans ce cours aborde à la fois des aspects de la fiscalité des particuliers et des entreprises. Dans un premier temps, la fiscalité des particuliers sera étudiée. Durant ces séances, le concept de résidence fiscale et les principales étapes du calcul de l'impôt sont expliqués. Les différents types de revenus considérés par l'administration fiscale (revenus d'emplois, revenus de biens, gain en capital) sont analysés. Une séance sera consacrée aux régimes d'épargne offerts aux employés et aux dirigeants.

Dans un second temps, le cours se penche sur le régime d'imposition des sociétés : notions générales, calcul des impôts... Enfin, l'analyse d'un cas de vente d'entreprise sert de cas synthèse lors de la dernière séance.

À la fin de ce cours, les étudiants auront approfondi les principaux enjeux fiscaux liés à la planification financière personnelle et à la prise de décision dans les sociétés.

#### **4-933-06 Gestion fiduciaire : aspects fiscaux et juridiques**

Ce cours sur les fiducies a comme préalable le cours 4-932-06 (Aspects fiscaux de la gestion du patrimoine).

Il traite successivement des trois types de structure requérant une gestion fiduciaire : la fiducie entre vifs, la fiducie testamentaire, et la fondation. Pour chaque structure, les aspects juridiques et fiscaux sont présentés, accompagnés d'études de cas.

Durant la seconde partie de la session, l'accent est mis sur les rôles et fonctions des parties prenantes fiduciaire/liquidateur/administrateur de fondation, constituant, fiduciaire et bénéficiaire. De même, les procédures relatives à la mise en place d'une fiducie et à sa dissolution sont présentées.

À l'issue de ce cours l'étudiant sera familiarisé avec les caractéristiques des fiducies et fondations et sera à même d'en comprendre les conséquences juridiques et fiscales.



# La M. Sc. en commerce électronique

## Son organisation

### Direction des programmes

Louise Côté, directrice des D.E.S.S.

### Responsable pédagogique

Vous trouverez le nom et les coordonnées du responsable pédagogique dans le site Web du programme :

<http://www.hec.ca/registraire/programmes/mce/mce-direction3.html>

### Direction administrative des programmes

(édifice Decelles, bureau 5.380, tél. 514 340-6136)

Francine BLAIS, directrice

Marie DESHAIES, agente-conseil principale

Sophie DUMOUCHEL, agente-conseil

Geneviève GÉLINAS, agente-conseil

Louise GUAY, agente-conseil

Louise PAINCHAUD, agente-conseil

Chantal DROLET, agente aux activités

## La clientèle

Ce programme s'adresse tout particulièrement aux bacheliers en administration, en informatique, en sciences économiques, en génie industriel ainsi qu'à des bacheliers en toute autre discipline connexe. Aucune expérience de travail n'est requise.

## Les objectifs du programme

- Prendre conscience, par une réflexion multidisciplinaire, des phénomènes qui modifient à l'heure actuelle le paysage local et international du commerce, et de la forme que peuvent prendre à notre époque les rapports et les échanges commerciaux basés sur les technologies de l'information et des communications.
- Se situer et s'orienter intellectuellement face aux nouveaux développements dans ce domaine.
- Approfondir les notions et les concepts nécessaires au développement d'un esprit critique (analyse et synthèse) qui permettra d'oeuvrer efficacement dans le domaine du commerce électronique.
- Acquérir une compétence multidisciplinaire en commerce électronique et l'utiliser dans le cadre de la recherche et du travail.

## Le programme

Offert conjointement par HEC Montréal et l'Université de Montréal (Département d'informatique et de recherche opérationnelle et Faculté de droit), ce programme s'adresse à toute personne voulant étudier à temps plein et se spécialiser dans les domaines liés au commerce électronique, tout en abordant les problématiques plus globales. La maîtrise offre un éventail de cours intéressants dans lequel s'insère la réalisation d'un projet de recherche, la possibilité d'un stage en entreprise ainsi qu'un atelier de synthèse.

## La structure du programme

Le programme de la maîtrise comporte un minimum de 45 crédits, dont 25 crédits de cours obligatoires, 12 crédits de cours à option et 8 crédits attribués à un travail dirigé.

N. B. : Les blocs doivent être faits dans l'ordre.

### Bloc 1 : Ateliers de transition (minimum 6 crédits)

- 4-472-02 Atelier en gestion : le management dans la société d'information
- 35-710-01 Atelier en droit\*\* [DRT 6936]
- 35-730-01 Atelier en informatique\*\* [IFT 6800]

### Bloc 2 : Tronc commun (cours obligatoires – 13 crédits)

- 4-870-00 Économie numérique
- 35-700-01 Commerce électronique (introduction générale)\*\* [CEL 6001]
- 35-711-01 Droit et commerce électronique\*\* [DRT 6903A]
- 35-731-01 Technologies du commerce électronique\*\* [IFT 6801]

### Bloc 3 : Cours de spécialisation (cours à option – 12 crédits)

Au moins 8 crédits doivent être pris dans l'un des trois axes

#### Axe Droit

- 35-712-01 Propriété intellectuelle\*\* [DRT 6870A]
- 35-713-01 Droit du cyberspace\*\* [DRT 6902]
- 35-714-01 Gestion de la propriété intellectuelle\*\* [DRT 6908]
- 35-715-01 Prévention et gestion des différends\*\* [DRT 6909]
- 35-716-01 Droit de la publicité et du marketing\*\* [DRT 6911]
- 35-717-01 Cryptographie et transactions électroniques\*\* [DRT 6928]
- 35-718-01 Contrats de la nouvelle économie\*\* [DRT 6929A]
- 35-719-01 Droit des technologies de l'information avancé : Criminalité et droit du cyberspace\*\* [DRT 6929B]
- 35-720-01 Droit des technologies de l'information avancé : Droit de la propriété intellectuelle : Les brevets\*\* [DRT 6929C]
- 35-721-01 Droit des technologies de l'information avancé : Internet et propriété intellectuelle\*\* [DRT 6929D]
- 35-724-01 Droit des technologies de l'information avancé : Droit du multimédia\*\* [DRT 6929G]
- 35-728-03 Vie privée et environnements électroniques\*\* [DRT 6926]

\*\* Cours offert par l'Université de Montréal

- 35-750-03 Droit des technologies de l'information avancé : Droit des affaires électroniques\*\* [DRT 69290]  
 35-751-04 Droit des technologies de l'information avancé : Droit international de la presse et des médias\*\* [DRT 6929N]  
 35-752-04 Technologies de l'information et droit 1\*\* [DRT 6923]

#### Axe Gestion

- 4-016-00 Intelligence d'affaires  
 4-170-00 Marketing électronique  
 4-467-00 Stratégie et e-business  
 4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique  
 4-702-04 Analyse et conception des systèmes d'information  
 4-723-04 Technologies de l'information et réingénierie des processus d'affaires (préalable : 4-702-04)  
 4-798-XX Séminaire en commerce électronique  
 4-970-02 Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique

#### Axe Informatique

- 35-732-01 Sujets en optimisation\*\* [IFT 6580]  
 35-733-01 Protocoles de communication\*\* [IFT 6055]  
 35-734-01 Interactions homme-machine\*\* [IFT 6075]  
 35-735-01 Cryptographie\*\* [IFT 6180]  
 35-736-01 Bases de données avancées\*\* [IFT 6243]  
 35-737-01 Recherche d'information\*\* [IFT 6255]  
 35-738-01 Traitement de connaissances\*\* [IFT 6261]  
 35-739-01 Algorithmes d'apprentissage\*\* [IFT 6266]  
 35-740-01 Sécurité informatique\*\* [IFT 6271]  
 35-741-01 Simulation : aspects stochastiques\*\* [IFT 6561]  
 35-742-01 Recherche opérationnelle pour le commerce électronique\*\* [IFT 6805]  
 35-743-01 Systèmes et architectures pour le commerce électronique\*\* [IFT 6802]  
 35-744-01 Génie logiciel pour le commerce électronique\*\* [IFT 6803]  
 35-745-01 Technologie multimédia\*\* [IFT 6804]

#### Atelier multidisciplinaire de synthèse (6 crédits)

- 35-701-01 Atelier synthèse – commerce électronique\*\* [CEL 6002]

#### Projet de recherche avec rapport ou stage en entreprise (8 crédits)

- 35-702-01 Travail dirigé en commerce électronique\*\* [CEL 6003]

## Description des cours

(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)

La description du cours 4-501-95 Gestion des approvisionnements et de la logistique est publiée dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en gestion. La description des cours 4-170-00 Marketing électronique, 4-467-00 Stratégie et e-business, 4-702-04 Analyse et conception de systèmes d'information, 4-723-04 Technologies de l'information et réingénierie des processus d'affaires, 4-798-XX Séminaire en commerce électronique, 4-870-00 Économie numérique et 4-970-02 Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique est publiée dans les pages réservées au diplôme d'études supérieures spécialisées en affaires électroniques.

#### 4-016-00 Intelligence d'affaires 3 crédits

Beaucoup d'entreprises possèdent aujourd'hui des quantités colossales de données. Par exemple, les entreprises utilisant le commerce électronique possèdent d'énormes quantités de données sur leurs clients et sur l'achalandage à leur site web. Ces données contiennent des renseignements inestimables qui pourront servir à orienter les stratégies futures de l'entreprise. Le forage de données («data mining») est le processus d'exploration et d'analyse de ces grandes bases de données. La découverte d'association pertinentes et la prévision sont souvent les buts d'une telle analyse.

Ce cours comporte trois principaux objectifs:

- 1) présenter diverses méthodes statistiques utilisées pour analyser et comprendre les données reliées aux activités d'affaires,
- 2) développer les connaissances du logiciel EXCEL pour effectuer les analyses statistiques des méthodes présentées,
- 3) interpréter, discuter et présenter les résultats des analyses statistiques et leurs limites.

#### 4-472-02 Atelier en gestion : le management dans la société d'information 3 crédits

Cet atelier de gestion vise un double objectif. Dans un premier temps, il s'agit de se donner un cadre d'analyse des organisations puis, dans un deuxième temps, nous mettrons à l'épreuve ce cadre en le confrontant à la réalité du management dans la société d'information.

#### 4-970-02 Gestion du risque, contrôle et sécurité du commerce électronique 3 crédits

Au cours des dernières années, le commerce électronique a connu un essor considérable. Toutefois, l'implantation du commerce électronique dans les organisations comporte certains risques qu'il ne faut pas négliger. Par conséquent, il est essentiel que les personnes impliquées dans ce type de projet soient conscientes de ces risques et qu'elles disposent d'outils adéquats pour prévenir, détecter et corriger les événements indésirables. Elles doivent également être en mesure de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité des contrôles mis en place.

Misant sur les connaissances déjà acquises dans le cadre des autres cours du programme, ce cours permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances spécifiques à la gestion du risque inhérent au commerce électronique.

#### 35-701-01 Atelier synthèse – commerce électronique 6 crédits

Cet atelier sera offert en collaboration avec tous les partenaires du programme. Il est basé sur une approche problèmes, le travail en équipe et le « team teaching » multidisciplinaire.

#### 35-702-01 Travail dirigé en commerce électronique 8 crédits

Un projet de recherche avec rapport consiste en un stage en entreprise ou un travail de recherche ou de développement dans le cadre d'un projet de recherche supervisé par un professeur

#### 35-710-01 Atelier en droit 3 crédits

Cours introductif offert aux étudiants non-juristes afin de les initier tant au droit en général qu'au droit du commerce électronique en particulier. Ce cours se donne de manière intensive durant le mois d'août qui précède la session de tronc commun.

\*\* Cours offert par l'Université de Montréal

**35-711-01 Droit et commerce électronique** 3 crédits

Définition et émergence électronique. Étude des divers modes de communication. Problèmes juridiques liés à l'utilisation du commerce électronique.

**35-712-01 Propriété intellectuelle** 3 crédits

Étude critique de problématiques de pointe en droit de la propriété intellectuelle. Brevabilité des systèmes experts; protection des langages informatiques ; brevabilité du génome humain, etc. Droit d'auteur et NTIC.

**35-713-01 Droit du cyberespace** 3 crédits

Relations entre le droit et les environnements électroniques; régulation dans l'espace virtuel; qualifications juridiques des espaces constitués par les réseaux; régulateur d'Internet et des autres réseaux d'information.

**35-714-01 Gestion de la propriété intellectuelle** 3 crédits

Techniques, processus et institutions impliquées dans la gestion des propriétés intellectuelles; statut et fonctionnement des autorités de régulation; mécanismes d'identification électronique, principes de tarification, contrats et licences en ligne.

**35-715-01 Prévention et gestion des différends** 3 crédits

Théorie et technique de la médiation, de l'arbitrage et des autres méthodes de résolution des conflits; conventions internationales applicables; procédure et déroulement de la médiation et de l'arbitrage; cyberjustice et cybertribunaux.

**35-716-01 Droit de la publicité et du marketing** 3 crédits

Droit de faire de la publicité et de faire circuler des informations relatives à la mise en marché; règles et usages concernant la production et la diffusion de matériel publicitaire; règles particulières à certains produits et services.

**35-717-01 Cryptographie et transactions électroniques** 3 crédits

Primitives cryptographiques; procédés de paiement; conceptions de sécurité et de confiance; bris, fraude et défaillance, preuve.

**35-718-01 Contrats de la nouvelle économie** 3 crédits

Résolument axé sur la pratique, ce cours entend apporter aux étudiants une vision concrète quant à la façon de rédiger plusieurs des contrats conclus dans la nouvelle économie (contrat de licence, production, coproduction, de publicité, politique de vie privée, etc.)

**35-721-01 Droit des technologies de l'information avancé : Internet et propriété intellectuelle** 3 crédits

La propriété intellectuelle est un des droits qui a subi le plus de changements face à la nouvelle donne technologique. Droit d'auteur, droit des marques de commerce (et par extension les questions de noms de domaine), droit des brevets sont notamment examinés dans cette perspective.

**35-724-01 Droit des technologies de l'information avancé : Droit du multimédia** 3 crédits

Ce cours portant sur le droit du multimédia étudie la qualification des oeuvres multimédia, les problématiques liées à la création, la production, l'exploitation notamment dans des environnements interactifs et en réseaux. Ce cours présente aussi les sources de financement public et institutionnel de cette industrie; les problématiques liées à la contrefaçon; les relations de travail et les rapports collectifs qui existent dans l'industrie entre les différents intervenants; le rôle des organismes de réglementation comme notamment le CRTC.

**35-728-03 Vie privée et environnements électroniques** 3 crédits

Ce séminaire vise à aborder les multiples questions liées à la protection de la vie privée dans les environnements électroniques. L'avènement de l'Internet grand public au début des années 90 a contribué à relancer, en quelque sorte, la question de la protection de la vie privée. Non pas que cette question ait perdu de son intérêt au cours des dernières années. Toutefois, l'observateur constate que les possibilités offertes ou promises par les voies électroniques de communication cristallisent, d'une certaine manière, les craintes longtemps associées à l'informatisation des activités humaines. En effet, les possibilités techniques des environnements

électroniques augmentent considérablement la masse d'informations et, par conséquent, de données à caractère personnel circulant dans les réseaux. Cette situation touchant les citoyens suscite dès lors une série d'interrogations légitimes quant aux moyens susceptibles de protéger la vie privée.

**35-730-01 Atelier en informatique** 4 crédits

Programmation, architectures d'ordinateurs, bases de données et systèmes de fichiers, télécommunication et réseaux, les protocoles TCP/IP, introduction à la programmation Web, courrier électronique.

**35-731-01 Technologies du commerce électronique** 4 crédits

Modèles technologiques du commerce électronique, infrastructure Internet, serveurs Web, portails de marché, moteurs de recherches, transactions sécurisées, outils de programmation et de présentations, protocoles de négociation, agents mobiles.

**35-732-01 Sujets en optimisation** 4 crédits

Techniques de transmission de données, multiplexage, réseaux de communication sans fils, réseaux fibres optiques, réseaux intelligents, protocoles de communications, applications réseaux.

**35-733-01 Protocoles de communication** 4 crédits

Conception et implantation de protocoles. Langages formels de spécification. Validation de protocoles. Tests de conformité. Considérations de performances. Applications.

**35-734-01 Interactions homme-machine** 4 crédits

Évolution, théorie et modèles d'usagers et d'interactions. Styles de dialogues : langages de commande, menus, manipulation directe, langage naturel. Conception et gestion d'interfaces. Appareils et interactions multimédia.

**35-735-01 Cryptographie** 4 crédits

Historique et définitions. Cryptographie et cryptanalyse. Théorie de l'information. Cryptographie conventionnelle, à clefs publiques, probabiliste et quantique. Génération pseudo et quasi aléatoire. Applications diverses.

**35-736-01 Bases de données avancées** 4 crédits

Bases de données intelligentes. Bases de données objet. Bases de connaissances et d'images. Bases déductives. Modélisation expert – novice. Projets : applications aux systèmes tutoriels intelligents.

**35-737-01 Recherche d'information** 4 crédits

Principe de la recherche d'information. Sélection des documents pertinents. Modèles booléen, vectoriel, probabiliste, logique. Réalisation. Évaluation des performances. Analyses linguistiques, syntaxiques et sémantiques.

**35-738-01 Traitement de connaissances** 4 crédits

Application des techniques d'IA pour le développement de systèmes à base de connaissances. Acquisition, formalisation et stockage de connaissances. Systèmes experts. Modèles à objets. Langages et systèmes spécialisés.

**35-739-01 Algorithmes d'apprentissage** 4 crédits

Algorithmes d'apprentissage pour reconnaissance des formes, prise de décisions, régression, et séries chronologiques. Théorie de l'apprentissage automatique. Réseaux de neurones. Modèles de Markov.

**35-740-01 Sécurité informatique** 4 crédits

Confidentialité et intégrité des données. Protection des réseaux et du commerce électronique. Clefs publiques et les tiers de confiance. Méthodes d'authentification. Coupe-feu. Gestion des mots de passe. Évaluation et gestion des risques et sécurité.

**35-741-01 Simulation : aspects stochastiques** 4 crédits

Modèles stochastiques à événements discrets. Modélisation des aléas. Analyse des résultats et intervalles de confiance. Réduction de la variance. Analyse de sensibilité et optimisation. Génération de valeurs aléatoires.

**35-742-01 Recherche opérationnelle pour le commerce électronique** *4 crédits*

Éléments de programmation mathématique. Modèles et outils d'aide à la décision pour les marchés électroniques. Logistique du commerce électronique : optimisation de la distribution et des chaînes d'approvisionnement.

**35-743-01 Systèmes et architectures pour le commerce électronique** *4 crédits*

Architecture et systèmes distribués, modèle orienté objet de composants logiciels, interopérabilité, systèmes de sécurité, intégration avec systèmes d'information (bases de données, systèmes de commande, logistique) et chaînes de production.

**35-744-01 Génie logiciel pour le commerce électronique** *4 crédits*

Processus de développement : analyse des besoins, spécification, conception, validation. Maintenance, évolution. Cadres d'application, bibliothèques, composants, standards. Concepts et outils pour la réingénierie des processus d'affaires.

**35-745-01 Technologie multimédia** *4 crédits*

Services et standards multimédia, techno de réseaux pour le multimédia, qualité de service, gestion de ressources, protocoles de transport multimédia, techniques de compression, temps réel, synchronisation, applications : présentation, conversation.

**35-750-03 Droit des technologies de l'information avancé : Droit des affaires électroniques** *3 crédits*

Il s'agira dans le cadre de ce cours d'identifier certains domaines en droit des affaires qui sont susceptibles d'être substantiellement modifiés par les nouvelles technologies.

# Politique de la qualité de la communication

## Maîtrise des langues d'affaires : français, anglais et espagnol

### Initiation au chinois des affaires

Marie-Éva DE VILLERS, directrice et chercheuse agrégée  
Claudette ST-AMANT, secrétaire à la direction  
Marie DE SCHUITENEER, agente aux activités  
Karine POULIOT, conseillère linguistique et responsable du Centre d'aide en français  
Jacinthe DUPUIS, coordonnatrice des activités linguistiques  
Serge-Pierre NOËL, conseiller pédagogique – français  
Sandra THIBAUDEAU, coordonnatrice – anglais des affaires  
Jesús PEDRAZ, coordonnateur – espagnol des affaires

Les étudiants qui le désirent peuvent rencontrer les membres de ce service pour être conseillés quant à leur participation aux activités de ce plan de valorisation. Ils peuvent aussi consulter le site Web de la Direction de la qualité de la communication à l'adresse suivante pour avoir plus de renseignements sur ses activités : [www.hec.ca/qualitecomm/](http://www.hec.ca/qualitecomm/).

### Objectif

Donner aux diplômés de HEC Montréal un atout distinctif grâce à la maîtrise des registres élevés du français, de l'anglais des affaires, de l'espagnol des affaires et à la connaissance des rudiments du chinois des affaires, et ce, afin qu'ils puissent pleinement mettre à profit leur formation et exercer leur leadership.

### Maîtrise du français

#### ORTHOGRAM – test diagnostique de français écrit

Pour évaluer la compétence de ses étudiants en français écrit, l'École les soumet obligatoirement au test diagnostique ORTHOGRAM. Ils sont classés selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E. Le seuil de réussite établi pour ce test est le niveau C. Sa réussite est une condition d'obtention du grade ou du diplôme et le résultat figure sur le relevé de notes de l'étudiant.

- **ORTHOGRAM partie I** évalue l'orthographe grammaticale et usuelle, la syntaxe et le vocabulaire. Cette partie consiste en 100 questions à choix multiples. Pour réussir la partie I du test, il faut répondre correctement à 60 questions ou plus sur 100.
- **ORTHOGRAM partie II** évalue l'esprit de synthèse, le jugement et la qualité de l'expression au moyen d'une note de synthèse à rédiger à partir d'un dossier de presse. La note de passage pour cette épreuve est de 60 %. Un résultat inférieur à 60 % entraîne l'obligation de subir de nouveau cette épreuve.

Pour réussir le test ORTHOGRAM, il faut avoir obtenu 60 % ou plus à chaque partie du test. Les étudiants peuvent subir le test ORTHOGRAM partie I ou II autant de fois qu'ils le désirent à condition d'en assumer les frais de passation.

#### Formation d'appoint en français écrit

En fonction des résultats obtenus au test ORTHOGRAM, des cours peuvent être proposés aux étudiants qui éprouvent certaines difficultés afin de leur permettre d'acquérir une plus grande maîtrise de la langue française et de réussir le test. L'étudiant qui réussit un cours d'appoint de français recommandé afin de combler les lacunes diagnostiquées à la suite de la passation du test ORTHOGRAM partie I peut obtenir une substitution. À la demande de l'étudiant, la note

obtenue au cours sera substituée à celle obtenue à la section correspondante du test et le résultat sera recalculé. Si ce nouveau résultat global est de 60 points ou plus, l'étudiant n'a pas à refaire son test et il satisfait aux conditions pour ORTHOGRAM partie I.

20-023-97	Français écrit – Techniques de rédaction et d'argumentation
20-030-99	Français écrit – Conjugaisons et vocabulaire
20-031-99	Français écrit – Syntaxe
20-032-99	Français écrit – Ponctuation
20-033-99	Français écrit – Orthographe usuelle et grammaticale
20-034-99	Français écrit – Participes passés
20-040-99	Français écrit, langue seconde

#### Diffusion des niveaux de compétence

Le résultat au test ORTHOGRAM figure obligatoirement sur le relevé de notes. Le résultat global de la partie I est indiqué avec une remarque ES (exigence satisfaite) ou E (échec). Le résultat global de la partie II figure selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E.

#### Centre d'aide en français – Langue et rédaction scientifique

Le Centre d'aide en français – Langue et rédaction scientifique a pour mission d'offrir de l'aide en français écrit à tous les étudiants de l'École, que ce soit en français langue maternelle, seconde ou étrangère. En fonction des besoins exprimés, des rencontres individuelles, ponctuelles ou hebdomadaires et des ateliers thématiques sont proposés.

Le soutien proposé tout particulièrement aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles vise l'accélération de la rédaction du mémoire ou de la thèse, l'amélioration de la qualité de l'écriture des travaux ainsi que la réduction de la durée des études.

#### Animation linguistique

Des chroniques linguistiques sont diffusées dans le site Web de la Direction de la qualité de la communication. Des activités de sensibilisation sont programmées : jeux linguistiques, concours, dictées, conférences.

#### Consultations linguistiques

Un service de consultations linguistiques est à la disposition des étudiants, des professeurs et du personnel de l'École.

#### Évaluation continue

Pour chaque cours, le professeur est susceptible de tenir compte de la qualité du français lors de chaque évaluation.

### Maîtrise de l'anglais

#### HECTOPE – test diagnostique en anglais des affaires

Les étudiants de HEC Montréal doivent subir obligatoirement le test HECTOPE conçu pour mesurer le niveau de compétence en anglais des affaires des étudiants, pour évaluer leur capacité à comprendre et à utiliser l'anglais comme langue de communication dans le milieu universitaire et professionnel. Plus précisément, HECTOPE mesure la compétence des candidats en ce qui a trait à la compréhension écrite

et orale, au vocabulaire, à la grammaire ainsi qu'à l'expression écrite et orale. La matière même du test est inspirée de l'actualité du milieu des affaires et porte sur les pratiques professionnelles de celui-ci.

Le niveau de compétence en anglais des affaires des candidats est décrit selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E. Le seuil de réussite établi pour ce test est le niveau C. Sa réussite est une condition d'obtention du grade ou du diplôme et le résultat figure sur le relevé de notes de l'étudiant.

Les étudiants peuvent subir le test HECTOPE autant de fois qu'ils le désirent à condition d'en assumer les frais de passation.

Un classement de C ou plus au test HECTOPE favorise la participation à un programme d'échanges dans un établissement où l'enseignement se fait en anglais.

### Diffusion des niveaux de compétence

Le résultat au test HECTOPE figure obligatoirement sur le relevé de notes selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E.

### Cours d'anglais des affaires

Les étudiants qui le désirent ont la possibilité de parfaire leur maîtrise de l'anglais en fonction de leurs résultats au test HECTOPE en suivant le cours d'anglais qui correspond à leur niveau. Ces cours sont offerts par l'École et conçus pour répondre spécifiquement à leurs besoins.

- 36-101-99 Business Communications – Level 1
- 36-102-99 Business Communications – Level 2
- 36-103-99 Business Communications – Level 3
- 36-104-99 Business Communications – Level 4
- 36-105-99 Business Communications – Level 5

### Cours de stratégies de lecture en anglais

Un cours offert en français est destiné aux étudiants des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles qui désirent améliorer leur efficacité en lecture de textes rédigés en anglais.

- 36-109-02 Stratégies de lecture de textes de gestion en anglais

## Maitrise de l'espagnol

---

### ELENHEC – Test diagnostique d'espagnol des affaires

De plus en plus, les entreprises réclament de la part des gestionnaires qu'elles recrutent la maîtrise de l'espagnol, car, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, les échanges commerciaux avec les pays hispanophones de l'Amérique sont appelés à croître considérablement. HEC Montréal offre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de se faire évaluer en espagnol.

### Diffusion des niveaux de compétence

À la demande de l'étudiant, le résultat obtenu au test diagnostique d'espagnol des affaires ELENHEC peut être inscrit sur le relevé de notes selon l'échelle suivante : A+, A, A-, B+, B, B-, C+, C, C-, D+, D et E.

### Cours d'espagnol des affaires

Des cours d'espagnol sont offerts aux étudiants de l'École afin qu'ils puissent s'initier à cette langue ou se perfectionner.

En particulier, une école d'été en espagnol des affaires est offerte chaque année au mois d'août juste avant le début des cours réguliers du trimestre d'automne. Les étudiants peuvent alors suivre le cours de niveau élémentaire de 90 heures en seulement trois semai-

nes et acquérir une bonne connaissance des éléments de base de l'espagnol ou suivre le cours destiné à la cohorte trilingue et consolider leurs connaissances.

L'École offre les cours suivants :

- 36-110-02 Espagnol des affaires – niveau élémentaire (6 crédits, formule intensive de 3 semaines l'été)
- 36-113-02 Espagnol des affaires – niveau élémentaire – partie 2 (3 crédits)
- 36-115-02 Espagnol des affaires – niveau intermédiaire (3 crédits)
- 36-116-03 Espagnol des affaires – niveau avancé (3 crédits)

## Découverte du chinois

---

Vous songez à participer au programme d'échanges internationaux dans un des pays d'expression chinoise? Vos intérêts personnels ou professionnels vous incitent à explorer le monde chinois? À cette fin, vous avez tout intérêt à acquérir une connaissance de base du mandarin, en particulier du chinois des affaires, à maîtriser les formules de politesse propres aux différentes situations sociales, à pouvoir entretenir des conversations simples de nature professionnelle. L'initiation à la langue et à la culture des affaires en Chine que proposent les cours **Introduction au chinois des affaires I** et **Introduction au chinois des affaires II** permet de mieux comprendre l'éveil du Dragon et les défis du développement de la Chine au XXI<sup>e</sup> siècle.

### Cours de chinois des affaires

Des cours d'initiation au chinois des affaires sont offerts aux étudiants de l'École afin qu'ils puissent s'initier à cette langue et connaître des rudiments de la culture des affaires en Chine.

En 2008, l'École offre les nouveaux cours suivants :

- 36-121-08 Introduction au chinois des affaires I
- 36-122-08 Introduction au chinois des affaires II

## Description de cours

*(Les cours sont présentés par ordre numérique de leur code)*

---

### Cours d'appoint de français (cours de 1 crédit)

#### 20-023-97 Français écrit – Techniques de rédaction et d'argumentation

Ce cours d'appoint de français écrit aborde les étapes de la rédaction : détermination du thème, de la problématique, élaboration du plan détaillé, argumentation et structuration.

#### 20-030-99 Français écrit – Conjugaisons et vocabulaire

Ce cours d'appoint de français écrit porte sur les conjugaisons, la concordance des temps et l'enrichissement du vocabulaire avec un accent mis sur le repérage des anglicismes.

#### 20-031-99 Français écrit – Syntaxe

Ce cours d'appoint de français écrit porte sur les constructions syntaxiques (verbes transitifs et intransitifs, choix des prépositions, etc.), les phrases complexes, l'emploi des pronoms relatifs, des charnières et transitions.

#### 20-032-99 Français écrit – Ponctuation

Ce cours d'appoint de français écrit porte principalement sur l'emploi de la virgule, du point, du point-virgule, du deux-points et de divers signes typographiques (parenthèses, guillemets, tiret, barre oblique, etc.).

#### 20-033-99 Français écrit – Orthographe usuelle et grammaticale

Ce cours d'appoint de français écrit porte sur l'orthographe d'usage (accents pièges, anomalies orthographiques, etc.), sur l'orthographe grammaticale (formation du féminin, pluriel des noms composés, accord de *tout*, *même*, *quelque*, *tel*, etc.) et sur l'écriture des nombres.

### 20-034-99 Français écrit – Participes passés

Ce cours d'appoint de français écrit porte sur l'accord du participe passé employé seul, employé avec *être*, employé avec *avoir*, sur l'accord du participe passé des pronominaux et sur l'accord du participe passé suivi d'un infinitif.

### 20-040-99 Français écrit, langue seconde

Ce cours d'appoint de français écrit destiné aux étudiants dont le français n'est pas la langue maternelle porte principalement sur le genre des noms, la nature et la fonction des mots, l'emploi des prépositions et des conjonctions.

### Cours d'anglais des affaires (cours de 3 crédits)

#### 36-101-99 Business Communications – Level 1

Ce cours d'anglais des affaires vise l'acquisition des notions de base de la communication orale et écrite qui serviront à la poursuite des études ainsi qu'au travail. On abordera plus précisément certaines notions de grammaire et le vocabulaire de base de la langue anglaise; on s'exercera à acquérir les compétences nécessaires à la communication d'affaires orale et aux échanges en société, à la compréhension orale; on passera en revue les bases de l'expression écrite anglaise sous forme de messages et de notes.

#### 36-102-99 Business Communications – Level 2

Ce cours d'anglais des affaires vise l'acquisition des connaissances nécessaires à la communication orale et écrite anglaise dans un contexte scolaire et professionnel. Ce cours porte sur certaines notions de grammaire et l'étude de vocabulaire et d'expressions idiomatiques; on s'exercera à gagner davantage de confiance par la mise en pratique de la communication orale et des échanges en société, de la compréhension orale; on abordera également la lecture de textes tirés de la presse courante et spécialisée ainsi que les notions de base de la communication d'affaires anglaise.

#### 36-103-99 Business Communications – Level 3

Ce cours d'anglais des affaires permet de bien réussir de brèves présentations et des études de cas, de mettre en pratique les compétences et les connaissances qui serviront dans un contexte scolaire et professionnel. On abordera les aspects suivants : grammaire, vocabulaire et expressions idiomatiques; on s'exercera à acquérir les compétences nécessaires à la communication orale d'affaires et aux échanges en société, à la compréhension orale; on abordera également la lecture de textes tirés de la presse courante et spécialisée ainsi que les aspects formels des communications d'affaires.

#### 36-104-99 Business Communications – Level 4

Ce cours d'anglais des affaires permet aux étudiants d'acquérir l'aisance nécessaire pour évoluer avec facilité dans le monde des affaires d'aujourd'hui. On abordera plus précisément les aspects suivants : les compétences pour la communication orale d'affaires et les échanges en société, la lecture de textes de nature universitaire, la grammaire, les expressions idiomatiques, les présentations orales, la compréhension orale avancée, l'analyse d'études de cas et de textes de gestion ainsi que les aspects formels de la communication d'affaires.

#### 36-105-99 Business Communications – Level 5

Ce cours d'anglais des affaires sensibilise l'étudiant aux particularités des communications écrites et orales anglaises dans un contexte professionnel. On abordera particulièrement : la structure des réunions d'affaires, la négociation, les échanges interpersonnels dans les organisations, les règles des présentations orales d'affaires, les échanges lors de rencontres socio-professionnelles, les communications d'affaires (le rapport, l'offre de service, etc.) et l'utilisation des communications électroniques dans le monde des affaires d'aujourd'hui.

### Cours de stratégies de lecture en anglais (cours de 1 crédit)

#### 36-109-02 Stratégies de lecture de textes de gestion en anglais

Ce cours vise l'acquisition de stratégies de lecture adaptées à des textes rédigés en anglais et qui portent sur différents aspects du domaine de la gestion. Il comporte plus particulièrement des exercices de lecture qui seront effectués à partir d'articles généraux, de chapitres de livres et de textes que les étudiants ont à lire dans d'autres cours.

### Cours d'espagnol des affaires

#### 36-110-02 Espagnol des affaires – niveau élémentaire 6 crédits Cours offert en formule intensive de 3 semaines l'été

ou

#### 36-113-02 Espagnol des affaires – niveau élémentaire – 3 crédits partie 2

Ce cours d'espagnol des affaires s'adresse aux étudiants qui possèdent déjà quelques notions en espagnol et il vise la consolidation de ces connaissances pour acquérir les éléments de base de l'espagnol des affaires en améliorant les quatre compétences linguistiques – compréhension orale, expression orale, compréhension de lecture et expression écrite – en vue de donner aux étudiants la capacité d'évoluer professionnellement dans un contexte hispanophone.

#### 36-115-02 Espagnol des affaires – niveau intermédiaire (3 crédits)

Ce cours d'espagnol des affaires vise la consolidation des connaissances de base acquises au niveau élémentaire et l'enrichissement des connaissances, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des temps verbaux de l'indicatif et l'acquisition du système de la subordination, c'est-à-dire l'utilisation des temps et des modes adéquats et le respect de la concordance des temps entre la proposition principale et la subordonnée. Le cours est divisé en huit projets précis et toutes les compétences linguistiques – compréhension orale, expression orale, compréhension de lecture et expression écrite – sont mises à contribution.

#### 36-116-03 Espagnol des affaires – niveau avancé (3 crédits)

Ce cours d'espagnol vise l'approfondissement de la maîtrise des structures et des termes linguistiques étudiés aux niveaux élémentaire et intermédiaire ainsi que l'acquisition de nouvelles compétences linguistiques et l'enrichissement de la terminologie des affaires en espagnol pour atteindre une bonne maîtrise de la communication orale et écrite dans des situations complexes du monde professionnel.

#### 36-117-07 Espagnol des affaires – cohorte trilingue (6 crédits)

Cours offert en formule intensive de 3 semaines en mai ou en août

L'objectif du cours consiste à préparer les étudiants admis au B.A.A. trilingue à poursuivre des études en espagnol par une mise à niveau en espagnol des affaires. Plus précisément, l'accent est mis sur la consolidation des bases déjà acquises, le développement du vocabulaire (notamment la terminologie des affaires) et l'enrichissement des connaissances linguistiques en espagnol, particulièrement en ce qui concerne l'utilisation des temps verbaux de l'indicatif et du subjonctif, l'acquisition du système de la subordination, la concordance des temps entre la proposition principale et la subordonnée. L'amélioration de l'expression orale se fera par l'observation, l'exploitation et l'imitation des situations sociales et professionnelles proposées. L'amélioration de l'expression écrite se fera par la lecture, l'exploitation et la rédaction de différents documents proposés. Ce cours permet d'atteindre une bonne maîtrise de l'expression orale et écrite en espagnol dans des situations multiples et complexes du monde professionnel.

### Cours de chinois des affaires (cours de 3 crédits)

#### 36-121-089 Introduction au chinois des affaires I

Le cours d'introduction au chinois des affaires I s'adresse aux étudiants et étudiantes souhaitant acquérir une connaissance de base de la langue chinoise (mandarin) ainsi qu'une capacité langagière en chinois des affaires. Ce cours comporte un volet linguistique qui leur permettra de comprendre le système de prononciation, de translittération et d'écriture des caractères chinois; d'acquérir quelque 300 mots de base à l'oral et à l'écrit de même que des notions élémentaires de grammaire; d'utiliser de façon limitée des formules de politesse et de courtoisie dans des situations sociales et professionnelles. Le cours comprend également un volet culturel visant à les sensibiliser aux aspects contextuels de l'environnement des affaires de la Chine. Certains éléments caractéristiques de la culture chinoise seront présentés dans le but de mettre en évidence les principales influences de la culture chinoise dans la conduite sociale et dans la pratique des affaires.

#### 36-122-08 Introduction au chinois des affaires II

Ce cours est destiné aux étudiants et étudiantes qui souhaitent parfaire leur initiation à la langue chinoise (mandarin). Le volet linguistique de ce

cours vise l'acquisition d'environ 500 mots de base à l'oral et à l'écrit ainsi que des notions de grammaire et de syntaxe de base. À la suite de ce cours, les étudiants pourront tenir des conversations simples de nature professionnelle, utiliser des expressions usuelles dans des activités courantes liées à un séjour d'affaires, comprendre et communiquer de façon limitée de l'information commerciale. Le volet culturel du cours leur permettra de découvrir les principaux aspects de la conjoncture de la Chine en mutation ainsi que les impacts de ces changements sur la pratique des affaires. Ils seront à même de comprendre la communauté des affaires de même que le contexte des entreprises chinoises afin de prendre conscience des différences culturelles entre l'Occident et la Chine.



# Règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal

## Programmes de D.E.S.S., M. Sc. en commerce électronique et Maîtrise en droit, option fiscalité

Les pages qui suivent contiennent des extraits du Règlement général des programmes universitaires de HEC Montréal dont le sigle est **HEC**, des règles et marches à suivre administratives dont le sigle est **ADM** et le Règlement pédagogique propre au programme dont le sigle est **PGM**.

**Seuls les articles s'appliquant aux programmes de D.E.S.S., de M. Sc. en commerce électronique et de maîtrise en droit, option fiscalité apparaissent dans le présent annuaire. Par conséquent, la numérotation de ces articles peut être discontinuée.**

## 1 Définitions

**HEC** Le règlement régissant l'activité étudiante à HEC Montréal renvoie aux définitions suivantes.

### 1.1 Abandon de cours

L'abandon de cours est l'action de se retirer d'un cours.

### 1.2 Année universitaire

L'année universitaire s'étend sur douze mois et compte trois trimestres :

- le trimestre d'automne : de la fin d'août à la fin de décembre inclusivement;
- le trimestre d'hiver : du début de janvier à la fin avril inclusivement;
- le trimestre d'été : du début de mai à la fin d'août inclusivement.

Certains cours peuvent être concentrés sur une plus courte période à l'intérieur d'un trimestre ou chevaucher plus d'un trimestre.

### 1.3 Attestation d'études

L'attestation d'études est un acte par lequel on atteste le succès ou la participation à un ou à plusieurs cours ou activités pédagogiques.

### 1.4 Certificat

Le certificat est un acte attestant la réussite d'un programme d'études de 1<sup>er</sup> cycle de 30 crédits dans une même discipline ou un même champ d'études.

### 1.5 Concomitant

Un concomitant est un cours qui doit être suivi avant ou en même temps que le cours concerné.

### 1.6 Crédit

Le crédit est une unité qui permet d'attribuer une valeur numérique aux études et au travail exigés d'un étudiant pour l'atteinte des objectifs d'une activité d'enseignement ou de recherche. Le crédit représente 45 heures consacrées par l'étudiant à une activité de formation y compris, s'il y a lieu, le nombre d'heures de travail personnel. Par exemple, un crédit représente :

- une heure de cours et deux heures de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- deux heures de travail pratique et une heure de travail personnel par semaine pendant un trimestre ou
- trois heures par semaine consacrées à une activité encadrée pendant un trimestre.

### 1.7 Cycle d'études

L'enseignement universitaire est divisé en 3 cycles. Le 1<sup>er</sup> cycle constitue le 1<sup>er</sup> niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de bachelier ou de bachelière. Il comprend également les programmes de certificat. Le 2<sup>e</sup> cycle constitue le 2<sup>e</sup> niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de maître. Il comprend également les programmes de diplômes et le microprogramme en expertise professionnelle - CGA. Le 3<sup>e</sup> cycle constitue le 3<sup>e</sup> niveau de l'enseignement universitaire; il conduit au grade de docteur ou docteure.

### 1.8 Diplôme d'études supérieures spécialisées

Le diplôme d'études supérieures spécialisées est un acte attestant la réussite d'un programme d'études de 2<sup>e</sup> cycle de 30 crédits dans une même discipline ou un même champ d'études.

### 1.9 Dispense

Lorsqu'une substitution est accordée, le cours qui n'a pas à être suivi s'appelle une dispense. Ce cours, auquel aucun crédit n'est rattaché, est identifié sur le relevé de notes par la remarque « DI ».

### 1.10 Équivalence

Il y a équivalence lorsqu'un ou des cours réussis par un étudiant ou une étudiante satisfont aux exigences d'un cours de son programme. L'équivalence accorde la reconnaissance de crédits de cours sans que ce cours ait à être suivi ou remplacé par l'étudiant qui a obtenu l'équivalence.

### 1.11 Étudiant ou étudiante libre

L'étudiant libre n'est pas candidat à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat et ne satisfait pas nécessairement à toutes les conditions d'admission du programme. Il ne peut s'inscrire qu'à quelques cours, après en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme concerné, et il en subit toutes les formes d'évaluation.

### 1.12 Étudiante ou étudiant régulier

L'étudiant régulier vise l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat de l'École. Il doit satisfaire aux conditions d'admission et aux exigences pédagogiques spécifiées pour le grade, le diplôme ou le certificat visé. Il est inscrit à un ou plusieurs cours et en subit toutes les formes d'évaluation.

### 1.13 Étudiante ou étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est admis dans un programme d'études d'un autre établissement universitaire et s'inscrit à un ou plusieurs cours à l'École. Il est soumis aux règles d'évaluation de l'École pour chacun de ces cours.

### 1.14 Examen différé

L'examen différé est un examen autorisé par la direction du programme à la suite d'une absence motivée à un examen final.

### 1.15 Examen final

L'examen final se tient à la fin du trimestre ou de la période, et couvre normalement toute la matière vue pendant le cours.

### 1.16 Examen intratrimestriel

L'examen intratrimestriel se tient à la mi-trimestre ou à la mi-période et couvre la matière vue dans la première moitié du cours.

### 1.17 Exemption

Il y a exemption lorsque des activités de formation ou la somme de l'expérience professionnelle d'un candidat ou d'une candidate lui ont permis d'acquiescer les connaissances que lui apporterait normalement un cours de son programme. L'exemption accorde la reconnaissance de crédits de cours sans que ce cours ait à être suivi ou remplacé par l'étudiant qui a obtenu l'exemption.

### 1.18 Grade

Le grade est un titre universitaire conféré à une personne. L'Université confère à un étudiant le grade de bachelier ou de bachelière, de maître, de docteur ou de docteure pour sanctionner la réussite d'un programme de baccalauréat, de maîtrise ou de doctorat, selon le cas.

### 1.19 Interrogation et test

Une interrogation ou un test couvrent une portion limitée de matière, sont de courte durée et se déroulent généralement durant une partie d'une séance d'un cours.

### 1.20 Mémoire

Le mémoire est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de 2<sup>e</sup> cycle.

### 1.21 Microprogramme

Un microprogramme est un programme de moins de 30 crédits qui donne lieu à une attestation d'études.

### 1.22 Période

Une période correspond généralement à six semaines de cours excluant les examens. Il y a généralement trois périodes dans un trimestre.

### 1.23 Préalable

Un préalable est un cours qui doit nécessairement être réussi avant que l'étudiant ou l'étudiante ne puisse suivre le cours concerné. À moins d'indications contraires, les préalables sont des préalables absolus.

### 1.24 Préalable relatif

Un préalable relatif est un cours qui doit normalement être réussi, mais qui, dans tous les cas, doit avoir été suivi avant que l'étudiant ou l'étudiante ne puisse suivre le cours concerné.

### 1.25 Projet supervisé

Le projet supervisé donne lieu à un exposé écrit rédigé dans le cadre d'une activité d'intégration de plusieurs cours d'un programme de 2<sup>e</sup> cycle. Le projet supervisé peut être réalisé en entreprise ou à l'université.

### 1.26 Stage

Période de formation pratique qui constitue un complément d'apprentissage pertinent dans le cadre d'un programme d'études.

### 1.27 Substitution

Il y a substitution lorsqu'une activité de formation ou une expérience professionnelle valable peut remplacer un cours du programme de formation de l'étudiant qui en fait la demande. La substitution accorde la possibilité ou l'obligation de remplacer le cours du programme de l'étudiant par un ou plusieurs cours.

### 1.28 Thèse

La thèse est un exposé écrit des résultats d'un travail de recherche poursuivi dans le cadre d'un programme de doctorat.

### 1.29 Travail dirigé

Le travail dirigé est un travail d'analyse approfondi effectué dans le cadre d'un programme de 2<sup>e</sup> cycle.

### 1.30 Trimestre

Un trimestre correspond généralement à quatorze semaines de cours incluant les examens. Le trimestre d'été est généralement d'une plus courte durée. Un trimestre d'activité est un trimestre durant lequel l'étudiant suit un ou des cours ou poursuit des activités de recherche ou toute autre activité encadrée par un professeur (par exemple : un projet supervisé, un travail dirigé ou un stage).

## 2 Catégories d'étudiants et d'étudiantes

**HEC** L'École inscrit à ses cours des étudiants réguliers à temps complet ou à temps partiel, des étudiants libres et des étudiants visiteurs. Tous les étudiants et étudiantes doivent respecter les règlements de l'École.

### 2.1 Étudiante ou étudiant régulier

**HEC** L'étudiant régulier suit des cours dans le programme dans lequel il a été admis.

### 2.2 Étudiant et étudiante libre et étudiante et étudiant visiteur

**HEC** L'École n'est pas tenue d'accepter un étudiant libre ou un étudiant visiteur dans ses cours. Lorsqu'un étudiant libre ou un étudiant visiteur veut s'inscrire comme étudiant régulier, l'École n'est pas tenue de lui reconnaître les crédits obtenus à titre d'étudiant libre ou d'étudiant visiteur.

### 2.3 Auditeur et auditrice

**HEC** L'auditeur est une personne qui, sans être candidate à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, s'inscrit à un cours sans en subir toutes les formes d'évaluation. L'École n'accepte aucun auditeur dans ses cours.

## 3 Admission

### 3.1 Demande d'admission

**ADM** Le candidat ou la candidate qui désire s'inscrire aux cours d'un programme doit d'abord soumettre une demande d'admission qu'il peut remplir en ligne à [www.hec.ca](http://www.hec.ca).

Le candidat doit s'assurer qu'il satisfait aux conditions d'admissibilité du programme choisi avant de remplir sa demande. Il doit également faire parvenir les pièces et les frais exigés.

**ADM** Une demande d'admission peut être soumise en tout temps. Cependant le candidat qui désire être admis pour un trimestre déterminé doit soumettre sa demande avant la date limite publiée par l'École pour ce trimestre.

#### **ADM LL.M. (Fiscalité)**

Le dépôt de la demande d'admission n'est possible que lorsque l'étudiant a cumulé 15 crédits au D.E.S.S. (fiscalité) avec une moyenne d'au moins 2,7. L'admission définitive à la maîtrise ne sera possible qu'une fois la scolarité du D.E.S.S. (fiscalité) terminée.

**HEC** Tout document falsifié soumis lors de l'admission, toute déclaration mensongère ou toute omission de donner un renseignement requis peut entraîner l'annulation de l'admission ou de l'inscription à l'École.

### 3.2 Conditions d'admissibilité

**PGM** Pour être admissible dans le microprogramme en expertise professionnelle - CGA et tous les diplômes d'études supérieures spécialisées comme étudiant régulier, le candidat ou la candidate doit :

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle obtenu avec une moyenne d'au moins 2,7 ou l'équivalent. Il faut entendre par équivalent à 2,7 la moyenne minimale exigée par l'université d'origine pour l'admission de ses propres étudiants dans un programme de 2<sup>e</sup> cycle;
- pour des études faites à l'étranger dans le système français ou un système qui s'en inspire, être titulaire d'un diplôme obtenu à la suite d'au moins quatre années d'études universitaires après le baccalauréat avec une moyenne d'au moins 12 sur 20 pour l'ensemble des années universitaires;
- posséder une connaissance suffisante de la langue française et de la langue anglaise;
- passer obligatoirement, s'il n'a jamais fait un programme d'études en français, le test suivant :
  - le Test de Français International (TFI). Un résultat d'au moins 750 sera exigé. L'étudiant admis à la suite de la passation du Test TFI sera dispensé de faire la partie 1 du test ORTHOGRAM, exigé pour obtenir le diplôme de D.E.S.S. (voir article 13.2 Promotion). Les candidats aux programmes conjoints de M. Sc. en commerce électronique, maîtrise en droit, option fiscalité et D.E.S.S. en juri-comptabilité sont exemptés de cette condition.
- répondre aux exigences spécifiques du programme.

#### **PGM**

##### **• Microprogramme en expertise professionnelle - CGA**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en comptabilité ou en gestion option comptabilité ou l'équivalent.

##### **• D.E.S.S. (affaires électroniques)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle de préférence en administration, en sciences économiques, en informatique, en génie ou en toute autre discipline connexe.

##### **• Maîtrise en commerce électronique**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en droit, en gestion, en informatique ou dans une discipline connexe.

• **D.E.S.S. (communication marketing)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle de préférence en administration, option marketing, en communication, en publicité ou en toute autre discipline;
- posséder une expérience de travail d'au moins un an ou avoir un très bon dossier universitaire lorsque l'expérience de travail est de moins d'une année;
- réussir, s'il y a lieu, les cours préparatoires imposés par l'École.

• **D.E.S.S. (comptabilité publique)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en comptabilité ou en gestion option comptabilité.

• **D.E.S.S. (fiscalité)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle, de préférence en droit, en sciences comptables ou en économie;
- pour les diplômés en droit, en comptabilité ou en gestion, avoir au moins 6 crédits de 1<sup>er</sup> cycle en fiscalité ou avoir une expérience compensatoire jugée suffisante ou encore réussir les cours préparatoires imposés par l'École;
- pour les diplômés d'autres disciplines, réussir les cours préparatoires imposés par l'École.

• **LL.M. (fiscalité)**

- avoir réussi avec une moyenne d'au moins 2,7 la scolarité du D.E.S.S. (fiscalité) de HEC Montréal;
- avoir obtenu l'approbation des deux codirecteurs;
- ne pas être déjà inscrit dans un autre programme qui mène à un grade, sauf si le directeur du programme et le doyen de la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal l'y autorisent.

• **D.E.S.S. (gestion)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle dans toutes les disciplines autres que l'administration ou la gestion;
- être en mesure de suivre des cours dans au moins cinq blocs différents du tronc commun.

• **D.E.S.S. (gestion de la chaîne logistique)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle de préférence en administration des affaires, en sciences économiques, en informatique, en génie ou dans un domaine connexe;
- posséder une expérience de travail d'au moins deux ans;
- réussir, s'il y a lieu, les cours préparatoires imposés par l'École.

• **D.E.S.S. (gestion et développement durable)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle obtenu dans une discipline autre que la gestion, préférablement dans un domaine scientifique ou technique lié aux questions du développement durable.

• **D.E.S.S. (gestion d'organismes culturels)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle, dans une discipline autre que l'administration ou la gestion, de préférence dans le domaine artistique, ou être titulaire d'un diplôme d'un conservatoire d'art dramatique, d'un conservatoire de musique ou de l'École nationale de théâtre;
- avoir de préférence travaillé durant deux ans au sein d'un organisme culturel.

• **D.E.S.S. (gestion de patrimoine privée)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle obtenu avec une moyenne d'au moins 2,7 ou l'équivalent.

• **D.E.S.S. (juricomptabilité)**

- être titulaire d'un diplôme universitaire de 1<sup>er</sup> cycle en comptabilité ou en gestion;
- posséder une expérience de travail pertinente d'au moins deux ans en comptabilité.

**3.6 Informations particulières pour les étudiantes et étudiants étrangers**

**Étudiants dont le programme d'études est d'une durée totale de plus de six mois**

**ADM** Les ressortissants étrangers qui veulent étudier au Québec doivent répondre à certaines exigences du gouvernement du Québec, en plus de

se soumettre aux formalités imposées par le gouvernement du Canada. Ainsi les étudiants étrangers doivent généralement obtenir en premier lieu un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) puis un Permis de séjour pour étudiant. Dans certains cas, un visa d'entrée du gouvernement du Canada peut être obligatoire. Ces autorisations d'entrée et de séjour s'obtiennent obligatoirement avant l'arrivée au Canada et ne sont délivrées généralement que pour des études à temps complet.

Après avoir reçu l'offre officielle d'admission de HEC Montréal, l'étudiant doit s'adresser aux autorités québécoises et à la mission diplomatique canadienne rattachée au territoire où il réside. L'étudiant devra démontrer qu'il est admis à HEC Montréal et qu'il dispose de ressources financières suffisantes.

**Étudiants dont le séjour est d'une durée totale de six mois ou moins**

**ADM** Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2002, les ressortissants étrangers dont le programme d'études est d'une durée totale de six mois ou moins n'ont plus besoin du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) ni du Permis de séjour pour étudiant. Toutefois, les résidents de certains pays doivent obtenir un visa de résident temporaire avant de quitter leur pays.

L'étudiant qui prévoit poursuivre ses études dans un autre programme après avoir terminé le programme de courte durée a avantage à faire une demande de CAQ et de Permis d'études avant de venir au Canada.

**3.7 Réponse à la demande d'admission**

**HEC** L'École ne s'engage pas à accepter tous les candidats admissibles.

**ADM** Un avis écrit de confirmation ou de refus d'admission est transmis au candidat dans des délais raisonnables. Dans certains cas, la confirmation d'admission reste conditionnelle à la présentation de documents officiels ou à l'obtention du grade, du diplôme ou du certificat qui appuie la demande.

**4 Reconnaissance d'acquis**

**4.1 Demande de reconnaissance d'acquis**

**HEC** L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite obtenir des équivalences, des exemptions ou des substitutions doit en faire la demande à la direction du programme concerné avant sa première inscription dans le programme.

**ADM** La demande doit être transmise au Registrariat sur le formulaire approprié accompagnée des pièces suivantes :

- l'original du dernier relevé de notes officiel ou une copie certifiée conforme par l'établissement d'enseignement qui délivre le relevé de notes (à moins que ce document n'accompagne la demande d'admission);
- l'annuaire de l'année concernée ou une attestation officielle comportant :
  - la description du programme d'études;
  - la description sommaire du ou des cours, telle qu'elle a été publiée dans l'annuaire concerné;
  - le plan détaillé de chacun des cours;
  - les conditions de réussite;
  - le nombre de crédits ou le nombre d'heures rattachés aux cours concernés, si cette information ne figure pas sur le relevé de notes;
  - le nom de l'enseignant responsable du cours;
  - la liste officielle des imprimés obligatoires utilisés pour le cours et des travaux effectués.
- à la demande de l'École, une preuve délivrée par l'établissement d'origine attestant qu'un ou plusieurs des cours suivis n'ont pas servi et ne serviront pas à l'obtention d'un diplôme.

Ces documents ne sont pas requis lorsque les cours ont été suivis à HEC Montréal.

**ADM** Dans le cas d'une demande d'exemption, l'étudiant doit fournir une description détaillée de son expérience; lorsque l'exemption est demandée en fonction de l'expérience de travail et d'éléments de formation, l'étudiant doit aussi fournir toutes les pièces exigées, tel que mentionné ci-dessus.

**HEC** Les demandes d'équivalences, d'exemptions et de substitutions sont transmises à la direction du programme. La reconnaissance repose sur les objectifs, sur le contenu, sur le niveau du cours ou du programme

de même que sur l'année où il a été suivi et sur le résultat obtenu. Après étude, la demande peut être acceptée, refusée ou encore acceptée à la condition que l'étudiant remplisse certaines exigences additionnelles.

**ADM** La demande d'équivalence ou d'exemption est analysée une fois l'étudiant admis au programme. La direction du programme informe l'étudiant de la décision prise.

**HEC** En cas d'équivalence ou d'exemption, les crédits sont accordés, mais le résultat obtenu dans chaque cours ne figure pas sur le relevé de notes et ne participe pas à la moyenne des cours.

#### 4.2 Limites

**HEC** Une équivalence ne peut être demandée que pour des cours déjà suivis, réussis et crédités dans un établissement universitaire dans un programme de niveau jugé équivalent ou supérieur. La demande ne peut porter que sur des activités réalisées dix ans ou moins avant la date de l'acceptation de l'étudiant dans le programme. Un seuil minimal de réussite peut être exigé pour accorder l'équivalence, l'exemption ou la substitution.

**HEC** L'étudiant doit, dans tous les cas, suivre et réussir au moins 50 % des crédits de cours du programme auquel il est admis, s'il désire obtenir le diplôme de ce programme.

**HEC** Sous réserve des exceptions prévues dans certains programmes, le nombre maximal de crédits d'équivalences et d'exemptions que l'étudiant est autorisé à recevoir est limité à 50 % des crédits de son programme. Ce maximum sera réduit à 20 % des crédits de son programme lorsque les cours proposés pour justifier l'équivalence auront déjà servi à obtenir un diplôme de niveau jugé équivalent ou supérieur.

#### **PGM D.E.S.S. (fiscalité), LL.M. (fiscalité)**

L'élément de formation proposé à l'appui d'une demande d'équivalence ne devrait normalement pas dater de plus de deux ans.

#### 4.3 Substitution

##### **PGM D.E.S.S. (gestion)**

Une substitution est proposée à l'étudiant lorsque sa formation antérieure correspond à un cours du programme. La substitution accordée pour un cours du tronc commun lui permet de satisfaire à une exigence du programme. Pour obtenir le diplôme, l'étudiant devra néanmoins suivre et réussir des cours dans au moins cinq blocs différents du tronc commun.

## 5 Langue des études

### 5.1 Exigences linguistiques

**HEC** La pleine maîtrise de la langue française et la bonne connaissance d'usage de la langue anglaise sont obligatoires pour la délivrance de la majorité des diplômes des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles de HEC Montréal. Quant à la connaissance de l'espagnol, celle-ci est encouragée mais reste facultative.

**HEC** Les tests ORTHOGRAM et HECTOPE permettent respectivement d'évaluer la maîtrise du français et la connaissance d'usage de l'anglais des affaires.

**PGM** À l'exception des étudiants et des étudiantes des programmes d'études supérieures spécialisées conjoints ou privés, en gestion dans le secteur de l'énergie, de la maîtrise en droit, option fiscalité et de la maîtrise en commerce électronique, tous les étudiants des diplômes d'études supérieures spécialisées doivent obtenir la note minimale de C à chacun des tests pour avoir droit à leur diplôme.

**HEC** L'étudiant peut subir ces tests autant de fois qu'il le désire, à condition d'en assumer les frais de passation. Le résultat du dernier test subi figurera sur son relevé de notes.

**HEC** L'étudiant qui le désire peut subir une évaluation de sa compétence linguistique en espagnol (test ELENHEC) ou en une autre langue, le résultat apparaîtra au relevé de notes et pourra être retiré à la demande de l'étudiant.

**ADM** L'étudiant qui réussit un cours d'appoint de français recommandé afin de combler les lacunes diagnostiquées à la suite de la passation du test ORTHOGRAM partie I peut obtenir une substitution. À la demande de l'étudiant, la note obtenue au cours sera substituée à celle obtenue à la section correspondante du test et le résultat sera recalculé. Si ce nouveau résultat global est de 60 points ou plus, l'étudiant n'a pas à refaire son test et il satisfait aux conditions pour ORTHOGRAM partie I.

**ADM** Avant de se présenter à l'un ou l'autre de ces tests, l'étudiant doit s'y inscrire et en acquitter les frais, s'il y a lieu.

### 5.3 Utilisation du français, de l'anglais et de l'espagnol dans les programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

#### **Enseignement en français**

**HEC** Matériel pédagogique. Les étudiants et les étudiantes disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en français, mais une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.).

*Examens.* Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en français, mais ils peuvent faire appel à des documents, des textes, des sites Internet en anglais. Lors des examens, les étudiants rédigent leurs examens en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

*Travaux.* Les travaux des étudiants et des étudiantes sont rédigés en français. Ils peuvent les rédiger en anglais avec l'approbation de l'enseignant.

#### **Enseignement en anglais (excluant les cours de langue)**

**HEC** Matériel pédagogique. Les étudiants et les étudiantes disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en anglais.

*Examens.* Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en anglais et les étudiants y répondent normalement en anglais. Les étudiants peuvent aussi y répondre en français. Ils ont aussi le droit d'utiliser un dictionnaire de traduction.

*Travaux.* Les travaux des étudiants sont rédigés normalement en anglais. Ils peuvent aussi être rédigés en français.

#### **Enseignement en espagnol (excluant les cours de langue)**

**HEC** Matériel pédagogique. Les étudiants et les étudiantes disposent généralement de manuels et de recueils rédigés en espagnol ou en français et une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.).

*Examens.* Les questionnaires d'examens en classe et hors classe sont en espagnol et les étudiants y répondent normalement en espagnol. Les étudiants peuvent aussi y répondre en français. Ils ont aussi le droit d'utiliser un dictionnaire de traduction.

*Travaux.* Les travaux des étudiants sont rédigés normalement en espagnol. Ils peuvent aussi être rédigés en français.

## 6 Scolarité

### 6.1 Scolarité du programme

**PGM** Le microprogramme en expertise professionnelle - CGA comporte un minimum de 15 crédits.

**PGM** Les programmes d'études supérieures comportent un minimum de 30 crédits.

**PGM** La maîtrise en droit, option fiscalité et la maîtrise en commerce électronique comportent un minimum de 45 crédits.

### 6.3 Durée des études

**PGM** La durée maximale pour réussir les cours du microprogramme en expertise professionnelle - CGA est de trois ans à compter du trimestre auquel l'étudiant est admis.

**PGM** Dans les diplômes d'études supérieures spécialisées, la durée maximale de la scolarité est de quatre ans à compter du trimestre auquel l'étudiant est admis. Cette durée maximale sera toutefois réduite proportionnellement au nombre de crédits obtenus par voie d'équivalence ou d'exemption.

#### **PGM LL.M. (fiscalité)**

La durée maximale pour réussir les cours du D.E.S.S. (fiscalité) est de quatre ans. Une fois tous les cours du D.E.S.S. (fiscalité) terminés, l'étudiant a ensuite deux années supplémentaires pour satisfaire à toutes les autres exigences du programme de maîtrise en droit, option fiscalité.

La durée maximale pour réussir les cours du D.E.S.S. (affaires électroniques) est de quatre ans. Une fois tous les cours du D.E.S.S. (affaires électroniques) terminés, l'étudiant a ensuite deux années supplémentaires pour satisfaire à toutes les autres exigences du programme de maîtrise en sciences en commerce électronique.

## 6.6 Régime d'études

**PGM** L'étudiant ou l'étudiante est à temps complet s'il est inscrit à un minimum de 12 crédits pour un trimestre. L'étudiant est à temps partiel s'il est inscrit à moins de 12 crédits pour un trimestre. Pour le trimestre d'été, l'étudiant ou l'étudiante est à temps complet s'il est inscrit à un minimum de 6 crédits.

## 6.7 Interruption d'études

**HEC** L'étudiante ou l'étudiant régulier est tenu de s'inscrire à tous les trimestres. En conséquence, dès qu'il omet de s'inscrire à un trimestre donné ou encore abandonne tous les cours auxquels il s'est inscrit à un trimestre précis, l'École considère qu'il est en interruption d'études.

**PGM** Dans le microprogramme en expertise professionnelle - CGA et les diplômes d'études supérieures, la durée maximale d'une interruption d'études est de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été. Au-delà de ce délai, l'étudiant est considéré en abandon d'études et doit soumettre une demande de réadmission pour pouvoir réintégrer son programme d'études.

**PGM** Lorsque l'étudiant prévoit interrompre ses études, il doit à l'avance en obtenir l'autorisation auprès de la direction du programme. Celle-ci analyse le bien-fondé de la demande et établit les modalités auxquelles l'étudiant devra se soumettre afin que sa réintégration lui soit assurée au moment de son retour.

# 7 Inscription

## 7.1 Responsabilité de l'étudiant et de l'étudiante

**HEC** L'étudiant est responsable de la gestion de son cheminement. Pour avoir droit à son grade, son diplôme ou son certificat, il doit s'être conformé intégralement aux exigences de son programme d'études ainsi qu'aux règlements et marches à suivre de l'École.

## 7.2 Choix de cours

### Préalables

**PGM** En s'inscrivant à un cours, l'étudiante ou l'étudiant doit s'assurer qu'il respecte les exigences en ce qui a trait aux préalables, s'il y a lieu. Lorsque le résultat d'un préalable n'est pas encore disponible au moment où l'étudiant effectue son choix de cours pour un trimestre, l'étudiant doit s'inscrire en présumant qu'il a réussi ce préalable. Cependant si le résultat du ou des préalables s'avère être un échec, l'étudiant conservera l'obligation de réussir le préalable auquel il a échoué.

**HEC** L'enseignant peut refuser l'accès à un cours à un étudiant qui ne respecte pas les préalables spécifiques du cours.

### Conflit d'horaires

**ADM** L'étudiant doit éviter tout conflit d'horaires de cours ou d'examen.

### Aide au choix de cours

**ADM** Tout étudiant peut obtenir de l'aide pour l'établissement de son choix de cours auprès de la direction administrative de son programme.

## 7.5 Demande d'inscription

### Inscription à des cours

**ADM** L'étudiant doit s'inscrire directement dans *HEC en ligne* durant les périodes de choix de cours précisées dans le calendrier universitaire et en tenant compte de la période qui lui aura été fixée.

Il faut prendre note que :

- le nombre de places dans les cours est limité et il est recommandé à l'étudiant et à l'étudiante de soumettre sa demande dès le début de la période d'inscription;
- les cours dont le nombre d'inscriptions est insuffisant sont annulés et les droits de scolarité payés par l'étudiant seront crédités ou remboursés intégralement;
- l'inscription d'un étudiant étranger sera annulée s'il n'est pas en règle avec l'immigration et s'il n'est pas détenteur d'une assurance-maladie couvrant la durée du trimestre;
- l'École ne s'engage pas à accepter intégralement le choix de cours de l'étudiant. Elle se réserve le droit d'y apporter des modifications.

### Inscription à un cours-projet

**ADM** L'étudiant doit remplir le formulaire d'inscription à un cours-projet, le faire approuver par le professeur qui le dirigera et par la direction du

programme. Une fois le cours-projet approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le professeur qui acceptera de superviser son cours-projet.

### Inscription au stage de pratique exclusive en fiscalité

**ADM** Le stage de pratique en fiscalité a pour objectif premier de permettre à l'étudiant de se familiariser avec le contexte réel de l'expertise fiscale.

L'étudiant doit remplir le formulaire « Enregistrement d'un stage de pratique en fiscalité » et le faire approuver par les deux codirecteurs du programme. Une fois le stage approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le stage.

### Inscription au travail dirigé

**ADM** L'étudiant admis à la maîtrise en droit, option fiscalité terminera son programme d'études par la rédaction d'un travail d'analyse approfondie fait sous la supervision de deux enseignants ou d'un enseignant et d'un praticien en fiscalité.

L'étudiant doit remplir un formulaire d'inscription à un travail dirigé et le faire approuver par le directeur ou la directrice de recherche et par les deux codirecteurs du programme. Une fois le sujet approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le directeur ou la directrice de recherche qui acceptera de superviser son travail dirigé.

L'étudiant ou l'étudiante doit compléter le travail dirigé à l'intérieur de deux trimestres. S'il ne satisfait pas à cette exigence, il pourra demander une prolongation de ce délai auprès des deux codirecteurs du programme. La prolongation accorde un trimestre supplémentaire. S'il obtient une réponse favorable, il devra s'inscrire de nouveau et payer les frais qui s'y rattachent.

**ADM** L'étudiant admis à la maîtrise en commerce électronique terminera son programme d'études par la rédaction d'un travail d'analyse approfondie fait sous la supervision d'un enseignant.

L'étudiant doit remplir le formulaire d'enregistrement du projet et le faire approuver par le directeur ou la directrice de recherche et un des codirecteurs du programme. Une fois le sujet approuvé, le Registrariat procède à l'inscription. Il est de la responsabilité de l'étudiant de trouver le directeur ou la directrice de recherche qui acceptera de superviser son travail dirigé.

L'étudiant ou l'étudiante doit compléter le travail dirigé à l'intérieur de deux trimestres. S'il ne satisfait pas à cette exigence, il pourra demander une prolongation de ce délai auprès du directeur du programme. La prolongation accorde un trimestre supplémentaire. S'il obtient une réponse favorable, il devra s'inscrire de nouveau et payer les frais qui s'y rattachent.

### Frais

**ADM** L'étudiant doit acquitter les frais exigés tels qu'ils sont détaillés dans la table des frais publiée dans le site Web de l'École avant la date limite et consulter la section « Frais de scolarité » du présent règlement pour des informations additionnelles.

## 7.8 Inscription à des cours d'un autre programme ou d'un autre établissement universitaire

**HEC** L'étudiant ou l'étudiante de l'École qui voudrait suivre un ou des cours d'un autre programme ou d'un autre établissement universitaire et qui souhaite que ces cours contribuent à l'obtention de son grade, de son diplôme ou de son certificat devra préalablement être autorisé à s'y inscrire par la direction de programme. L'autorisation sera accordée lorsque le ou les cours choisis seront jugés compatibles avec les objectifs du programme; dans la mesure où l'étudiant ou l'étudiante réussira ce ou ces cours (voir article 9.7 Réussite d'un cours ou d'un atelier de recherche), on lui attribuera les crédits universitaires qui s'y rattachent.

**PGM** Dans les diplômes d'études supérieures, sauf circonstances exceptionnelles à faire valoir, on ne peut suivre plus de 3 crédits de cours au choix dans un autre programme ou un autre établissement universitaire.

### Cours choisis dans une université québécoise

**ADM** L'étudiant doit remplir le formulaire électronique « Autorisation d'études hors établissement » disponible dans le site Web [www.crepuq.qc.ca](http://www.crepuq.qc.ca).

Il devra acquitter à l'École les droits de scolarité normalement exigés dans son programme d'études. Cependant, lorsque les droits de scolarité du cours demandé sont nettement supérieurs à ceux prévus par l'École, l'étudiant devra s'inscrire directement dans l'autre établissement après en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme.

### **Cours choisi dans une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École**

**ADM** L'étudiant qui participe au programme d'échanges internationaux doit faire approuver son choix de cours par la direction du programme. Il devra acquitter à l'École les droits de scolarité normalement exigés dans son programme d'études.

### **Cours choisi dans tout autre université**

**ADM** Après avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme, l'étudiant s'inscrit directement dans l'autre université et y acquittera les droits exigés.

### **7.9 Inscription à des cours hors programme**

**HEC** L'inscription à des cours hors programme qui ne contribuent pas à l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat doit être approuvée au préalable par la direction du programme. Sauf circonstances exceptionnelles à faire valoir, le nombre de crédits autorisés de la sorte ne pourra excéder 6 crédits par programme.

**PGM** Lorsqu'un étudiant désire que des cours qui ne font pas partie de son programme apparaissent à son dossier à titre de cours hors programme, il doit l'indiquer au moment de son inscription.

### **7.10 Inscription des étudiantes et des étudiants visiteurs**

#### **Étudiant d'une université québécoise**

**ADM** L'étudiant ou l'étudiante qui poursuit ses études dans un programme d'une autre université participant à l'entente interuniversitaire peut s'inscrire à des cours des programmes de l'École. Lors de la période de choix de cours, l'étudiant doit remplir le formulaire électronique « Autorisation d'études hors établissement ».

Les droits de scolarité sont payables à l'université d'attache. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

#### **Étudiant d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École**

**ADM** L'étudiant ou l'étudiante qui poursuit ses études dans un programme d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École doit, lors de la période d'inscription, soumettre son choix de cours dans *HEC en ligne*. Les droits de scolarité sont payables à l'université d'attache. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

#### **Étudiant de tout autre université**

**ADM** L'étudiant ou l'étudiante doit fournir une lettre d'autorisation de son université d'attache spécifiant les cours demandés et remplir le formulaire « Demande d'admission » de HEC Montréal. Les droits de scolarité sont payables à l'École. Il est entendu que les préalables doivent être satisfaits.

### **7.11 Confirmation d'inscription et facture**

#### **Confirmation d'inscription**

**ADM** Avant le début du trimestre, l'étudiant doit consulter son horaire de cours dans *HEC en ligne* pour connaître les salles de ses cours et les noms de ses professeurs.

#### **Facture**

**ADM** L'étudiant a la responsabilité de consulter son solde dans *HEC en ligne*. Avant la date limite de paiement des droits de scolarité, l'École adresse une facture à tout étudiant ou étudiante dont l'inscription est agréée en entier ou en partie. En cas d'inscription après la date limite de paiement, l'étudiant devra vérifier son solde dans *HEC en ligne* et acquitter ses droits de scolarité dans les dix jours suivants l'inscription afin de régler les frais s'il y a lieu, car aucune autre facture ne sera postée.

## **8 Modification de l'inscription**

### **8.1 Modalités**

**ADM** L'étudiant fait une modification d'inscription lorsqu'il :

- ajoute un cours;
- remplace un cours par un autre;
- abandonne un cours.

**ADM** Toute demande de modification de choix de cours doit être faite directement dans *HEC en ligne*. La date de la demande déterminera les

frais dont l'étudiant reste responsable. Ni l'absence aux cours ni l'arrêt de paiement d'un chèque ne peuvent être considérés comme des avis d'abandon de cours.

### **8.2 Ajout de cours ou remplacement d'un cours par un autre**

**HEC** Toute demande d'ajout ou de remplacement de cours doit être soumise :

- avant la 1<sup>re</sup> heure de cours pour des cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 4<sup>e</sup> heure de cours pour tout autre cours.

**ADM** L'École n'accepte ces demandes que lorsqu'il y a des places disponibles.

### **8.3 Abandon d'un cours**

#### **Abandon avec remboursement**

**HEC** L'étudiant qui désire abandonner un cours avec remboursement des droits de scolarité doit respecter la date limite établie par HEC Montréal.

**HEC** De façon générale, les dates limites d'abandon avec remboursement sont inspirées des règles suivantes :

- avant la 4<sup>e</sup> heure de cours pour des cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 7<sup>e</sup> heure de cours pour tout autre cours.

Le calendrier universitaire mentionne la date d'abandon avec remboursement pour les cours à horaire régulier.

Pour connaître la date précise d'abandon avec remboursement pour un cours à horaire particulier, l'étudiant doit consulter son horaire dans *HEC en ligne* et cliquer sur le lien « Dates d'abandon » situé immédiatement sous le numéro du cours.

**HEC** Lors d'un abandon avec remboursement, l'inscription au cours ne figure plus sur le relevé de notes et l'étudiant n'a pas à payer les droits de scolarité de ce cours.

Après la date limite, aucune demande d'abandon avec remboursement ne sera acceptée.

#### **Abandon sans remboursement**

**HEC** L'étudiant pourra abandonner un cours sans remboursement avant le dernier tiers du cours en respectant la date limite établie par HEC Montréal.

**HEC** De façon générale, les dates limites d'abandon sans remboursement sont inspirées des règles suivantes :

- avant la 10<sup>e</sup> heure de cours pour un cours de 1 et de 1,5 crédit;
- avant la 20<sup>e</sup> heure de cours pour un cours de 2 crédits;
- avant la 30<sup>e</sup> heure de cours pour un cours de 3 crédits;
- avant la 60<sup>e</sup> heure de cours pour un cours de 6 crédits.

Le calendrier universitaire mentionne la date d'abandon sans remboursement pour les cours à horaire régulier.

Pour connaître la date précise d'abandon sans remboursement pour un cours à horaire particulier, l'étudiant doit consulter son horaire dans *HEC en ligne* et cliquer sur le lien « Dates d'abandon » situé immédiatement sous le numéro du cours.

**HEC** Lors d'un abandon sans remboursement, l'inscription au cours figure sur le relevé de notes de l'étudiant avec la mention « AB » et les droits de scolarité de ce cours lui sont facturés. L'étudiant demeure responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité qu'il fréquente ou non l'École. Le cours ne participe pas au calcul de la moyenne cumulative.

**HEC** Dans le dernier tiers du cours, toute demande ne sera considérée que si elle est appuyée par des motifs exceptionnels. À défaut, l'inscription au cours abandonné figure sur le relevé de notes et la note de ce cours est calculée en attribuant la note zéro à toute évaluation à laquelle l'étudiant ne s'est pas soumis. L'étudiant demeure responsable du paiement de la totalité des droits de scolarité qu'il fréquente ou non l'École.

### **8.4 Changement de groupe**

**ADM** L'étudiant qui ne se joint pas au groupe qui lui a été assigné s'expose à recevoir une évaluation incomplète.

### **8.5 Modification d'inscription pour une étudiante ou un étudiant visiteur**

#### **Étudiant d'une université participant au programme d'échanges internationaux de l'École**

**ADM** L'étudiant qui désire faire un changement de cours ou un abandon de cours de l'École doit le faire directement dans *HEC en ligne*.

## Étudiant d'une université québécoise et étudiant de tout autre université

**ADM** L'étudiant qui désire faire un changement de cours ou un abandon de cours de l'École doit :

- contacter la direction administrative du programme concerné;
- informer sa faculté ou son département;
- respecter les règlements de l'École en ce qui concerne les abandons de cours.

On doit noter que la direction administrative ne procède au traitement d'une demande de changement de cours qu'après avoir reçu l'approbation de la faculté ou du département de l'université d'attache de l'étudiant.

## 9 Évaluation

### 9.1 Formes d'évaluation

**HEC** Les formes d'évaluation généralement utilisées à l'École sont l'évaluation par travaux, l'évaluation par examens et l'évaluation de la participation ou toute combinaison des trois formes précédentes. La forme et les modalités de l'évaluation (critères d'évaluation, importance relative des différents éléments de l'évaluation) sont communiquées aux étudiants au début du cours. Dans tous les groupes d'un même cours donné à un même trimestre, tous les étudiants sont soumis aux mêmes formes d'évaluation ou, le cas échéant, ont la même possibilité de choix, sauf exception approuvée par la direction du programme.

**HEC** Dans tous les cas, l'évaluation globale doit comporter au moins deux modes d'évaluation, à moins d'une autorisation écrite de la direction du programme. S'il y a lieu, un seuil minimal à un mode d'évaluation peut être exigé afin d'attribuer les points à l'autre ou aux autres modes d'évaluation. Par exemple, une note minimale de 50 % aux examens peut être exigée afin de reconnaître les points rattachés aux travaux ou autres points d'évaluation.

De plus, tout au long de ses études, la qualité de la langue écrite de même que celle de la présentation des textes remis aux enseignants, tant dans le cadre de travaux que dans celui d'examens, pourront contribuer à l'évaluation de l'étudiant.

### Travaux

**HEC** L'évaluation porte sur l'ensemble des travaux qui sont imposés pendant toute la durée du cours : dissertations, travaux dirigés, stages, exposés oraux, travaux pratiques. Ces travaux peuvent être individuels ou de groupe. Pour les cours de 2 crédits ou plus, l'évaluation commune des étudiants ayant participé à un ou des travaux de groupe ne peut dépasser 30 % de l'évaluation globale de l'étudiant pour ce cours. Pour les cours de moins de 2 crédits, l'évaluation commune ne peut dépasser 40 % de l'évaluation globale. Certains cours, déterminés par la direction du programme, peuvent faire exception à cette règle.

**ADM** Il est de la responsabilité de l'étudiant de s'assurer que l'enseignant a bien reçu son travail dans les délais fixés et de conserver une copie du travail remis. L'École n'est pas responsable des travaux qui pourraient être perdus.

### Examens

**HEC** L'évaluation est faite sous forme d'examen écrit ou oral. À l'École, on utilise en général des interrogations, des tests, des examens intratrimestriels et finaux. L'examen final peut aussi prendre la forme d'un examen hors classe. Si l'évaluation se fait par examen oral, il faut que ce soit en présence de l'enseignant et d'un examinateur nommé par la direction du service d'enseignement, à défaut de quoi l'examen oral doit être enregistré sur support magnétique.

### Participation

**HEC** L'évaluation de la participation représente le jugement de l'enseignant ou de l'enseignante sur le rendement de l'étudiant en classe lors de la présentation de lectures, de travaux ou de discussions de cas. Dans tous les programmes, l'évaluation de la participation dans un cours ne peut pas dépasser 15 % de l'évaluation globale de ce cours, sauf exception approuvée par la direction du programme.

### 9.2 Responsabilité de l'évaluation

**HEC** Les formes et les modalités de l'évaluation sont déterminées par l'enseignant responsable du cours.

### 9.3 Présence au cours et à l'examen

**HEC** La présence de l'étudiant aux séances de cours est présumée. L'enseignant peut refuser l'accès au cours à un étudiant qui aurait été absent aux deux premières séances de cours ou à la première séance de cours pour les cours de moins de 2 crédits.

**HEC** L'étudiant qui se présente à un examen ne peut par la suite demander à ce que le résultat obtenu soit exclu de son évaluation, et ce, quel que soit le motif invoqué.

### 9.4 Absence à une évaluation

**HEC** La note « zéro » est attribuée à l'étudiant qui :

- ne se présente pas à un examen à moins que, dans les cinq jours ouvrables qui suivent la date fixée pour la tenue de l'examen, il ne motive par écrit son absence auprès de l'enseignant dans le cas d'une interrogation ou d'un test, auprès de la direction du programme dans le cas d'un examen, et que le motif soit valable;
- étant présent à un examen ne remet aucune copie, s'il s'agit d'une épreuve écrite, ou refuse de répondre aux questions, s'il s'agit d'une épreuve orale;
- ne remet pas à la date fixée par l'enseignant un travail constituant un élément d'évaluation d'un cours.

**ADM** Dans le cas d'une absence à un examen, l'étudiant doit remplir, dans les cinq jours ouvrables suivant l'examen, le formulaire « Avis d'absence à un examen », fournir les pièces justificatives et remettre le tout à la direction administrative du programme.

**HEC** Par motif valable, on entend un motif indépendant de la volonté de l'étudiant ou de l'étudiante, tels la force majeure, le cas fortuit ou une maladie attestée par un certificat médical.

**HEC** Dans le cas d'un examen intratrimestriel, l'étudiant qui justifie son absence à la satisfaction de la direction du programme sera réputé avoir obtenu à cet examen le résultat qui lui sera attribué à son examen final.

**HEC** Dans le cas d'un examen final, l'étudiant qui justifie son absence à la satisfaction de la direction du programme obtiendra temporairement la mention « incomplet » pour les résultats de ce cours et devra subir cet examen lors d'une session d'examens différés. Un examen final ne peut être différé qu'une seule fois.

### Examen différé

**ADM** Généralement, l'examen différé a lieu durant la période d'examens finaux qui suit le trimestre pendant lequel l'étudiant se serait normalement présenté à l'examen. L'étudiant est tenu de se présenter à l'examen différé à la date et à l'heure fixées. Le défaut de se présenter à l'examen différé entraîne automatiquement la note « zéro » pour cet examen. L'étudiant est informé de son résultat dans *HEC en ligne*.

### 9.5 Système de notation

**HEC** La notation des cours se fait avec un système littéral, chaque lettre correspondant à une valeur numérique selon le barème suivant :

Note	Valeur numérique	Appréciation
A+	4,3	Exceptionnel
A	4,0	Excellent
A-	3,7	Très bien
B+	3,3	Bien
B	3,0	
B-	2,7	
C+	2,3	Passable
C	2,0	
E	0	Échec
F	0	Échec par absence*

C = note minimale de passage dans un cours de 2<sup>e</sup> cycle

2,7 = moyenne de passage dans les programmes de 2<sup>e</sup> cycle. \* La note F est attribuée dans le cas où l'étudiant n'a obtenu aucune note à chaque forme d'évaluation du cours. La note F compte dans le calcul de la moyenne de l'étudiant, mais est exclue de celle du groupe.

## 9.6 Moyenne de cours

**HEC** La moyenne des cours est calculée à la fin de chaque trimestre, ou période, en pondérant le nombre de points obtenus dans chaque cours par le nombre de crédits. Les notes obtenues par l'étudiant sont portées à son relevé de notes et conservées dans celui-ci; elles participent au calcul de la moyenne des cours. Dans le cas de la reprise d'un cours, tous les résultats apparaissent dans le relevé de notes, mais seul le dernier est utilisé dans le calcul de la moyenne. Les cours de préparation et les cours hors programme ne participent pas au calcul de la moyenne des cours.

**HEC** Les cours suivis dans un autre établissement universitaire figurent sur le relevé de notes et le résultat contribue normalement au calcul de la moyenne des cours, à l'exception des cours suivis dans le cadre des programmes d'échanges internationaux, lesquels ne contribuent pas au calcul de la moyenne des cours.

## 9.7 Réussite d'un cours ou d'un atelier de recherche

**PGM** Dans le microprogramme en expertise professionnelle - CGA et les diplômes d'études supérieures spécialisées, l'étudiant réussit un cours lorsqu'il obtient au moins la note C pour l'ensemble des travaux et des examens imposés. Un résultat inférieur à C entraîne un échec à ce cours.

**PGM** L'étudiant inscrit à un cours dans un autre programme est soumis pour ce cours aux normes de réussite prévues dans ce programme. Pour réussir le cours, il doit cependant obtenir un résultat équivalent ou supérieur à la note minimale de passage dans le programme de HEC Montréal auquel il a été admis.

### PGM D.E.S.S. (fiscalité), LL. M. (fiscalité)

Au programme d'études supérieures spécialisées en fiscalité ou à la maîtrise en droit, option fiscalité, l'étudiant satisfait aux exigences du stage de pratique exclusive en fiscalité lorsqu'il obtient une exigence satisfaite (ES).

### PGM LL. M. (fiscalité)

À la maîtrise en droit, option fiscalité, l'étudiant satisfait aux exigences du travail dirigé lorsqu'il obtient un résultat d'au moins C.

## 9.8 Échec à un cours

**HEC** Il n'y a pas d'examen de reprise à la suite d'un échec à un cours. Dans les programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, l'étudiant doit obligatoirement reprendre tout cours auquel il a échoué.

### PGM D.E.S.S. (comptabilité publique)

L'étudiant ou l'étudiante qui a échoué à un cours doit le reprendre. Cependant, en raison des exigences de l'Examen final uniforme (EFU) de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et du cheminement particulier du D.E.S.S. en comptabilité publique, la direction du programme pourra définir une activité de récupération différente si le cours auquel on a échoué n'est pas offert avant la tenue de l'EFU et que la moyenne générale de l'étudiant est égale ou supérieure à 2,3 sur 4,3.

La note obtenue au cours après l'activité de récupération ne peut être supérieure à C.

## 10 Examens

### 10.1 Droit

**HEC** Seuls peuvent se présenter aux examens les étudiants et les étudiantes inscrits à l'École.

### 10.2 Horaire des examens

**ADM** Les examens ont lieu selon l'horaire publié par le Registrariat au début de l'année universitaire. De plus, l'étudiant doit tenir compte de toute information publiée par les voies officielles de l'École et de tout changement apporté par l'enseignant ou l'enseignante durant le trimestre.

### 10.3 Accès aux salles d'examen

**ADM** La présentation de sa carte d'étudiant est nécessaire pour être admis dans une salle d'examen. L'accès à une salle d'examen est interdit à tout étudiant qui s'y présente avec un retard de plus de 45 minutes. Aucun étudiant n'est autorisé à quitter la salle d'examen dans les 45 premières minutes, quel que soit le motif invoqué.

## 10.4 Documentation lors des examens

**ADM** Durant un examen, il est interdit aux étudiants d'échanger ou de partager une calculatrice, un ordinateur portable ou toute autre documentation.

### Calculatrice

Lorsque l'utilisation d'une calculatrice est permise, seuls les modèles Sharp EL-2405B ou Texas Instruments BAII Plus (avec fonctions financières) et les modèles homologués sont autorisés.

### Ordinateur portable

Si elle n'est pas expressément autorisée sur le questionnaire d'examen, l'utilisation de l'ordinateur portable est interdite.

### Appareil électronique

Il est également interdit d'utiliser tout appareil électronique ou de télécommunication quel qu'il soit, par exemple :

- téléphone cellulaire, téléavertisseur, ordinateur de poche, montre permettant l'entrée de texte, agenda, dictionnaire électronique, baladeur, etc.

Toute infraction liée à la documentation ou au matériel permis durant un examen tombera sous le coup de l'article 12 Plagiat et fraude.

## 10.5 Sorties pendant les examens

**ADM** Toute sortie pendant la tenue des examens est interdite sauf en cas d'urgence. Dans tous les cas, les étudiants devront être accompagnés par un surveillant.

## 11 Résultats

### 11.1 Travail, interrogation, test, examen intratrimestriel ou examen hors classe

#### Remise

**HEC** L'École n'est pas tenue de remettre à l'étudiant les travaux ou les copies d'examens (interrogation, test, examen intratrimestriel ou examen hors classe) soumis par ce dernier dans le cadre d'un cours, laissant à la discrétion de chaque enseignant la décision de rendre à l'étudiant les travaux et les copies d'examens après correction, de les conserver ou de les détruire après une période minimale de six mois.

#### Vérification ou révision

**HEC** L'étudiant qui veut vérifier ou faire réviser le résultat d'un travail, d'une interrogation, d'un test, d'un examen intratrimestriel ou d'un examen hors classe doit s'adresser directement à l'enseignant concerné. Il a un délai maximal de quinze jours après la remise du résultat pour demander une révision.

L'étudiant qui désire faire appel de la décision doit s'adresser au directeur du service d'enseignement ou à son représentant. Sa décision est finale et sans appel.

### 11.2 Examen final en classe

#### Communication du résultat de l'examen final

**HEC** Les résultats des examens finaux ne peuvent être transmis directement par les enseignants qui ne sont en aucun cas autorisés à montrer à l'étudiant sa copie d'un examen final avant que le délai et le processus de révision n'aient été complétés s'il y a lieu. L'École ne remet pas les copies d'examens finaux aux étudiants et elle les détruit après une période minimale d'un an.

#### Vérification du résultat de l'examen final

**HEC** Tout étudiant a droit, dans les quinze jours qui suivent la transmission des résultats, à la vérification des résultats de sa copie d'examen final. Cette vérification doit se faire sans déplacement des documents et devant un représentant ou une représentante du Registrariat.

#### Révision du résultat d'un examen final

**HEC** L'étudiant qui désire faire réviser le résultat d'un examen final écrit doit, dans les quinze jours qui suivent la remise des résultats, en faire la demande par écrit au Registrariat. L'enseignant ou l'enseignante procède à la révision en l'absence de l'étudiant, mais, sur demande de ce dernier, lui fournit, dans les quinze jours qui suivent la date d'expiration de la période de demande de révision, des commentaires sur les résultats



obtenus. Après révision, le résultat de l'examen peut être maintenu, diminué ou majoré. La note portée au relevé officiel de l'étudiant est établie en tenant compte du résultat révisé. Dans le cas d'une note inchangée, des frais seront facturés à l'étudiant. Aucun enseignant n'est autorisé à procéder à une révision avant qu'il en ait reçu la demande du Registrariat.

### Révision exceptionnelle

**HEC** Tout étudiant qui a des raisons graves de croire que justice n'a pas été rendue lors de la révision de l'examen final en classe peut, dans les quinze jours qui suivent la remise du résultat de cette révision, soumettre une nouvelle demande de révision exceptionnelle, écrite et motivée. Le Registrariat transmettra cette demande à la direction du service d'enseignement. Dans le cas d'une note inchangée, des frais seront facturés à l'étudiant.

#### a) Demande reçue

Si, après consultation des personnes concernées, la direction du service d'enseignement juge que la requête est recevable, elle crée un comité de révision exceptionnelle, constitué de trois membres nommés par elle. Ce comité peut consulter des experts et doit entendre l'étudiant, le professeur et le directeur du service d'enseignement s'ils en font la demande. Le comité de révision exceptionnelle peut maintenir l'évaluation, la diminuer ou la majorer. Cette révision exceptionnelle de l'évaluation est finale. Le comité peut aussi faire à la direction du service d'enseignement ou à la direction des programmes de l'École toute recommandation qu'il juge pertinente.

#### b) Demande rejetée

Si, après consultation des personnes concernées, la direction du service d'enseignement rejette la requête, elle doit le faire par écrit en envoyant copie de sa décision à la direction des programmes de l'École.

### 11.3 Résultat d'un cours

**HEC** Le résultat d'un cours ne peut être transmis directement par l'enseignant ou l'enseignante. Les résultats sont publiés dans *HEC en ligne* après approbation par les autorités de l'École. Les résultats ne sont communiqués à d'autres personnes qu'avec l'autorisation écrite de l'étudiant.

### 11.4 Relevé de notes

**ADM** À la fin de chaque trimestre, tout étudiant qui a été soumis à une forme d'évaluation peut obtenir un relevé de notes pour ce trimestre.

**HEC** Le relevé de notes de l'étudiant mentionne la note finale obtenue dans chacun des cours où il s'est inscrit et, sauf exception, la moyenne de son groupe. Le relevé de notes fait mention des succès, des échecs, des cours repris, des résultats incomplets, des équivalences ou des exemptions, des abandons et, s'il y a lieu, des mentions d'excellence ou des sanctions imposées.

**ADM** L'École ne délivre pas de relevé de notes à l'étudiant dont le compte est en souffrance.

### 11.5 Mention d'excellence

**HEC** Une mention d'excellence sera inscrite dans le relevé de notes de tout étudiant qui, à la fin de chaque trimestre, aura maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,7. L'expression « Mention d'excellence » sera affichée au-dessus de la moyenne cumulative à chaque trimestre où celle-ci se situe à 3,7 et plus.

**PGM** Dans le microprogramme en expertise professionnelle - CGA, les diplômes d'études supérieures spécialisées, la maîtrise en droit, option fiscalité et la maîtrise en commerce électronique, la mention d'excellence apparaîtra dans le relevé de notes de l'étudiant après 15 crédits suivis.

## 12 Plagiat et fraude

### 12.1 Infractions de nature pédagogique

**HEC** Constitue une infraction le fait de commettre tout acte visant à tromper quant au rendement pédagogique lors d'une évaluation ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique, ou toute tentative de commettre cet acte ou toute participation à un tel acte.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considérée comme une infraction :

- l'utilisation totale ou partielle, littérale ou déguisée, du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la remise à des fins d'évaluation d'un travail qui a été rédigé ou effectué entièrement ou partiellement par une autre personne;
- la remise d'un même travail dans deux cours différents, sans autorisation préalable;
- l'obtention avant un examen des questions ou des réponses à un examen ou l'utilisation de ces questions ou de ces réponses lors de la préparation ou de la tenue d'un examen;
- pendant un examen, la possession ou l'utilisation de tout document, matériel ou instrument non autorisé, ou la sollicitation ou l'obtention de toute aide non autorisée;
- la substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- l'invention d'un fait ou la falsification de données de recherche dans un travail sujet à évaluation, notamment une thèse, un mémoire, un travail dirigé, un rapport de stage ou de recherche;
- la modification de résultats d'une évaluation ou de tout document en faisant partie ainsi que l'obtention d'une évaluation non méritée;
- la falsification d'un document ou l'usage d'un faux document.

### 12.2 Procédure

**HEC** Tout fait ou geste qui pourrait constituer une infraction au présent article doit être signalé à la direction du programme de l'étudiant concerné. Le personnel enseignant ne peut imposer de sanction pour une infraction au présent article.

La direction du programme concerné peut faire enquête ou, si elle estime en cours d'enquête qu'il conviendrait mieux que la cause soit entendue par le Conseil de discipline pédagogique, la direction du programme confie la cause au Conseil de discipline pédagogique. Si la direction du programme fait enquête elle-même, elle doit donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre. Par la suite, la direction du programme détermine si l'étudiant a commis ou non une infraction au présent article et décide de la sanction applicable. Dans tous les cas, la direction du programme ne peut imposer une sanction autre qu'un avertissement, la note zéro pour un travail ou un examen, ou l'échec pour le cours.

L'étudiant reconnu coupable d'une infraction au présent article à la suite d'une décision de la direction du programme peut demander la révision de la sanction à un sous-comité du Comité des programmes qui est formé du Directeur des programmes, d'un directeur pédagogique de programme et d'un directeur administratif de programme appartenant tous les deux à un programme différent de celui de l'étudiant.

Le Conseil de discipline pédagogique est formé du directeur adjoint, corps professoral, du registraire et d'un directeur de service d'enseignement. Si le dossier est confié à ce conseil, celui-ci fait enquête et doit donner à l'étudiant l'occasion de se faire entendre. Par la suite, le Conseil de discipline pédagogique détermine si l'étudiant a commis ou non une infraction au présent article, et décide de la sanction applicable. Le Conseil de discipline pédagogique peut imposer toute sanction qu'il juge appropriée, y compris la suspension ou l'expulsion de l'École.

Dans tous les cas, la sanction doit être décidée en fonction de la gravité de l'infraction, des infractions antérieures, le cas échéant, et des circonstances du dossier.

L'étudiant reconnu coupable d'une infraction au présent article à la suite d'une décision du Conseil de discipline pédagogique peut demander la révision de la sanction au Comité des programmes.

### 12.3 Sanctions

**HEC** Les sanctions suivantes peuvent être imposées en cas d'infraction :

- l'avertissement : une note est placée au dossier de l'étudiant sans autre conséquence immédiate;
- la note zéro est imposée pour le travail ou l'examen où une infraction a été commise sans qu'il y ait automatiquement un échec au cours;
- l'échec pour le cours : la note E est imposée pour le cours où une infraction a été commise; l'étudiant peut toutefois reprendre le cours ou un échec a été imposé; au doctorat, l'échec à un cours conduit à une exclusion automatique du programme avec la possibilité de demander une réadmission en vertu de l'article 14 du présent règlement;
- la suspension : l'étudiant ne peut s'inscrire à des cours ou à un programme pendant une période de temps déterminée lors de la décision sur la sanction; cette période ne peut être supérieure à deux ans;

- e) l'expulsion définitive : l'étudiant qui est expulsé de l'École ne peut être admis ou réadmis à un programme ou inscrit à un cours de HEC Montréal, ou obtenir un grade, un diplôme, un certificat.

Dans tous les cas, les décisions sur les sanctions sont jointes au dossier de l'étudiant.

## 13 Conditions de poursuite, promotion, exclusion

### 13.1 Conditions de poursuite

**PGM** Dans les diplômes d'études supérieures spécialisées, les conditions suivantes n'entrent en vigueur qu'à partir du moment où l'étudiant ou l'étudiante à temps complet ou à temps partiel s'est inscrit à un minimum de 12 crédits.

- L'étudiant dont la moyenne des cours est d'au moins 2,7 est autorisé à poursuivre ses études dans le programme.
- L'étudiant dont la moyenne des cours est égale ou supérieure à 2,3 et inférieure à 2,7 est autorisé à poursuivre ses études, mais il est considéré en période probatoire. Il a un délai d'un trimestre d'activité (excluant le trimestre d'été) à partir du début de sa période probatoire pour porter sa moyenne à 2,7. Au D.E.S.S. en comptabilité publique, ce délai inclut le trimestre d'été. Un étudiant ne pourra se trouver en période probatoire plus d'une fois au cours de son programme d'études et, dans tous les cas, il devra obtenir la moyenne minimale de 2,7 pour avoir droit au diplôme.

### 13.2 Promotion

**HEC** Pour être promu, l'étudiant ou l'étudiante doit respecter la structure de son programme d'études et obtenir au terme de sa scolarité une moyenne minimale de 2,0 s'il étudie dans un programme de 1<sup>er</sup> cycle et de 2,7 s'il étudie dans un programme de 2<sup>e</sup> cycle.

**PGM** Exceptionnellement, dans le cas du microprogramme en expertise professionnelle - CGA, la condition de promotion est la réussite de chacun des cours.

**PGM** Dans les diplômes d'études supérieures spécialisées, l'étudiant doit réussir le test de français ORTHOGRAM parties I et II et le test d'anglais HECTOPE avec une note minimale de C pour l'obtention de son diplôme. Les étudiants des programmes d'études supérieures spécialisées en gestion dans le secteur de l'énergie, de la maîtrise en droit, option fiscalité et de la maîtrise en commerce électronique ne sont pas soumis à cette règle.

### 13.3 Exclusion

**PGM** Dans le microprogramme en expertise professionnelle - CGA, outre le renvoi pour cause, est exclu du programme :

- l'étudiant qui obtient deux échecs;
- l'étudiant qui ne termine pas son programme dans les délais prévus;
- l'étudiant qui, pendant plus de quatre trimestres consécutifs, ne se sera inscrit à aucun cours sans au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme.

**PGM** Dans les diplômes d'études supérieures spécialisées, les programmes de maîtrise en droit, option fiscalité et maîtrise ès sciences en commerce électronique, outre le renvoi pour cause, est exclu du programme :

- l'étudiant dont la moyenne des cours est inférieure à 2,7 après avoir réussi chacun des cours du programme (pour l'étudiant admis à la maîtrise en droit, option fiscalité, cette moyenne comprend les cours et le travail dirigé);
- l'étudiant dont la moyenne des cours est inférieure à 2,3 après 12 crédits suivis;
- l'étudiant dont la moyenne des cours est égale ou supérieure à 2,3 et inférieure à 2,7 et qui ne satisfait pas aux conditions de sa période probatoire (voir article 13.1 Conditions de poursuite);
- l'étudiant qui ne termine pas son programme dans les délais prévus;
- l'étudiant qui, pendant plus de quatre trimestres consécutifs, ne se sera inscrit à aucun cours sans au préalable en avoir obtenu l'autorisation de la direction du programme;
- l'étudiant qui se retrouve en période probatoire pour une deuxième fois.

**ADM** Un étudiant exclu en cours de trimestre peut être autorisé à terminer ce trimestre.

## 14 Réadmission

**HEC** L'étudiant qui aura été exclu du programme pour des raisons autres que le renvoi pour cause pourra soumettre une demande de réadmission. Chaque cas est étudié à son mérite; la réadmission peut être acceptée à certaines conditions ou elle peut être refusée. Quand elle est acceptée, le dossier est réévalué en fonction des exigences en vigueur au moment de la demande de réadmission. L'étudiant réadmis est avisé des conditions qui lui seront imposées afin de compléter son programme.

**HEC** L'étudiant qui aura été exclu après avoir été réadmis en vertu du présent article ne pourra pas être réadmis une deuxième fois, sauf en cas de circonstances exceptionnelles. Un comité formé du Directeur pédagogique et du Directeur administratif du programme concerné et du Registraire prendra connaissance de la demande de l'étudiant et de son dossier à HEC Montréal pour décider si les circonstances de l'étudiant justifient une deuxième réadmission. Cette décision est finale. Dans le cas des programmes de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> cycle, une décision positive sera transmise au doyen des études supérieures.

**ADM** La demande de réadmission doit être déposée au Registrariat sur le formulaire abrégé de demande d'admission.

## 15 Grade, diplôme, certificat et attestation

### 15.1 Délivrance de grade, de diplôme ou de certificat

**HEC** Après que l'étudiant a satisfait à toutes les exigences imposées pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat, l'Université de Montréal, sur recommandation du Conseil pédagogique de l'École, lui décerne le grade, le diplôme ou le certificat correspondant à son programme d'études.

**ADM** Si son parchemin est disponible, l'étudiant pourra l'obtenir lors de la remise des diplômes sinon, par la suite, il sera posté. Cependant, l'École retiendra le parchemin d'un étudiant dont le compte est en souffrance.

### 15.2 Annulation de grade, de diplôme ou de certificat

**HEC** La délivrance de grades, de diplômes ou de certificats faite par erreur ou à la suite de plagiat ou de fraude est réputée nulle. Le Conseil pédagogique de l'École fait enquête et donne à la personne concernée l'occasion de se faire entendre. Sur recommandation du conseil, l'Université prononce la nullité et sa décision est sans appel. La nullité doit être prononcée dans les cinq ans à compter du jour où la cause de l'annulation a été portée par écrit à l'attention de la direction de l'École.

### 15.3 Attestation d'études et copies de documents officiels

**ADM** Tout étudiant qui désire obtenir une attestation d'études ou la copie d'un relevé de notes ou d'un autre document officiel doit en faire la demande par écrit au Registrariat. L'École ne fournit pas d'attestation pour l'évaluation partielle d'un cours. L'étudiant doit tenir compte d'un délai de production de cinq jours ouvrables. Pour prendre possession des documents demandés, l'étudiant ou l'étudiante doit présenter sa carte d'étudiant de l'École ou une autre pièce d'identité valable. Aucune attestation ne sera remise à un étudiant dont le compte est en souffrance.

## 16 Frais de scolarité

### 16.1 Frais de scolarité

**ADM** L'étudiant doit se référer à la table des frais publiée dans le site Web de l'École pour connaître les frais exigés et les dates limites de paiement. Il doit noter que :

- les livres, les recueils et tout autre matériel pédagogique ne sont pas couverts par les droits de scolarité;
- les étudiants étrangers sont soumis à la directive spéciale relative aux droits de scolarité exigés de ces étudiants, délivrée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec. Des exemptions sont prévues dans l'application de cette directive;
- tout retard dans le paiement entraîne une pénalité.

### 16.2 Compte en souffrance

**ADM** L'étudiant ou l'étudiante demeure responsable du paiement de la totalité des frais engagés, qu'il fréquente ou non l'École. L'étudiant dont le

compte est en souffrance n'a plus accès à *HEC en ligne*, ne peut s'inscrire ou consulter ses résultats. Il ne reçoit ni relevé de notes, ni attestation d'études, ni diplôme.

### 16.3 Reçu officiel

**ADM** À la fin de l'année civile, l'École remet aux étudiants les reçus officiels pour fins d'impôt. Ceux-ci couvrent les trimestres d'hiver, d'été et d'automne d'une même année civile. Pour le gouvernement fédéral, l'École délivre le « Certificat pour les frais de scolarité et le montant relatif aux études » et pour le gouvernement provincial, le formulaire « Relevé 8 Montant pour études postsecondaires » et le « Reçu de frais de scolarité pour fins d'impôt ». À toute autre fin, la facture fait état des paiements effectués et peut servir de preuve de paiement des frais auprès de l'employeur.

## 17 Carte d'étudiant

### 17.1 Utilité

**ADM** Tout étudiant inscrit à l'École, même à un seul cours ou pour un seul trimestre, doit se procurer la carte d'étudiant de l'École. La carte est exigée lors des examens, pour le prêt de volumes à la bibliothèque, pour l'accès aux laboratoires informatiques, pour la participation à toute autre activité de l'École, à des fins d'identification et pour entrer à l'École en dehors des heures normales d'ouverture. Il est nécessaire d'avoir sa carte en tout temps afin de pouvoir la présenter au besoin. Cette carte demeure la propriété de HEC Montréal et doit lui être retournée à sa demande.

### 17.2 Délivrance et validation

**ADM** Le Service aux étudiants est responsable d'aviser les étudiants, dans son calendrier universitaire et sur son site Web, des modalités de délivrance de la carte étudiante. Une carte est délivrée pour toute la durée d'un programme d'études donné. Cependant, elle doit être validée à chaque nouvelle année universitaire par un autocollant. La première délivrance d'une carte étudiante est gratuite. Des frais sont exigibles si un étudiant ou une étudiante désire obtenir un duplicata. Les services de Coop HEC Montréal sont responsables de la délivrance et de la validation de la carte.

## 18 Standards informatiques, HEC en ligne et courrier électronique

### 18.1 Matériel et standards informatiques

**ADM** Les enseignants et les enseignantes tiennent pour acquis que les étudiants ont accès à un micro-ordinateur conforme aux normes du programme auquel ils sont inscrits. Il est de la responsabilité de l'étudiant ou de l'étudiante de s'informer des exigences propres à son programme.

### 18.2 HEC en ligne

**ADM** *HEC en ligne* permet à l'étudiant de faire son choix de cours chaque trimestre et de le modifier, de consulter sa confirmation d'inscription, son dossier financier, ses résultats et son relevé de notes. Pour accéder à *HEC en ligne*, un mot de passe est nécessaire. L'étudiant nouvellement admis reçoit avec son offre d'admission un mot de passe temporaire qu'il devra changer par la suite. Ce mot de passe est évidemment personnel et confidentiel. Afin d'assurer la confidentialité de ce code, il est conseillé d'éviter les caractères permettant de retracer son nom, prénom ou encore sa date de naissance.

### 18.3 Courrier électronique

**ADM** Chaque étudiant admis à l'École possède une adresse de courrier électronique. Il peut avoir accès à son courrier à l'École (au moyen des ordinateurs des laboratoires informatiques ou de son ordinateur portatif dans plusieurs aires de travail) ou ailleurs par l'entremise d'un fournisseur de services Internet.

Les étudiants diplômés de HEC Montréal depuis le trimestre d'hiver 1996 pourront conserver leur adresse de courrier électronique, même après qu'ils auront quitté l'École. Par ailleurs, tous les étudiants qui ne se seront pas inscrits pendant un an et tous les étudiants diplômés avant le trimestre d'hiver 1996 n'ont plus droit à l'adresse de courriel de HEC Montréal. L'École offre un système d'échanges de courriers électroniques et un entreposage temporaire des courriers électroniques reçus. L'entreposage

est restreint en termes de volume et aussi en termes de temps. Les étudiants et diplômés désireux de conserver leurs courriers électroniques doivent donc télécharger ceux-ci sur leur poste de travail avec un logiciel de courrier approprié (Thunderbird, Outlook Express, etc.).

### 18.4 Utilisation des ressources informatiques de l'École

#### Règles d'utilisation

**ADM** HEC Montréal met à la disposition de ses étudiants des ressources informatiques (équipements, applications, outils, réseau et télécommunications) pour la réalisation d'activités liées à leur formation. Afin de maintenir le bon fonctionnement de ce réseau et de se conformer à l'entente qu'elle a conclue avec le R.I.S.Q. (Réseau interuniversitaire et scientifique du Québec), l'École a établi les règles suivantes :

- L'étudiant doit s'assurer de ne pas monopoliser les ressources informatiques de l'École ni en abuser, entre autres, en effectuant un stockage ou un transfert abusif de données ou en utilisant des logiciels avides de ressources. L'utilisation de logiciels de partage de fichiers (exemples : Bittorent, P2P, etc.) est interdite. L'écoute de sites radio ou le visionnement à l'aide d'un serveur vidéo (streaming) sont également interdits à moins d'être autorisés dans le cadre d'une activité pédagogique.
- L'étudiant doit s'assurer que son ordinateur respecte les exigences logicielles de l'École. Le système d'exploitation et les logiciels installés sur son ordinateur doivent être le plus à jour possible et ses logiciels de protection (antivirus et pare-feu) doivent être à jour et activés.
- Il est interdit de communiquer, de transmettre ou de dévoiler son code d'accès et son mot de passe individuel à un autre utilisateur ou à un tiers et des mesures doivent être prises pour en protéger la confidentialité.
- Dans tout message électronique diffusé sur le réseau, il est interdit d'utiliser un langage injurieux, malveillant, haineux ou discriminatoire et d'exercer toute forme de harcèlement, de menace ou de diffamation.
- Il est interdit d'utiliser les ressources informatiques de HEC Montréal à des fins non autorisées ou illégales et plus spécifiquement de se connecter à des sites illégaux à contenu violent, à caractère sexuel ou faisant la promotion de convictions politiques extrémistes.
- Il est interdit d'utiliser l'infrastructure de l'École à des fins commerciales ou pour toute autre forme de sollicitation ou de publicité.
- Il est interdit de poser tout acte pouvant nuire au bon fonctionnement de l'infrastructure informatique de l'École, par exemple :
  - l'insertion et la propagation de virus informatiques;
  - l'intrusion ou tentative d'intrusion dans tout ordinateur, système ou réseau interne ou externe;
  - l'interférence volontaire dans le but de dégrader la performance des ressources informatiques;
  - la modification, l'altération ou la destruction des données, de logiciels et d'autres biens de l'École;
  - l'utilisation du courrier électronique pour faire des envois massifs de messages (spamming);
  - l'utilisation d'équipements dans le but de donner accès aux ressources informatiques à des tiers.

#### Sanctions dans le cas d'utilisation illégitime des ressources informatiques de l'École

**ADM** En plus des pénalités prévues à la loi, toute infraction au règlement peut entraîner les sanctions suivantes :

- l'annulation des droits d'accès aux ressources informatiques de l'École;
- l'imposition de mesures disciplinaires ou autres sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École en fonction de la gravité des actes reprochés, des dommages causés et des conséquences réelles ou potentielles pour l'École;
- le remboursement à l'École de toute somme que cette dernière serait dans l'obligation de défrayer à la suite d'une utilisation non autorisée, frauduleuse ou illicite de ses ressources informatiques.

## 19 Protection des renseignements personnels

### 19.1 Constitution du dossier étudiant

En transmettant une demande d'admission, chaque étudiant autorise HEC Montréal à constituer un dossier contenant des renseignements

personnels à son sujet. Ces renseignements personnels sont confidentiels. Ils seront utilisés, notamment aux fins de l'analyse des critères d'admission, de la gestion du dossier d'étudiant et, une fois le diplôme obtenu, aux fins de l'affiliation à Réseau HEC Montréal, le Service aux diplômés de l'École et le Service de gestion de carrière. Chaque dossier étudiant sera conservé après le départ de l'étudiant de HEC Montréal, en conformité avec le calendrier de conservation de HEC Montréal adopté en vertu de la Loi sur les archives.

### 19.2 Caractère obligatoire

Les renseignements recueillis à l'occasion de la demande d'admission ont un caractère obligatoire et quiconque refuse de les transmettre ne peut être admis ou inscrit à HEC Montréal.

### 19.3 Droit à l'accès au dossier étudiant et à sa rectification

Chaque étudiant a le droit de demander l'accès à son dossier, et de faire corriger tout renseignement inexact, incomplet ou équivoque.

### 19.4 Échanges de renseignements

Dans le respect de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, certains renseignements personnels concernant chaque étudiant pourront être échangés de la façon suivante :

- a) Les établissements d'enseignement fréquentés ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) pourront transmettre les résultats scolaires de chaque étudiant à HEC Montréal par l'entremise de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ);
- b) HEC Montréal pourra transmettre à la CREPUQ les renseignements nécessaires à la gestion des admissions et à la production de statistiques qui pourraient requérir le couplage des fichiers d'établissements;
- c) HEC Montréal pourra également transmettre au MELS les renseignements nécessaires à la création et à la validation du code permanent;
- d) Les renseignements relatifs au statut de résidence au Québec de chaque étudiant pour établir les droits de scolarité pourront faire l'objet d'une validation auprès du MELS; et
- e) HEC Montréal pourra obtenir du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) la confirmation de la délivrance d'un certificat d'acceptation du Québec.

### 19.5 Statistique Canada

En vertu de la loi fédérale sur la protection des renseignements personnels, les particuliers peuvent demander accès aux renseignements personnels à leur sujet qui sont contenus dans les banques d'informations fédérales, y compris celles de Statistique Canada. Les étudiants qui ne désirent pas que les renseignements personnels les concernant soient utilisés peuvent demander à Statistique Canada de retirer leurs renseignements personnels de la base de données nationale.

### 19.6 Autorisation express

Chaque étudiant peut autoriser HEC Montréal à transmettre certains renseignements le concernant aux parties suivantes : l'association étudiante du programme auquel l'étudiant appartient, les associations professionnelles auxquelles l'étudiant est susceptible de vouloir appartenir et l'Association des diplômés de HEC Montréal. Chaque étudiant peut également autoriser HEC Montréal et les parties mentionnées dans ce paragraphe à rendre public le fait qu'il soit étudiant ou diplômé de HEC Montréal ainsi que le programme d'études auquel cette personne a été admise et les diplômes obtenus.

## 20 Changement au fichier social de l'étudiant ou de l'étudiante

**ADM** Il est dans l'intérêt de l'étudiant de faire en sorte que le Registrariat puisse le joindre facilement. Il est donc indispensable que l'étudiant informe le Registrariat [registraire.info@hec.ca] lors d'un changement d'adresse ou de numéro de téléphone, à son domicile ou à son travail. De plus, afin d'assurer l'exactitude des documents officiels qui portent son nom, l'étudiant doit immédiatement aviser par écrit le Registrariat de toute erreur notée dans les renseignements personnels le concernant ou de tout changement à son dossier social. Dans le cas d'un changement

de nom ou de statut, la pièce justificative originale appropriée sera exigée. La politique établie à l'École veut que l'étudiant ou l'étudiante soit toujours nommé par son nom de famille à la naissance.

## 21 Règles et marches à suivre

**HEC** La direction de l'École se réserve le droit d'établir par simple résolution les règles et marches à suivre relatives à l'application et à l'interprétation des présents règlements.